

REVUE DE LA STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE

ANNEE 2016



Comité de Stabilité Financière
en Afrique Centrale

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
LISTE DES ENCADRES	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANT- PROPOS	11
RESUME.....	13
RISQUES PESANT SUR LA STABILITE FINANCIERE DANS LA CEMAC EN 2016 ...	15
A. APPRECIATION DES RISQUES	15
B. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU CSF-AC EN 2016.....	21
PREMIERE PARTIE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER EN 2016.....	23
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER MONDIAL	25
A. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	25
B. CONDITIONS MONETAIRES ET FINANCIERES	27
C. DYNAMIQUE DES MARCHES FINANCIERS INTERNATIONAUX ET DES MATIERES PREMIERES	29
II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER SOUS-REGIONAL	31
A. SECTEUR REEL	31
B. SECTEUR PUBLIC	32
C. SECTEUR EXTERIEUR	35
D. SECTEUR MONETAIRE.....	35
E. ASPECTS INSTITUTIONNELS	37
DEUXIEME PARTIE SITUATION DU SYSTEME FINANCIER EN 2016	41
STRUCTURE DU SYSTEME FINANCIER SOUS-REGIONAL	43
I. SITUATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES	45
A. SECTEUR BANCAIRE	45
B. SECTEUR DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS.....	51
C. SECTEUR DE LA MICROFINANCE	54
D. SECTEUR DES ASSURANCES.....	59
E. SECTEUR DE LA PREVOYANCE SOCIALE.....	65

II.	INTERRELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS FINANCIERES	69
A.	INTERDEPENDANCE ENTRE LES BANQUES, LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET LES OPS.....	69
B.	LIEN ENTRE LES BANQUES, LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE.....	70
III.	SITUATION DES MARCHES DES CAPITAUX	71
A.	MARCHE MONETAIRE SOUS-REGIONAL	71
B.	MARCHE DES TITRES PUBLICS EMIS PAR ADJUDICATION.....	75
C.	MARCHES FINANCIERS	79
IV.	INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ	86
A.	SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT	86
B.	MONETIQUE INTERBANCAIRE	89
C.	MONNAIE ELECTRONIQUE.....	91
D.	DEPOSITAIRES CENTRAUX	93
	ANNEXES	97
	Annexe 1.Cadre réglementaire de la stabilité financière en Afrique Centrale.....	99
	Annexe 2.Annexes statistiques.....	111

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC	32
Tableau 2 : Soldes budgétaires base engagement, hors dons, des Etats de la CEMAC (en % du PIB).....	33
Tableau 3 : Composition du secteur financier en 2015 et 2016	44
Tableau 4 : Evolution des principaux postes des bilans des banques.....	46
Tableau 5 : Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes	47
Tableau 6 : Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles.....	49
Tableau 7 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions de FCFA)	52
Tableau 8 : Nombre d'Etablissements financiers en conformité avec les normes prudentielles ...	53
Tableau 9 : Répartition du nombre d'EMF par catégorie et par pays au 31/12/2016	54
Tableau 10 : Evolution des principaux postes des bilans des EMF	54
Tableau 11 : Situation des EMF ayant procédé au reporting SESAME au 31 décembre 2016	57
Tableau 12 : Répartition des investissements des sociétés d'assurance dans la CEMAC en 2016	61
Tableau 13 : Détail des ressources collectées, des prestations servies et des résultats nets des OPS par pays (en millions FCFA).....	65
Tableau 14 : Structure des investissements des OPS de la CEMAC par pays à fin 2016 (En millions de FCFA).....	66
Tableau 15 : Evolutions du ratio de trésorerie immédiate (en %).....	67
Tableau 16 : Comparaison des taux d'intérêt interbancaires dans la CEMAC, l'UEMOA et la Zone Euro (En moyenne annuelle).....	72
Tableau 17 : Fourchette du TIMP sur l'ensemble des BTA (en %).....	76
Tableau 18 : Taux de couverture moyen des émissions (en %)	77
Tableau 19 : Obligations cotées sur le marché financier sous-régional au 31 décembre 2016.....	80
Tableau 20 : Capitalisation boursière sur trois ans (en FCFA)	83
Tableau 21 : Obligations cotées à la DSX à fin 2016.....	84
Tableau 22 : Evolution du nombre des opérations sur SYGMA	87
Tableau 23 : Evolution des transactions en valeur sur SYGMA (en millions de FCFA).....	87
Tableau 24 : Evolution du nombre de transactions sur SYSTAC	88
Tableau 25 : Evolution des transactions en valeur sur SYSTAC (en millions de FCFA).....	88
Tableau 26 : Etat d'avancement de l'intégration des Banques au SMI.....	89

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de créances douteuses et du taux de créances en souffrance des banques.....	17
Graphique 2 : Contribution des banques au risque de liquidité en 2016.....	18
Graphique 3 : Contribution des banques à l'actif en fonction du ratio de liquidité en 2016.....	19
Graphique 4 : Contribution des banques au risque de solvabilité en 2016	20
Graphique 5 : Contribution des banques à l'actif en fonction du ratio de solvabilité en 2016	20
Graphique 6 : Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC	30
Graphique 7 : Evolution du solde budgétaire base engagements, hors dons, des Etats de la CEMAC de 2012 à 2016 (en % du PIB)	33
Graphique 8 : Encours de la dette publique extérieure (en % du PIB).....	34
Graphique 9 : Evolution du solde extérieur courant, transferts officiels inclus, des Etats de la CEMAC de 2011 à 2015 (en % du PIB)	35
Graphique 10 : Structure de l'actif total du secteur financier de la CEMAC au 31 décembre 2016	43
Graphique 11 : Structure des dépôts de la clientèle en 2015 et 2016.....	47
Graphique 12 : Structure des crédits bruts par type de bénéficiaires en 2015 et 2016.....	48
Graphique 13 : Répartition par pays des dépôts de la clientèle, crédits et total bilan au 31 décembre 2016	55
Graphique 14 : Structure du secteur des assurances dans la CEMAC (en % du chiffre d'affaires)	59
Graphique 15 : Structure des placements en assurance non-vie.....	61
Graphique 16 : Structure des placements en assurance vie	62
Graphique 17 : Structure des investissements dans la zone CEMAC	66
Graphique 18 : Répartition par pays des volumes moyens de concours consentis aux établissements de crédit sur le guichet A (en millions de FCFA).....	72
Graphique 19 : volume des émissions des BTA en 2016 (en millions de FCFA).....	76
Graphique 20 : Volume des émissions des OTA dans la CEMAC (en millions de FCFA)	77
Graphique 21 : Capitalisation boursière au cours de l'année 2016 (en millions de FCFA).....	84
Graphique 22 : Répartition des paiements par type de commerce	92

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Définition des types de risques par le CSF-AC.....	15
Encadré 2 : Présentation du marché monétaire de la CEMAC	71
Encadré 3 : Présentation du marché des titres publics émis par adjudication	75
Encadré 4 : Présentation du marché financier sous-régional.....	79
Encadré 5 : Présentation du marché financier du Cameroun	82
Encadré 6 : Présentation de SYGMA et de SYSTAC.....	86
Encadré 7: Présentation de la monnaie électronique	91
Encadré 8: Présentation de la CRCT	93
Encadré 9: Présentation de la CRDV (BVMAC)	94
Encadré 10: Présentation de la CAA.....	95

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANIF	:	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANPI	:	Agence Nationale de Promotion des Investissements
AFD	:	Agence Française de Développement
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDEAC	:	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	:	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BM	:	Banque Mondiale
BOE	:	Bank of England
BOJ	:	Bank of Japan
BTA	:	Bons du Trésor Assimilables
BVMAC	:	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
CCA	:	Crédit Communautaire d'Afrique
CCN	:	Centre de Compensation National
CCR	:	Centre de Compensation Régional
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	:	Centrale des Incidents de Paiement
CIPRES	:	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CMF	:	Commission des Marchés Financiers du Cameroun
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CORENOFI	:	Commission Régionale de Normalisation Financière
COSUMAF	:	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
CRCA	:	Commission Régionale de Contrôle des Assurances
CRCT	:	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
CRDV	:	Caisse Régionale de Dépôt des Valeurs
CSFM	:	Comité sur le Système Financier Mondial
CSO	:	Central Statistical Office
DCMCCB	:	Direction du Crédit, des Marchés de Capitaux et du Contrôle Bancaire
DSX	:	Douala Stock Exchange
EMF	:	Établissements de Microfinance
FAGACE	:	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
F CFA	:	Franc de la Coopération Financière en Afrique
FED	:	Fédéral Reserve
FERDI	:	Fondation pour les Etudes et Recherche sur le Développement International
FMI	:	Fonds Monétaire International

GABAC	:	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GAFI	:	Groupe d'Action Financière
GEP	:	Groupe d'Experts Permanent
GIE	:	Groupement d'Intérêt Economique
GIMAC	:	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
HCI	:	Haut Conseil pour l'Investissement
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
IIA	:	Institut International des Assurances
IFC	:	International Finance Corporation du Groupe de la Banque Mondiale
IMA	:	Investment Management Account
IRPS	:	Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale de la CIPRES
LBC/FT	:	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MSCI	:	Morgan Stanley Capital International
NMP	:	Nouveaux Moyens de Paiement
OCA-CEMAC	:	Observatoire de Climat des Affaires
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OPCVM	:	Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières
OPEP	:	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPS	:	Organismes de Prévoyance Sociale
OTA	:	Obligations du Trésor Assimilables
PDI	:	Plan Directeur d'Industrialisation
PPTE	:	Pays Pauvres très Endettés
PSI	:	Prestataires de Services d'Investissement
PTC	:	Programmes Triennaux de Convergence
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RCA	:	République Centrafricaine
RBTR	:	Règlement Brut en Temps Réel
SAFACAM	:	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SEMC	:	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SESAME	:	Système d'Evaluation et Supervision des Activités de Microfinance
SMI	:	Système Monétaire International
SOCAPALM	:	Société Camerounaise des Palmeraies
SVT	:	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SWIFT	:	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SYGMA	:	Système de Gros Montants Automatisé
SYSTAC	:	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
TIAO	:	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres

TCN	:	Titres de Créances Négociables
TIMP	:	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TIPP	:	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
UE	:	Union Européenne
UEAC	:	Union Economique de l'Afrique Centrale
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	:	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

AVANT- PROPOS

Les Autorités de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC), tirant les enseignements de la crise financière de 2007/2008 et conscientes de l’importance d’un système financier sain pour assurer un développement économique durable, ont procédé à la mise en place d’un dispositif macroprudentiel dans la sous-région. Ainsi, en 2010, elles ont décidé d’inscrire dans les Statuts de la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC) la promotion de la stabilité financière comme une de ses missions fondamentales. De même, le Comité Ministériel de l’Union Monétaire d’Afrique Centrale (UMAC) a adopté le Règlement N°04/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant création du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC). Ce Comité est une instance collégiale dont la mission est de promouvoir la stabilité financière et de prévenir les risques systémiques. Le démarrage effectif de ses activités a eu lieu le 03 septembre 2014 au cours de sa séance inaugurale.

La Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale (RSF-AC) rentre dans les prérogatives assignées au CSF-AC. Cette revue, élaborée par le Secrétariat dudit Comité, assuré par la BEAC, est le fruit de la collaboration étroite entre les différentes parties prenantes que sont les Ministères en charge des finances, les Régulateurs et Superviseurs du système financier, la Banque Centrale et la Commission de la CEMAC. A travers cette publication, le Comité fournit au public une vue d’ensemble sur les principaux risques pesant sur le système financier sous-régional ainsi que sur les tendances économiques, monétaires et financières. Cette revue constitue également un cadre de réflexion sur des problématiques en relation avec la stabilité financière et présentant un intérêt pour la CEMAC.

Après un résumé et une vue d’ensemble sur les principaux risques pesant sur le système financier sous-régional en 2016, cette édition de la RSF-AC s’articule autour de deux grandes parties.

La première partie présente l’environnement économique, monétaire et financier international et sous-régional. La deuxième examine la situation des différentes composantes du système financier de la CEMAC, à savoir les institutions financières, les marchés des capitaux et les infrastructures de marché.

RESUME

Des conditions extérieures encore fragiles...

L'année 2016 s'est caractérisée par la poursuite du ralentissement économique mondial entamé depuis la deuxième moitié de l'année 2014. Sous l'effet d'une croissance moins forte dans les pays avancés et émergents, en particulier la Chine, de la faiblesse des cours du pétrole brut et des turbulences sur les places financières internationales, la croissance du PIB réel est estimée par le Fonds Monétaire International (FMI) *dans ses perspectives économiques mondiales* à 3,2 %, contre 3,4 % un an plus tôt. Traduisant cette situation, le volume des échanges mondiaux de biens et services s'est replié de 2,4 %, contre 2,8 % en 2015.

Sur les marchés internationaux des produits de base exportés par les pays membres de la CEMAC, les cours sont demeurés faibles en dépit d'une légère reprise observée au niveau des cours du pétrole depuis avril 2016. Soutenu par la décision des pays de l'OPEP de réduire l'offre du brut de 1,8 million de barils, le baril du Brent s'est vendu en moyenne à 54,1 dollars en décembre 2016, contre 52,4 dollars sur la même période un an plus tôt.

Au niveau du marché des changes, en lien avec l'atonie des performances de la Zone Euro et le resserrement de la politique monétaire menée par la Réserve fédérale Américaine (Fed), l'euro a continué de se déprécier par rapport aux principales devises, à l'exception de la Livre Sterling. Le taux de change euro/dollar a ainsi perdu 2,9 % sur un an.

S'agissant des conditions monétaires et financières, face à une conjoncture internationale difficile, la plupart des banques centrales ont maintenu leur politique monétaire accommodante. Par ailleurs, s'appuyant principalement sur les projections de reprise de l'activité à l'échelle internationale en 2017 et la bonne tenue des prix des actifs, le FMI a relevé dans le *rapport sur la stabilité financière mondiale*, une nette amélioration de la stabilité du système financier mondial nonobstant la forte volatilité des marchés.

...et un contexte sous-régional toujours préoccupant...

Dans un paysage sous-régional marqué par un double choc exogène (baisse des cours du pétrole et persistance des tensions sécuritaires), les économies de la CEMAC ont clôturé l'année 2016 sur : *i*) un repli de 0,2 % de l'activité, *ii*) une atténuation des pressions sur les prix, avec un taux d'inflation de 1,1 % en 2016, *iii*) une accentuation du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, à 6,1 % du PIB et, *iv*) une légère diminution du déficit des transactions courantes, dons inclus, de 15,6 % du PIB.

Sur le plan monétaire, l'année 2016 a été caractérisée par : *i*) une diminution des avoirs extérieurs nets de 57,4 %, *ii*) un passage d'une position nette créditrice à une position nette débitrice des Etats vis-à-vis du système bancaire, *iii*) une augmentation de

40,8 % du crédit intérieur à 10 352,5 milliards, iv) un repli de la masse monétaire de 5,4 % et v) une baisse du taux de couverture extérieure de la monnaie à 59,1 %.

...le système financier sous-régional est resté globalement solide, mais les risques se sont accrus.

Sur la période sous-revue, les trois composantes du système financier ont affiché les caractéristiques ci-après :

- Les institutions financières sont demeurées dans l'ensemble résilientes. Elles ont intensifié le volume de leur activité et maîtrisé la plupart des risques inhérents à leur secteur. Toutefois, le secteur de la microfinance est resté fragile, marqué par le non-respect de plusieurs normes prudentielles.
- S'agissant des marchés des capitaux, la BEAC a plus que doublé ses avances au système bancaire sur le marché monétaire sous-régional. Les Trésors publics ont accru leur demande de liquidité de plus de 90 % sur le marché des titres publics, et la capitalisation boursière des marchés financiers s'est améliorée de manière significative. En dépit des retards de paiement accusés par certains débiteurs, dans l'ensemble, aucun incident majeur n'est survenu sur le marché des capitaux de la zone.
- Concernant les infrastructures de marché, les différents Systèmes et Moyens de Paiement (SYGMA, SYSTAC, monétique et monnaie électronique) ont poursuivi leur développement, notamment à travers l'association des nouveaux membres au Système Monétique Interbancaire (SMI), l'entrée en production des cartes GIMAC et l'intensification de l'activité d'émission de la monnaie électronique. Les dépositaires centraux quant à eux ont assuré les opérations post-marché.

En somme, la plupart des risques potentiels pesant sur le système financier ont été maîtrisés, grâce aux actions concertées des Etats membres, des Superviseurs microprudentiels, de la Banque Centrale et des autres Institutions. Toutefois, comparativement à l'année précédente, la situation s'est quelque peu dégradée. Comme en 2015, les risques macroéconomiques, pays et opérationnels ont continué d'attirer l'attention des membres du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale en 2016, lesquels ont relevé également une hausse des tensions sur la liquidité bancaire et une dégradation de la qualité du portefeuille des créances des banques.

En rapport avec le développement des risques susmentionnés, le CSF-AC a formulé, à l'issue de ses deux sessions ordinaires pour l'année 2016, des recommandations à l'endroit de ses différentes institutions membres. Celles-ci ont porté, entre autres, sur : *i)* l'assainissement des finances publiques ; *ii)* l'amélioration du système de reporting des institutions financières et ; *iii)* la poursuite des efforts allant dans le sens de l'amélioration du climat des affaires.

RISQUES PESANT SUR LA STABILITE FINANCIERE DANS LA CEMAC EN 2016

A. APPRECIATION DES RISQUES

L'appréciation des risques sur le système financier sous-régional passe en revue sept catégories de risque : 1) risque pays, 2) risque macroéconomique, 3) risque de crédit, 4) risque de marché, 5) risque de liquidité, 6) risque de solvabilité, et 7) risque opérationnel.

Encadré 1 : Définition des types de risques par le CSF-AC

- **Le risque pays** : il mesure, pour un pays donné, son degré d'exposition et de vulnérabilité à des crises et des déséquilibres de diverses natures, et qui sont susceptibles d'impacter négativement le système financier. L'évaluation de ce risque impose une analyse globale du pays, allant au-delà de l'analyse des contreparties ou des opérations.
- **Le risque macroéconomique** : il se rapporte aux événements et aux chocs susceptibles d'affecter le cadre macroéconomique, avec des conséquences déstabilisatrices pour le système financier (chocs d'offre, de demande, etc.).
- **Le risque de crédit** : il est aussi appelé « risque de contrepartie » ou « risque de défaut ». C'est le risque que l'emprunteur fasse défaut de manière partielle ou totale sur sa dette.
- **Le risque de solvabilité** : il indique la possibilité pour un établissement de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à tout moment.
- **Le risque de liquidité (au sens de la liquidité de financement)** : il traduit le manque de disponibilités pour faire face aux engagements immédiats.
- **Le risque de marché** : il reflète le risque lié à une variation des conditions sur les marchés (évolution du taux de change, du taux d'intérêt, de la liquidité, etc.).
- **Le risque opérationnel** : risque induit par un incident dans le processus de gestion courante des opérations. Il peut notamment être causé par un employé (erreur humaine), un système (bug) ou un tiers (fraude, vol, etc.). Ces risques incluent le risque technologique.

Chaque risque est évalué sur une échelle de 1 à 4 (faible, modéré, élevé, critique) en s'appuyant sur le jugement d'expert, l'évolution du cadre macroéconomique et financier, les différents risques et vulnérabilités relevés dans les différentes composantes du système financier, en tenant compte de leur poids respectif.

En 2016, la CEMAC est demeurée dans une situation difficile, en liaison notamment avec un contexte économique et un climat des affaires peu favorables aux activités du système financier. En dépit de ce contexte, le système financier, en particulier sa composante bancaire, a fait preuve de résilience, même s'il faut relever une dégradation du portefeuille des créances des banques et une hausse des tensions de liquidité.

La matrice d'évaluation ci-après recense les principales appréciations pour 2016 :

N°	Catégories de risque	Niveau 2015	Niveau 2016
1	Risque pays	Elevé	Elevé
2	Risque macroéconomique	Elevé	Elevé
3	Risque de crédit	Modéré	Modéré
4	Risque de marché	Faible	Faible
5	Risque de liquidité	Faible	Modéré
6	Risque de solvabilité	Faible	Modéré
7	Risque opérationnel	Elevé	Elevé

Risque Pays : élevé

Les tensions sécuritaires ont persisté dans trois Etats membres (Cameroun, République Centrafricaine et Tchad), avec des répercussions négatives sur le climat des affaires et l'activité économique. De même, le Gabon a traversé une crise post-électorale, tandis qu'au Tchad, les tensions de trésorerie publique ont donné lieu à des troubles sociaux. Par ailleurs, les évaluations externes, fournies notamment par le rapport *Doing Business 2017* de la Banque Mondiale, confirment l'importance des entraves à l'investissement dans la zone. Outre les problèmes sécuritaires, ces entraves ont trait, notamment, à la fragilité des institutions, au déficit infrastructurel et à la faiblesse des indicateurs sociaux.

Risque macroéconomique : élevé

La chute des cours des matières premières couplée aux problèmes sécuritaires a pesé sur le cadre macroéconomique, induisant le passage du taux de croissance de 1,7 % en 2015 à -0,2 % en 2016, et le creusement des déficits budgétaire et courant. De même, l'évolution baissière des avoirs extérieurs a entraîné un repli significatif du taux de couverture extérieure de la monnaie et des réserves de change.

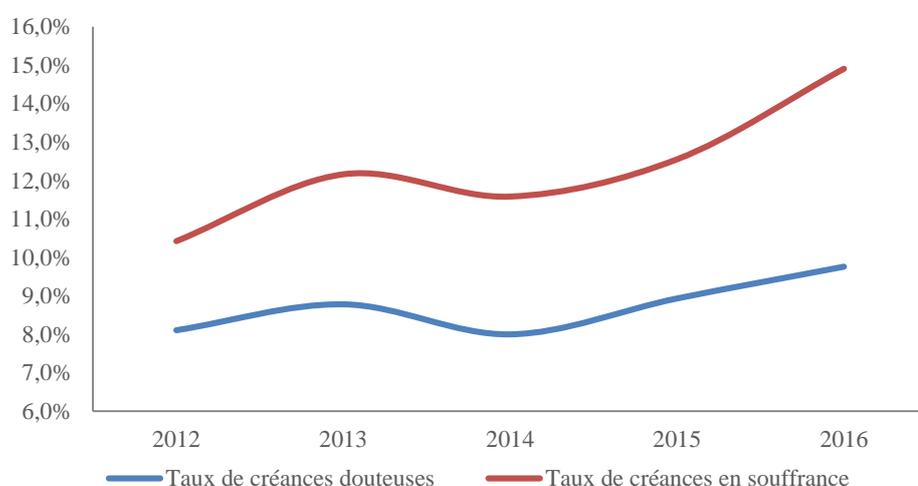
Ce contexte économique défavorable a eu des répercussions négatives sur l'équilibre financier des différentes contreparties du système financier (Etats, entreprises privées, ménages). En particulier, les Etats ont enregistré des tensions de trésorerie, nécessitant un recours plus accru au système bancaire. Ainsi, la Banque Centrale a relevé

le niveau de ses avances aux Trésors nationaux, tandis que le volume des émissions s'est accru sur le marché des titres publics.

Risque de crédit : modéré

Cette évaluation s'appuie en premier lieu sur la dégradation de la qualité apparente du portefeuille de créances des banques, le taux de créances en souffrance passant de 12,5 % en 2015 à 14,9 % en 2016. Dans le secteur de la microfinance, le taux de créances en souffrance s'est accru de 14,0 % en 2015 à 17,0 % en 2016.

Graphique 1 : Evolution du taux de créances douteuses et du taux de créances en souffrance des banques



Source : COBAC

En second lieu, le repli de l'activité économique a pesé sur les capacités de remboursement des contreparties des banques, notamment les Etats membres et les entreprises prestataires des marchés publics. Traduisant entre autres la défiance du système bancaire vis-à-vis de certains Etats membres, les taux d'intérêt sur les bons du trésor assimilables se sont accrus sur certaines signatures.

Risque de marché : faible

Au regard de la faible taille des marchés financiers de la CEMAC, ce risque est considéré comme limité. Toutefois, le nombre restreint d'acteurs sur les marchés et le faible niveau des transactions sur les compartiments secondaires et interbancaires ne favorisent pas une bonne circulation de la liquidité bancaire. Il faut également relever que ce faible niveau de développement affecte la rentabilité des investisseurs institutionnels, dont les sociétés d'assurances et les organismes de prévoyance sociale.

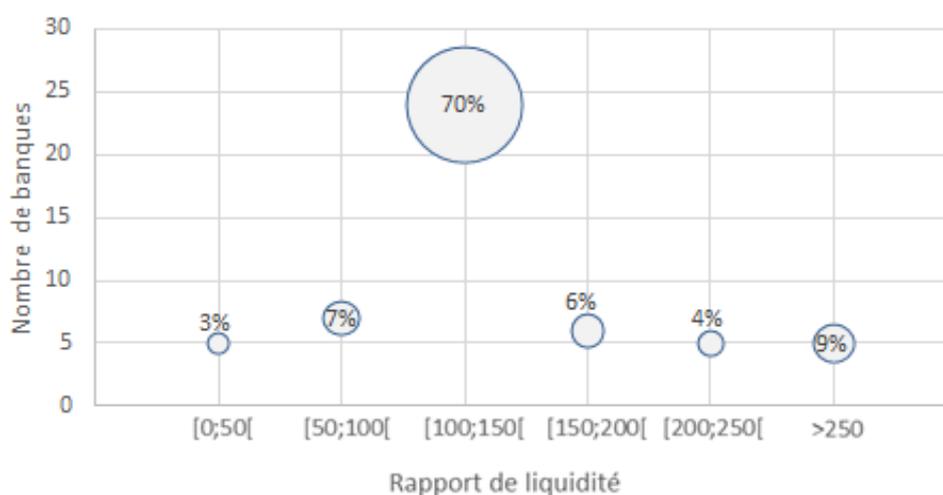
Risque de liquidité : modéré

Au niveau du secteur bancaire, la liquidité est restée globalement confortable, eu égard au niveau encore satisfaisant des ratios permettant d'apprécier la liquidité bancaire. L'évolution durant les cinq années écoulées a révélé un niveau de liquidité, mesuré par le ratio entre les disponibilités à vue et les exigibilités à vue, largement supérieur au seuil de 100 %, revenant de 182,5 % en 2012 à 151,9 % en 2015 et 141,3 % en 2016.

Au plan individuel cependant, sur les 52 banques de la sous-région, seules 40 se sont conformées à la norme relative au ratio de liquidité, contre 42 en 2015, soit 70 % des banques. La situation par établissement a montré que les 12 banques ayant reporté un ratio de liquidité inférieur à 100 % représentaient 9,2 % de l'actif bancaire en 2016 et 10,2 % des exigibilités à vue.

En définitive, même si la liquidité bancaire est demeurée globalement satisfaisante, il faut relever que ce risque est passé de faible en 2015 à modéré en 2016, en raison de l'apparition de plus en plus marquée de tensions au niveau des banques, en droite ligne avec les difficultés de trésorerie des Etats membres. L'accroissement des demandes de refinancement des établissements de crédit auprès de la BEAC est d'ailleurs le signe du resserrement des ressources disponibles des banques.

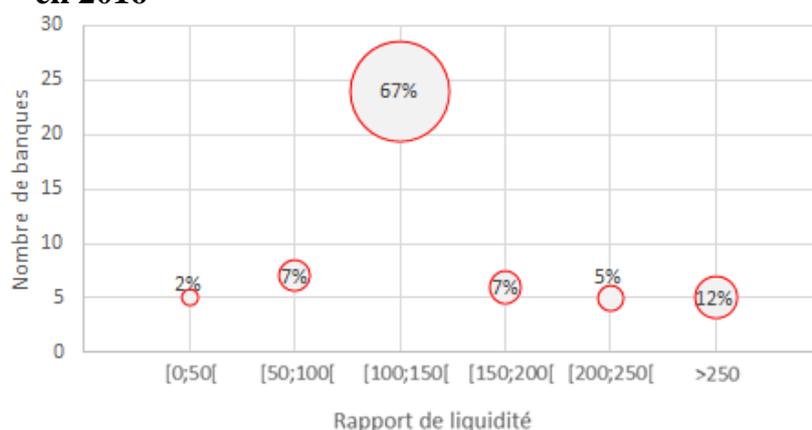
Graphique 2 : Contribution des banques au risque de liquidité en 2016¹



Source : calculé à partir des données de la COBAC

¹ Mesurée par le poids dans l'exigibilité à vue

Graphique 3 : Contribution des banques à l'actif en fonction du ratio de liquidité en 2016



Source : calculé à partir des données de la COBAC

Dans le secteur de la prévoyance sociale, le ratio de trésorerie immédiate s'est affiché à 122 % à fin 2016 contre 106 % en 2015, au-dessus de la norme de 100 %, témoignant d'une liquidité suffisante pour faire face aux engagements à court terme desdits organismes.

Risque de solvabilité : modéré

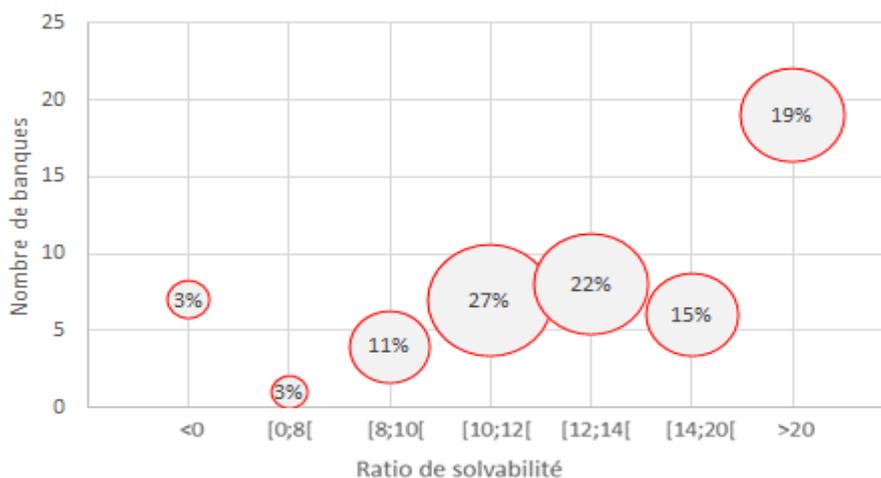
En ce qui concerne le système bancaire, le ratio de couverture des risques est dans l'ensemble respecté par 44 banques sur 52. Sur les cinq dernières années, les banques ont affiché une résilience appréciable aux chocs sur le bilan. Les fonds propres ont permis de couvrir, en moyenne, 12,1 % des risques pondérés en 2012, 13,5 % en 2015 et 13,3 % en 2016. Cependant, la bonne tenue du secteur bancaire masque une certaine hétérogénéité entre les établissements. Ainsi, 8 banques présentant un ratio de solvabilité en deçà de la norme de 8 % ont contribué à 6,4 % au risque y relatif, et 5,8 % de l'actif total en 2016, impliquant globalement une contribution proportionnelle du risque des banques à leur taille.

Graphique 4 : Contribution des banques au risque de solvabilité en 2016²



Source : calculé à partir des données de la COBAC

Graphique 5 : Contribution des banques à l'actif en fonction du ratio de solvabilité en 2016



Source : calculé à partir des données de la COBAC

Pour ce qui est des compagnies d'assurance vie et non-vie, la solvabilité est considérée comme étant satisfaisante, en raison du taux de couverture des engagements réglementés et la marge de solvabilité confortables.

Risque opérationnel : élevé

En dépit des avancées réalisées en termes de développement, les moyens de paiement restent affectés par des incidents techniques et exposés aux problèmes de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, même si aucun incident majeur n'a été relevé.

² Mesurée par le poids dans l'actif pondéré des risques

De même, des problèmes statistiques persistent pour certains secteurs (par exemple la microfinance et la prévoyance sociale), constituant un handicap pour l'appréciation de la situation prudentielle et le suivi des activités.

B. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU CSF-AC EN 2016

Après prise en compte de l'évolution de l'activité économique, et examen des risques affectant la performance du système financier sous-régional, le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) a relevé que les difficultés rencontrées par le système financier étaient fortement liées à la dégradation des conditions macroéconomiques.

En conséquence, et conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues, le CSF-AC, a adressé plusieurs recommandations, d'ordre général et spécifique à l'endroit de ses membres.

Sous l'angle général, compte tenu du niveau élevé des risques macroéconomique et pays, le CSF-AC a réitéré la nécessité pour tous les pays de la sous-région d'intensifier les réformes structurelles déjà engagées en vue de réduire la vulnérabilité extérieure des économies. Pour cette raison, il est impératif de créer les conditions favorisant la diversification des économies et de privilégier les investissements et le développement harmonieux du secteur privé, ainsi que la mise en œuvre des politiques budgétaires contracycliques, dans le but de réduire les effets des chocs sur les principales sources de revenu des États.

En outre, les membres du Comité ont été invités à poursuivre les réformes visant à améliorer les dispositifs réglementaires et de supervision des différents segments du système financier, ainsi qu'à approfondir ce dernier.

Sous l'angle spécifique, il a été recommandé aux membres plusieurs actions ciblées liées à *i*) la gestion optimale des finances publiques, *ii*) l'amélioration des dispositifs de reporting statistique et de suivi de certains secteurs, *iii*) la surveillance des infrastructures, et *iv*) la dynamisation des marchés des capitaux.

PREMIERE PARTIE :

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE,
MONETAIRE ET FINANCIER EN
2016**

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER MONDIAL

Au niveau international, l'année 2016 a été marquée par le ralentissement de l'activité économique, reflet d'une croissance moins forte dans les économies avancées. Le marché du travail s'est légèrement amélioré dans les pays avancés, tandis qu'il s'est comprimé dans les pays émergents.

S'agissant des conditions monétaires et financières, face à une conjoncture internationale difficile, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leur intervention. En revanche, s'appuyant principalement sur les projections de reprise de l'activité à l'échelle internationale en 2017 et la bonne tenue des prix des actifs, le FMI³ a relevé une nette amélioration de la stabilité du système financier international.

Sur les marchés financiers, l'euro a continué de perdre du terrain devant les principales devises. A contrario, l'or a enregistré une évolution favorable de son cours, et les grandes places boursières mondiales ont clôturé l'année à la hausse.

A. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Au cours de l'année 2016, l'économie mondiale a légèrement ralenti, en lien avec *i)* la baisse de l'activité dans les pays avancés et les pays émergents d'Asie, *ii)* le repli des prix des produits de base, en particulier le pétrole, et *iii)* les turbulences sur les marchés financiers. Ainsi, le taux de croissance mondial s'est établi à 3,2 % en 2016, contre 3,4 % en 2015. Traduisant cette contreperformance, le taux d'accroissement du volume des échanges mondiaux de biens et services est revenu de 2,8 % en 2015 à 2,4 % en 2016.

S'agissant de l'inflation, elle est restée modérée, reflétant le maintien des prix des produits de base à des niveaux faibles.

- *Pays avancés*

Dans les pays avancés, la croissance du PIB réel a légèrement ralenti à 1,7 % en 2016, essentiellement en lien avec le repli de l'activité aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Zone Euro et au Royaume-Uni. En revanche, le taux de chômage a baissé, revenant de 6,7 % en 2015 à 6,2 % en 2016 tandis que l'inflation est remonté de 0,3 % à 0,8 %.

Aux **Etats-Unis**, l'activité a ralenti en 2016 à 1,5 %, contre 2,9 % une année auparavant, en raison de la faiblesse des dépenses de consommation, ainsi que de la contraction de la demande extérieure induite par la vigueur du dollar. Le taux de chômage a reculé à 4,9 % en 2016, contre 5,3 % en 2015. Au niveau des prix, l'inflation

³ Rapport sur la stabilité financière internationale 2017

est remontée à 1,3 % en 2016, contre 0,1 % en 2015, en liaison principalement avec la hausse des prix de l'énergie.

Au **Japon**, la croissance économique s'est maintenue à 3,2 % en 2016, en relation avec l'atonie de la consommation privée. Le taux de chômage est revenu à 3,1 % en 2016, après avoir atteint 3,4 % en 2015. S'agissant des prix, le taux d'inflation est revenu à 0,5 %, après 0,8 % en 2015.

Dans l'**Union Européenne**, le taux de croissance du PIB réel a régressé à 2,0 % en 2016, contre 2,3 % en 2015. Dans la **Zone Euro** en particulier, le taux de croissance de l'activité est revenu de 2,0 % en 2015 à 1,8 % en 2016, en raison du manque de dynamisme des investissements, dans un contexte d'incertitude sur l'intégration européenne suite au *Brexit*. Le taux de chômage s'est replié à 10,0 % en 2016, contre 10,9 % en 2015. Le taux d'inflation est passé à 0,2 %, après 0,0 % en 2015, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie.

En **Allemagne**, le PIB réel a progressé de 1,9 % en 2016, contre 1,5 % l'année précédente, à la faveur de l'accroissement de la consommation des ménages et des exportations. Le taux de chômage a reculé à 4,2 %, après 4,6 % en 2015. Le taux d'inflation est passé de 0,1 % en 2015, à 0,4 % en 2016, en liaison avec la hausse des prix des denrées alimentaires et des services.

En **France**, la croissance économique s'est accrue de 1,2 % en 2016 contre 1,1 % en 2015, soutenue par la vigueur des exportations, des dépenses des ménages et des investissements privés. Le taux de chômage est revenu à 10,0 % en 2016, après 10,4 % en 2015. Le taux d'inflation s'est fixé à 0,3 % en 2016 contre 0,1 % en 2015.

- *Pays émergents*

Dans **les économies émergentes**, l'activité économique s'est tassée en 2016, en raison principalement du ralentissement en Chine et en Inde. Ainsi, en **Chine**, la croissance du PIB réel a ralenti en 2016, pour s'établir à 6,7 %, contre 6,9 % en 2015, en rapport avec la baisse de la production industrielle et le recul des exportations. Le taux d'inflation est remonté à 2,0 % en 2016, après 1,4 % en 2015, consécutivement à la hausse des prix des denrées alimentaires et des services.

En **Inde**, le recul de la consommation dû à la pénurie de liquidités et aux perturbations des paiements induites par le renouvellement de la gamme de billets de banque en circulation, a pesé sur l'activité économique en 2016. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est décéléré à 7,1 % en 2016, après 8,0 % en 2015. Le taux d'inflation s'est fixé à 4,9 % en 2016, contre 4,5 % un an plus tôt.

- *Afrique subsaharienne*

En **Afrique subsaharienne**, la croissance économique a reculé en 2016 à 1,4 %, contre 3,4 % l'année précédente. Cette évolution est tributaire des contreperformances des deux grandes économies de la région (Afrique du Sud et Nigeria), dans un contexte caractérisé par le niveau bas du cours du pétrole. Le taux d'inflation est remonté à 11,4 % en 2016, contre 7,0 % en 2015.

Dans l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2016, sous l'effet de la vigueur de la demande intérieure et de l'accroissement des activités dans le secteur tertiaire. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 6,8 % en 2016 contre 6,5 % un an plus tôt. En ce qui concerne les prix à la consommation, le taux d'inflation est ressorti à 0,3 % en 2016, contre 1,0 % l'année précédente, consécutivement à la baisse des prix des produits alimentaires dans la plupart des pays de l'Union.

En **Afrique du Sud**, le rythme de progression de l'activité économique a cru moins rapidement qu'en 2015, en raison de la persistance des problèmes d'approvisionnement en électricité, du durcissement des conditions financières et de la détérioration de la confiance des consommateurs. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est revenu à 0,3 % en 2016, contre 1,3 % en 2015. Les tensions sur les prix se sont exacerbées, le taux d'inflation s'élevant à 6,4 % en 2016, contre 4,6 % en 2015.

Au **Nigeria**, le taux de croissance du PIB s'est contracté de 1,6 % en 2016, contre une hausse de 2,7 % en 2015, en liaison avec la volatilité du taux de change, la chute des cours du pétrole brut et le climat d'insécurité imposé par la secte Boko Haram. Les tensions sur les prix se sont accentuées, le taux d'inflation s'élevant à 15,0 % en 2016, après 9,0 % en 2015, sous l'effet du renchérissement des produits alimentaires.

B. CONDITIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Durant l'année 2016, les conditions monétaires et financières ont évolué de manière assez divergente. Elles ont été globalement marquées : *i*) au plan monétaire, par le maintien des politiques monétaires accommodantes par les banques centrales des pays avancés, à l'exception de la Fed, et *ii*) sous l'angle financier, par la forte volatilité des marchés liée au ralentissement économique mondial.

- *Politique monétaire des principales banques centrales*

Dans la **Zone Euro**, la BCE a décidé de maintenir ses taux directeurs à leur niveau de l'année écoulée (0,00 % pour les opérations de refinancement, 0,25 % pour la facilité de prêt marginal et de -0,40 % pour la facilité de dépôt). Elle a, en outre, intensifié son programme de rachat d'obligations de 60 à 80 milliards d'euros.

Aux **Etats-Unis**, le mouvement de normalisation de la politique monétaire entamé en 2015 s'est poursuivi à un rythme moindre que celui initialement anticipé, compte tenu de la conjoncture économique mondiale peu favorable. La Fed n'a procédé qu'à un seul relèvement du taux des fonds fédéraux (*fed funds*) de 0,25 point, pour le porter dans la fourchette 0,50-0,75 %, en fin d'année 2016.

Au **Japon**, la Bank of Japan a renforcé sa politique ultra accommodante à travers, d'une part, l'introduction du « Quantitative and Qualitative Easing » et, d'autre part, l'application d'un taux négatif sur les dépôts des banques dans le but d'atteindre la cible d'inflation de 2 %. Par ailleurs, elle a conservé son principal taux directeur à -0,1 %.

Au **Royaume-Uni**, la Banque d'Angleterre (BoE) a maintenu sa politique monétaire très accommodante menée depuis la crise financière de 2008. Elle a intensifié cette politique à partir du mois d'août 2016 pour contrecarrer les effets néfastes du *Brexit* et de la déflation. Ainsi, son principal taux d'intérêt a atteint son niveau le plus bas historique, à 0,25 %, contre 0,50 % un an auparavant. Elle a également procédé à des injections massives de liquidités dans l'économie.

Dans l'**UEMOA**, face à un rythme soutenu de l'activité et du repli du niveau général des prix, la **BCEAO** a décidé de maintenir inchangé le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités à 2,50 % (en vigueur depuis le 16 septembre 2013), confirmant ainsi l'orientation accommodante de sa politique monétaire. En revanche, le Comité de Politique Monétaire a décidé d'élargir le corridor formé par le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux du guichet de prêt marginal d'un point de pourcentage. Le taux du guichet de prêt marginal a été porté de 3,50 % à 4,50 %. Enfin, le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union est demeuré à 5,0 %.

- *Appréciation de la stabilité financière mondiale*

Les risques pesant sur la stabilité financière mondiale se sont atténués en 2016 en rapport avec : *i*) la poursuite des politiques monétaires accommodantes dans les pays avancés, lesquelles ont affermi le prix des actifs, *ii*) des taux d'intérêt longs en progression et favorables à l'augmentation des marges bénéficiaires des banques et des sociétés d'assurances, *iii*) le redressement de cours des matières premières, et *iv*) des ajustements dans les pays émergents qui ont participé à la reprise des flux de capitaux. Toutefois, les risques à moyen terme se sont accumulés, en rapport avec le ralentissement de la croissance mondiale, la baisse des cours des matières premières et la contraction du commerce mondial. La faible rentabilité des banques des pays avancés pourrait à la longue effriter les volants de réserve, se traduisant par des difficultés de soutien de l'activité.

Le FMI, dans son rapport sur la stabilité financière mondiale, a mis en exergue les facteurs de vulnérabilité ci-après : *i*) le ralentissement de la croissance mondiale, en particulier dans les pays avancés, incitant les marchés financiers à prévoir une longue période d'inflation faible et de taux d'intérêt bas, *ii*) la baisse des cours des matières

premières et la contraction du commerce mondial lesquelles ont contraint les pays émergents à s'ajuster automatiquement, *iii*) l'instabilité politique dans de nombreux pays du Moyen-Orient, la croissance nulle des revenus et le creusement des inégalités qui ont affecté négativement le bilan des institutions financières des pays avancés, *iv*) la persistance des taux d'intérêt bas couplée au vieillissement démographique et la faible rentabilité qui ont menacé la solvabilité de plusieurs sociétés d'assurance-vie et de fonds de pension, et *v*) l'accroissement rapide du crédit en Chine ainsi que le développement des produits financiers du système bancaire parallèle qui ont constitué des risques croissants pour la stabilité financière.

C. DYNAMIQUE DES MARCHES FINANCIERS INTERNATIONAUX ET DES MATIERES PREMIERES

- *Marché des changes et de l'or*

Le Marché des changes a été marqué en 2016 par les conséquences du *Brexit*, le renforcement du dollar et la chute de la livre sterling. Ainsi, la parité euro / dollar a perdu 2,9 % sur un an, tandis que la livre s'est dépréciée de 15,9 % par rapport à l'euro.

Concernant le marché de l'or, l'année 2016 a été marquée par une embellie des cours de l'once (+8,1%), en raison de son statut de valeur refuge dans un environnement mondial dominé par de nombreuses incertitudes.

- *Situation des principales places boursières*

En 2016, les indices des valeurs des places boursières mondiales ont globalement évolué à la hausse. L'EUROSTOXX 50, l'indice européen, a progressé de 3,9 % en 2016. Par places boursières nationales, le CAC 40 français a fait un bond de 4,8 % et l'indice NIKKEI s'est amélioré de 0,4 %. En revanche, les plus fortes hausses ont été enregistrées aux Etats-Unis où l'indice Dow Jones a bondi de 13,4 % et l'indice des valeurs technologiques, le Nasdaq, s'est accru de 7,5 %.

- *Cours des principales matières premières*

Consécutivement à la baisse des cours des produits de base, l'indice composite des cours des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, exprimés en dollar américain, s'est replié de 14,7 % en 2016, après une baisse de 31,7 % en 2015.

S'agissant du *pétrole*, principal produit d'exportation dans la CEMAC, le mouvement de reprise des cours observé en début avril 2016 s'est maintenu jusqu'en fin d'année. Le baril du Brent s'est vendu en moyenne à 54,1 dollars en décembre 2016, contre 52,4 dollars un an plus tôt. En effet, cette timide remontée des cours a été essentiellement favorisée par la décision des pays membres de l'OPEP de réduire l'offre du brut de 1,8 million de barils par jour.

Du côté du *caoutchouc naturel*, les prix ont fortement augmenté de 78,4 % à fin décembre 2016, du fait principalement des inquiétudes suscitées par les conditions météorologiques et par la reprise de la demande chinoise.

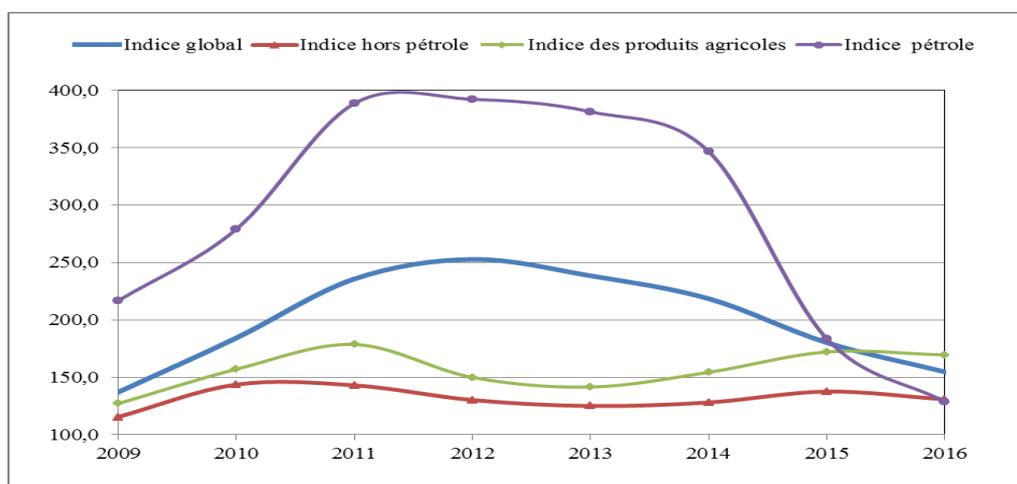
Sur le marché *des bois tropicaux*, les cours du Sapelli en sciages ont chuté de 11,1 % s'établissant à 586,2 dollars/m³ en 2016, tandis que ceux des grumes d'Okoumé se sont inscrits à la baisse de 16,9 % à 205,2 dollars/m³.

Les prix *du cacao* ont reculé de 8,0 % à 2,9 dollars/kg, contre 3,1 dollars/kg un an auparavant, pénalisés par une offre abondante de fèves de cacao au niveau mondial, particulièrement dans les pays producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

Les cours *du coton et du sucre* ont évolué à la hausse respectivement en moyenne de 5,0 % à 1,6 dollar/kg et de 34,9 % à 0,4 dollar/kg, en lien avec l'amélioration de la demande mondiale du coton et de la fin de la phase de surplus du cycle de production mondiale du sucre. Les prix du *café robusta*, en revanche, se sont contractés de 7,8 % à 2,0 dollars/kg.

Au 31 décembre 2016, les cours *de l'aluminium* sont demeurés fermes, en raison de la reprise de la demande mondiale et de la baisse des exportations chinoises. Le prix moyen s'est établi à 1,7 dollar/kg, en hausse de 15,4 % comparativement à 2015.

Graphique 6 : Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC



Source : BEAC

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER SOUS-REGIONAL

Dans un contexte sous-régional marqué par le maintien des cours du pétrole à des niveaux bas et la persistance de la crise sécuritaire, les économies de la sous-région ont clôturé l'année 2016 sur :

- une baisse du produit réel, le taux de croissance réelle ressortant à -0,2 % en 2016 contre 1,7 % en 2015 ;
- une atténuation des pressions sur les prix, le taux d'inflation en moyenne annuelle se situant à 1,1 % contre 2,5 % douze mois plus tôt ;
- une accentuation du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, à 6,1 % du PIB, contre 4,1 % en 2015 ;
- une aggravation du déficit des transactions courantes, dons inclus, à 15,6 % du PIB contre 13,4 % en 2015 ;
- une persistance des tensions de trésorerie publique dans certains pays de la CEMAC et une diminution substantielle des avoirs extérieurs nets du système monétaire.

Malgré les réformes entreprises par les Etats, l'environnement des affaires dans la CEMAC ne s'est pas beaucoup amélioré en 2016, les pays membres continuant à occuper les derniers rangs dans les classements *Doing Business* de la Banque Mondiale.

S'agissant de la situation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, des actions ont été intensifiées dans l'amélioration du cadre réglementaire et l'identification des risques liés à l'utilisation des nouveaux moyens de paiement (NMP).

A. SECTEUR REEL

Le PIB réel s'est contracté de 0,2 %, sous l'effet de la baisse de la demande extérieure nette. En effet, cette dernière a obéré la croissance de 2,1 points, en rapport avec la chute des exportations. En revanche, la demande intérieure a atténué ce recul à hauteur de 1,9 points du fait essentiellement de l'augmentation des investissements privés.

Tableau 1 : Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	4,1	4,5	5,4	5,9	5,7	4,5
République Centrafricaine	3,2	4,0	-37,8	0,8	4,9	5,1
Congo	3,4	3,8	4,6	6,8	2,6	-2,8
Gabon	7,0	5,0	6,3	4,3	2,9	2,4
Guinée Equatoriale	4,6	8,3	-3,9	0,2	-9,5	-8,5
Tchad	0,9	7,8	4,8	6,8	2,5	-4,4
CEMAC	4,1	5,7	2,5	4,8	1,7	-0,2

Sources : Administrations nationales et BEAC

Du côté de l'offre, les secteurs primaire et secondaire ont plombé la formation du produit de 0,9 point et 1,0 point respectivement. Cependant, ces évolutions défavorables ont été amoindries par l'apport du secteur tertiaire qui a constitué le principal moteur de la croissance avec une part estimée à +1,3 point. La bonne tenue du secteur tertiaire tient essentiellement au dynamisme de la branche des services marchands, suivie par les branches « transport et communication », « commerce, hôtel et restauration ». En revanche, la baisse des activités dans les industries extractives et l'accentuation des difficultés dans la branche des BTP ont influencé la mauvaise tenue des secteurs primaire et secondaire. Les BTP en particulier ont pâti des tensions de trésorerie rencontrées par certains Etats de la CEMAC, entraînant l'ajustement des dépenses en capital.

S'agissant de la dynamique des prix, les tensions inflationnistes ont reculé en moyenne annuelle de 2,5 % en 2015 à 1,1 % en 2016, découlant principalement de la diminution des prix des communications et des produits alimentaires de 4,3 % et 0,3 % respectivement.

B. SECTEUR PUBLIC

- Finances publiques

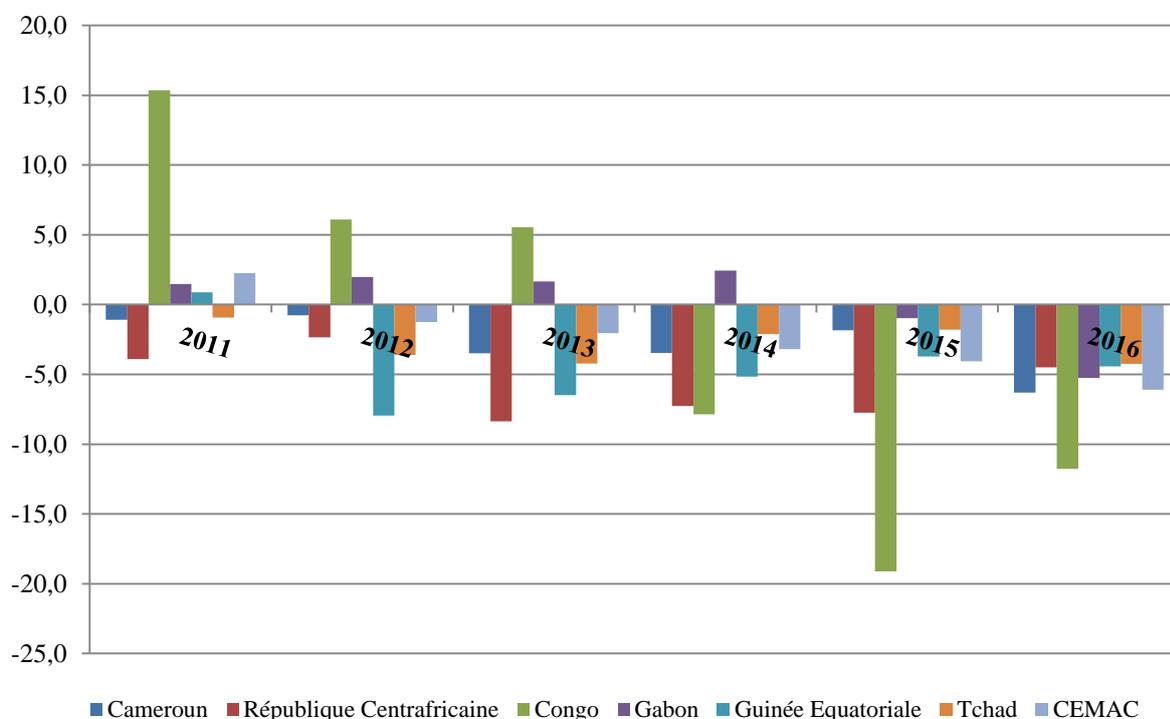
En 2016, le secteur des administrations publiques a continué de subir les effets des niveaux toujours bas des cours du pétrole brut sur les marchés internationaux et des chocs sécuritaires. Le déficit budgétaire, base engagement, hors dons, est passé de 4,1 % du PIB en 2015 à 6,1 % du PIB en 2016, en rapport avec la baisse des recettes publiques plus rapide que celle des dépenses.

Tableau 2 : Soldes budgétaires base engagement, hors dons, des Etats de la CEMAC (en % du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	-1,1	-0,8	-3,5	-3,5	-1,8	-6,3
République Centrafricaine	-3,9	-2,4	-8,4	-7,3	-7,7	-4,5
Congo	15,4	6,1	5,5	-7,9	-19,1	-11,8
Gabon	1,5	2	1,6	2,4	-1,0	-5,2
Guinée Equatoriale	0,9	-8	-6,5	-5,2	-3,7	-4,4
Tchad	-0,9	-3,6	-4,2	-2,1	-1,8	-4,3
CEMAC	2,2	-1,2	-2,0	-3,2	-4,1	-6,1

Sources : Administrations nationales et BEAC

Graphique 7 : Evolution du solde budgétaire base engagements, hors dons, des Etats de la CEMAC de 2012 à 2016 (en % du PIB)



Sources : Administrations nationales et BEAC

La situation des finances publiques a été marquée en 2016 par : *i*) un recul de 20,5 % des recettes budgétaires à 7 385,6 milliards, sous l'effet de la diminution de 37,7 % des recettes pétrolières et de 9,4 % des revenus non pétroliers ; *ii*) une baisse moins prononcée des dépenses publiques de 9,2 % à 10 182,5 milliards, induite par le repli de 23,8 % des dépenses en capital ; *iii*) un creusement du déficit primaire à 2,5 % du PIB, contre 1,1 % du PIB en 2015 et ; *iv*) une détérioration continue du solde global base engagement, hors dons à -6,1 % du PIB (-2 796,9 milliards), contre -4,1 % du PIB en 2015, soit -1 917,1 milliards.

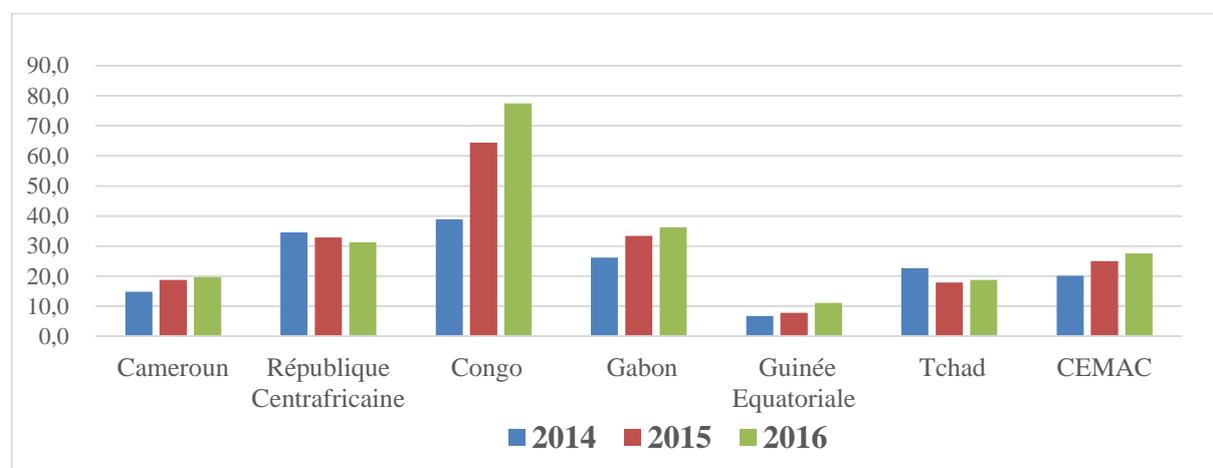
- *Situation de la dette publique*

Entre 2015 et 2016, l'encours de la dette extérieure des pays de la CEMAC est passé de 25,0 % à 27,6 % du PIB, sous l'effet de la poursuite de programmes d'investissements publics dans certains pays dans un contexte de baisse de recettes budgétaires. Toutefois, le Tchad a bénéficié d'un allègement de la dette de 450 milliards à l'issue de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

S'agissant de la viabilité de la dette, les ratios service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires et du service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services, ont marqué un net recul en 2016. Ainsi, le service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires est revenu de 18,9 % à 17,0 % entre 2015 et 2016 ; alors que le service de la dette extérieure a été réalisé à 10,0 % par les recettes d'exportations de biens et services en 2016, contre 11,7 % un an auparavant.

Ces proportions en deçà des seuils (18 % et 15 % respectivement⁴) de surendettement retenus dans le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) des pays à faible revenu (PFR) justifiant de faible qualité d'institutions⁵ comme ceux de la CEMAC, laisseraient entrevoir, de manière globale, que le niveau d'endettement extérieur de la sous-région demeure soutenable.

Graphique 8 : Encours de la dette publique extérieure (en % du PIB)



Sources : Administrations nationales et BEAC

⁴ Ces seuils n'intègrent pas l'envoi de fonds des migrants. En effet, cette donnée est prise en compte lorsque le volume de transferts de fonds d'émigrés dépasse 10 % du PIB et 20 % des exportations.

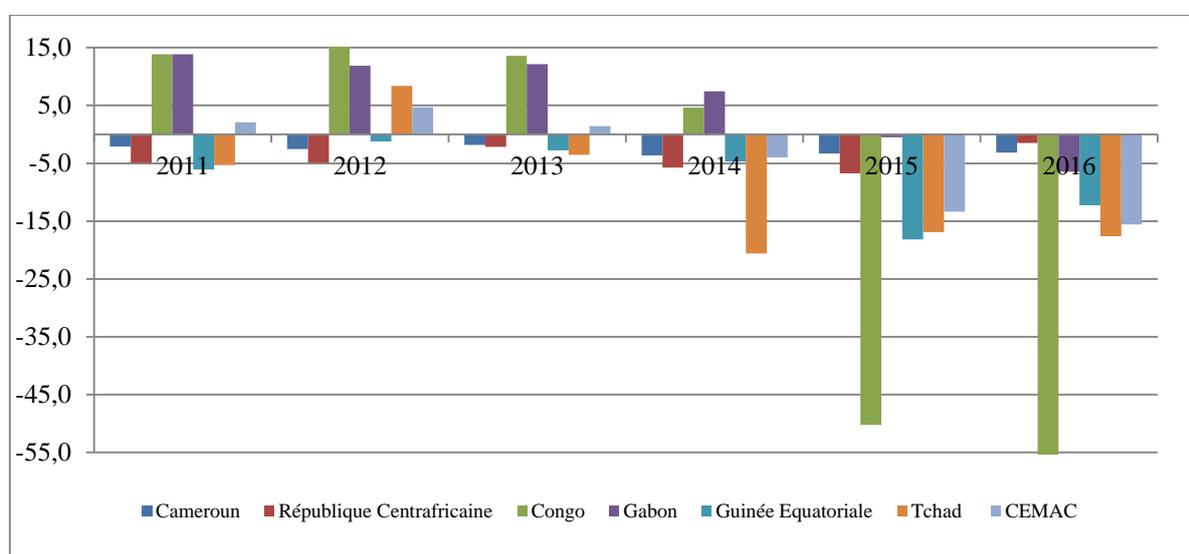
⁵ Les valeurs de l'indice CPIA des pays de la CEMAC tournent autour de 2,4 et 3,2 dans le rapport sur la solidité des institutions et la qualité des politiques de la Banque Mondiale de 2016. Les informations sur la Guinée équatoriale et le Gabon (Pays ayant un accès aux Marchés) ne sont présentées dans le rapport.

C. SECTEUR EXTERIEUR

Le solde des transactions courantes s'est détérioré en 2016, ressortant à -15,6 % du PIB, après -13,4 % une année plus tôt. Par contre, L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est renforcé, passant de 2490,5 milliards en 2015 à 3775 milliards en 2016, sous l'effet de la hausse des entrées des capitaux à court terme.

Au total, le déficit global de la balance des paiements s'est situé à 3 354,8 milliards en 2016, après 3 266,8 milliards en 2015. Il a été comblé par une ponction sur les réserves officielles à hauteur de 3 029,7 milliards et des financements exceptionnels nets de 325,1 milliards, dont une accumulation des arriérés extérieurs de 149,1 milliards et un allègement de la dette de 176 milliards.

Graphique 9 : Evolution du solde extérieur courant, transferts officiels inclus, des Etats de la CEMAC de 2011 à 2015 (en % du PIB)



Sources : Administrations nationales et BEAC

D. SECTEUR MONETAIRE

- Evolution des principaux agrégats

Le profil des grandeurs monétaires dans la CEMAC au cours de l'année 2016 a été marqué par une aggravation des tensions de trésorerie publique dans certains pays de la zone en lien avec la décélération de l'activité économique, et la détérioration des comptes extérieurs due à la faiblesse des cours des matières premières.

Dans ce contexte, le système bancaire a augmenté l'encours du crédit intérieur de 40,8 % à 10 352, 5 milliards. Cette évolution est imputable au passage d'une position nette créditrice des Etats vis-à-vis du système monétaire de 373,7 milliards à une position nette débitrice de 2 205,5 milliards et, dans une moindre mesure de l'augmentation de 5,2 % des concours bancaires à l'économie.

Les avoirs extérieurs nets du système monétaire sont revenus de 5 668,1 à 2 416,4 milliards entre 2015 et 2016, en baisse de 57,4 %, contre - 28,1 % en 2015, en liaison avec le reflux simultané des avoirs extérieurs nets des établissements de crédit (162,6 milliards) et de la Banque Centrale (2 253,8 milliards). Par ailleurs, les réserves officielles de change de la BEAC ont chuté de 50,4 %, représentant un taux de couverture extérieure de la monnaie de 59,1 %, contre 77,2 % en 2015. S'agissant des réserves brutes de change en mois d'importations de biens et services, elles sont revenues de 3,9 mois en 2015 à moins de trois mois un an plus tard.

En liaison avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire (M2) a enregistré un repli de 5,6 % en 2016, après une baisse de 1,5 % en 2015.

- *Liquidité du système bancaire*

Sous l'effet de la contraction des recettes pétrolières des Etats de la CEMAC, la liquidité du système bancaire s'est globalement dégradée en 2016. Celle-ci s'apprécie à l'aune de l'évolution des réserves des banques et de l'examen de quelques ratios.

Ainsi, les réserves brutes (réserves libres⁶ et réserves obligatoires) des banques de la CEMAC sont revenues de 2 903,4 milliards à fin 2015 à 1 702,3 milliards une année après, en diminution de 41,4 %, contre -23,0 % en 2015. Par composante, les réserves libres du système bancaire de la CEMAC se sont contractées de 31,5 % à 1 254,8 milliards, contre -31,0 % à la fin de l'année 2015. De même, les réserves obligatoires se sont contractées de 58,2 % à 447,5 milliards, baisse essentiellement imputable à la Décision n°001/CPM/2016 du 06 avril 2016 ayant divisé par deux les coefficients de réserves obligatoires des banques des pays de la CEMAC assujetties à leur constitution.

S'agissant de l'évolution de quelques ratios de la liquidité bancaire, à fin décembre 2016, le coefficient de réserves (**réserves/dépôts**) a perdu 13,1 points à 21,0 % comparé au niveau atteint un an plus tôt, en lien avec le recul plus important des réserves brutes des banques (-41,4 %) que celui des dépôts bancaires (-4,9 %).

Le ratio **crédits à l'économie/dépôts**, traduisant la part des dépôts bancaires consacrée au financement de l'économie, s'est accru de 7,5 points à 93,5 % sur l'année 2016.

Le ratio **réserves libres/réserves obligatoires** a gagné plus de 100 points, passant de 171,1 % à 280,4 % entre 2015 et 2016, en rapport avec la baisse des coefficients des réserves obligatoires.

⁶ Les réserves libres représentent la somme des placements des banques au marché monétaire, du solde de leur compte courant à la BEAC, ainsi que de leurs encaisses.

Enfin, le ratio **réserves libres/crédits à l'économie**⁷ a perdu 8,5 points en décembre 2016 pour se situer à 16,6 %, après 25,0 % un an auparavant.

E. ASPECTS INSTITUTIONNELS

- *Climat des affaires et réformes institutionnelles*

En attendant l'opérationnalisation de l'Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC (OCA-CEMAC), l'appréciation de l'environnement des affaires de la CEMAC s'appuie sur le rapport « *Doing Business* » 2017 de la Banque Mondiale. Au cours de l'année 2016, 3 pays de la zone ont réalisé des efforts dans l'assainissement de leur climat des affaires, tandis que les autres ont marqué le pas, même si dans l'ensemble les pays continuent d'occuper les derniers rangs. Ainsi, le Congo a perdu 1 place, le Gabon, 3 places et la Guinée Equatoriale, 3 places (177^e, 164^e, et 178^e respectivement). En revanche, le Cameroun (166^e), et la RCA (185^e) ont chacun amélioré leur classement d'une place et le Tchad (180^e) de 3 places.

Dans ce contexte, la Commission de la CEMAC a engagé un certain nombre d'actions, consistant principalement à inscrire au nombre des mesures prioritaires contenues dans le Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) l'opérationnalisation de l'OCA-CEMAC, dans la perspective d'améliorer la compétitivité de la zone. En effet, le PREF-CEMAC intègre des mesures structurelles visant à faciliter l'attractivité de la zone à travers notamment la mise en place de l'OCA-CEMAC, la conception et l'application d'une stratégie intégrée de diversification des économies.

D'ores et déjà, les Etats ont engagé des réformes en profondeur de certains secteurs de leurs activités :

- Le Cameroun a mis en œuvre la réforme OHADA en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficultés financières et la simplification des procédures préventives pour les petites entreprises. En vue de renforcer les prérogatives de l'Agence de Promotion des Investissements (API), la Loi du 18 avril 2013, relative aux incitations à l'investissement privé, a été révisée.
- La RCA a constitué une trentaine de points focaux rattachés au Secrétariat Technique Permanent du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA). Ceux-ci ont pour mission de suivre les 10 indicateurs du Doing Business et de proposer les actions à entreprendre qui seront susceptibles d'améliorer le classement du pays.
- Au Congo, afin de moderniser le secteur public, le gouvernement a élaboré, avec l'appui technique d'un cabinet, un guide pour l'utilisateur et un manuel de

⁷ Ce ratio permet de comparer le volume de liquidité conservé librement par les banques à celui consacré au financement de l'économie.

procédures pour les administrations. Le document vise à fournir à l'entrepreneur l'ensemble des informations utiles et présenter les modalités juridiques, fiscales et administratives relatives à la création et au développement d'entreprise.

- Au Gabon, des réformes ont été engagées, notamment dans le domaine de la simplification des procédures. Ainsi, un centre d'arbitrage dédié à la gestion des litiges commerciaux a été créé, le délai de création d'entreprise a été raccourci à 48 heures via un guichet unique, une Charte nationale des Investissements a été mise en place, des Zones Economiques Spéciales avec l'accès à l'énergie à bas coût ont été créées, etc.
- En Guinée Equatoriale, dans le cadre de la deuxième phase de son plan de développement (2014-2020), l'amélioration du climat des affaires a été retenu comme l'un des principaux axes de son action, à travers la mise en place d'un cadre institutionnel comportant des organes de régulation et de contrôle susceptibles de favoriser la transparence et la bonne gouvernance.
- Le Tchad a ouvert un guichet unique et a fixé les tarifs à la création, à la modification et au renouvellement de l'attestation d'entreprises. Aussi, le Gouvernement a mis en place une équipe chargée de la rédaction du bulletin d'informations générales sur le climat des affaires.

- *Situation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*

Les actions en faveur de la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB/FT) se sont intensifiées en 2016. En effet, les cellules de renseignement financier dans la sous-région ont enregistré des progrès appréciables dans leur fonctionnement, et cela grâce aux actions engagées par le GABAC, consistant, entre autres, en : *i*) l'accession au statut d'Organisme Régional de Type GAFI (ORTG) ; *ii*) l'adoption du nouveau manuel de procédures d'évaluation mutuelle par le Comité Ministériel de l'UMAC de même qu'un modèle de texte portant création d'une structure nationale de coordination des actions liées à la LCB/FT ; *iii*) l'adoption du règlement intérieur du GABAC ; et *iv*) la présentation du Projet de Plan Stratégique du GABAC (forme de Plan Pluriannuel) pour validation.

Outre les avancées susmentionnées, le Secrétariat Permanent du GABAC a conduit deux études portant, d'une part, sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux nouveaux moyens de paiements (NMP), et d'autre part, sur le financement du terrorisme en Afrique Centrale. Les résultats de ces études ont permis à l'autorité prudentielle de déceler, entre autres, les pratiques à risque suivantes:

- *défaillance du dispositif réglementaire*. Il s'agit essentiellement de l'absence d'un cadre réglementaire spécifique aux NMP, de contrôle de l'origine des fonds déposés en contrepartie de l'émission de la monnaie électronique, de contrôle sur l'objet et

la destination des transactions ainsi que le niveau des seuils sur les volumes de transaction encore élevés ;

- *diversité des acteurs*. Cinq catégories d'acteurs⁸ interagissent dans le circuit de distribution de la monnaie électronique via les cartes prépayées. De culture non bancaire, les distributeurs constituent particulièrement des véritables canaux de propagation du risque dans l'ensemble du secteur, en lien avec leur connaissance limitée de la clientèle ;
- *anonymat des porteurs des cartes prépayées et non-respect des plafonds prescrits par la BEAC*. En effet, les porteurs des cartes prépayées ne sont pas correctement identifiés et l'origine des fonds n'est pas connue. Concernant, les plafonds prescrits par la BEAC, ils peuvent ne pas être respectés faute de centralisation des informations sur les transactions ;
- *conduite des activités via le mobile money*. Les risques liés à ces activités portent principalement sur les défaillances des systèmes de gestion de ces instruments par les institutions financières et leurs partenaires respectifs ainsi que sur l'identification de la clientèle et la réalisation des opérations.

⁸ Émetteur, réseau, processeur, program manager et distributeur.

DEUXIEME PARTIE :

**SITUATION DU SYSTEME
FINANCIER EN 2016**

STRUCTURE DU SYSTEME FINANCIER SOUS-REGIONAL

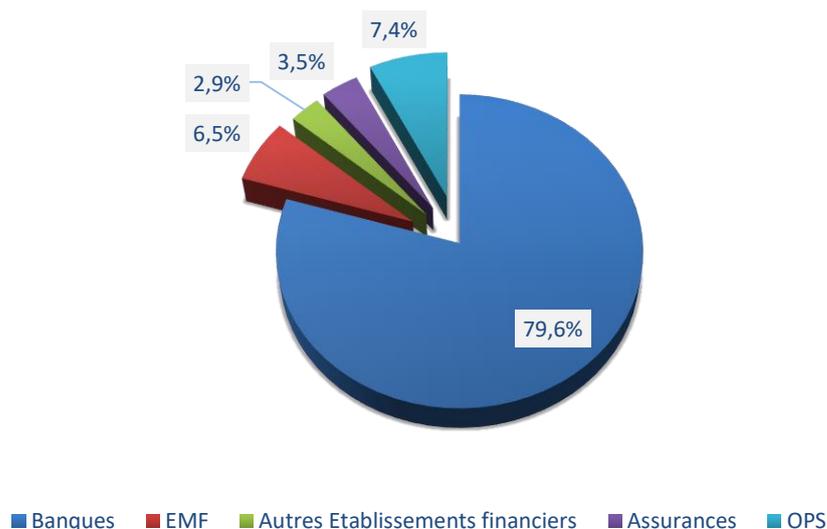
Le système financier de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale est de taille modeste. Il comprend trois segments : les institutions financières, le marché des capitaux et les infrastructures de marchés.

Au 31 décembre 2016, le secteur des institutions financières regroupe quatre sous-secteurs : *i*) les établissements de crédit, comprenant 52 établissements bancaires en activité et 10 établissements financiers, *ii*) la microfinance totalisant 829 établissements ayant reçu l’avis conforme de la Commission Bancaire de l’Afrique Centrale (COBAC), *iii*) 55 sociétés d’assurance et *iv*) les Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) avec un effectif de 8 organismes sous le contrôle de la CIPRES.

Le marché des capitaux est subdivisé en marchés de capitaux de court et de long termes. S’agissant du premier, il est composé des marchés monétaire et des titres publics émis par adjudication organisés par la BEAC. Au titre des marchés financiers, coexistent deux bourses de valeurs dans la sous-région : la Bourse des Valeurs Mobilières d’Afrique Centrale (BVMAC) et la Douala Stock Exchange (DSX).

Les infrastructures de marché englobent : *i*) le système de règlement brut en temps réel (RBTR), dénommé Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA), *ii*) le système de règlement de masse appelé Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), *iii*) le Système de Monétique Interbancaire (SMI), *iv*) la monnaie électronique, et *v*) les trois dépositaires centraux.

Graphique 10 : Structure de l’actif total du secteur financier de la CEMAC au 31 décembre 2016



Sources : CIMA, COBAC et CIPRES

Tableau 3 : Composition du secteur financier en 2015 et 2016

	2015			2016		
	Nombre	Actif total		Nombre	Actif total	
en % du total		en % du PIB	en % du total		en % du PIB	
Secteur bancaire	52	79,7	27,3	52	79,4	28,5
Établissements de Microfinance	819	6,8	2,3	829	6,7	2,3
Secteur des Assurances	52	3,4	1,2	55	3,6	1,3
Organismes de Prévoyance Sociale	7	7,2	2,5	8	7,4	2,6
Autres établissements financiers	10	3,0	1,0	10	2,9	1,1
Total du secteur financier	940	100	34,2	954	100	35,8

Sources : COBAC, CIPRES, CIMA.

I. SITUATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES

Dans un environnement marqué par un repli de l'activité économique dans la CEMAC, le total bilan des banques implantées dans cet espace s'est amélioré de 2,0 %, consécutivement à l'accroissement du crédit bancaire et l'excédent de trésorerie. Plus de la moitié des créances en souffrance ont été provisionnées par les banques, traduisant une couverture satisfaisante du risque de crédit. Enfin, bien que la liquidité des banques se soit dégradée en 2016, dans l'ensemble le secteur est resté globalement solide.

Les autres établissements financiers ont accru le volume de leurs activités de 1,6 % à 483,6 milliards entre 2015 et 2016, tandis que la situation du secteur de la microfinance est demeuré fragile.

Pour sa part, le secteur des assurances a enregistré une faible progression des primes émises de 1,5 %. Les engagements règlementés (passifs exigibles) ont été couverts par les actifs à hauteur de 113,8 % et 105,6 % par les entreprises d'assurances vie et non-vie respectivement.

L'activité des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) de la sous-région s'est renforcée en 2016. Le total du bilan s'est accru de 5,0 % et les cotisations collectées se sont établies à 471,7 milliards, tandis que les prestations servies se sont élevées à 349,3 milliards. Toutefois, la concentration du portefeuille d'investissement dans les placements bancaires constitue un véritable facteur de vulnérabilité pour le secteur.

A. SECTEUR BANCAIRE

En 2016, l'industrie bancaire de la CEMAC comptait 52 banques en activité réparties entre le Cameroun (14 banques), la République Centrafricaine (4 banques), le Congo (11 banques), le Gabon (10 banques), la Guinée Equatoriale (5 banques) et le Tchad (8 banques). Ce secteur est contrôlé, supervisé et réglementé par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

1. Situation d'ensemble

1.1. Evolution des principaux agrégats

Sur la période sous revue, le total des bilans des banques de la CEMAC s'est établi à 13 074,1 milliards, en hausse de 2,0 % comparativement à la situation qui prévalait en 2015.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont baissé de 4,4 % à 9 426,1 milliards (72,1 % du total du bilan) par rapport à l'année 2015. En revanche, les crédits bruts à la clientèle ont augmenté de 5,0 %, s'établissant à 8 503,8 milliards en 2016. Sur la même période, les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 20,8 % à 716,8 milliards. En conséquence, les crédits nets se sont fixés à 7 786,9 milliards (59,6 % du total du bilan), en progression de 3,8 %.

Les créances en souffrance⁹ se sont élevées à 1 267,4 milliards au 31 décembre 2016, contre 1 016,2 milliards en 2015, représentant 14,9 % des crédits bruts (contre 12,5 % l'année précédente). Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions s'est établi à 86,4 %, contre 82,0 % douze mois plus tôt.

Les crédits à la clientèle ont été couverts à 110,9 % par les dépôts, contre un taux de couverture de 121,7 % en 2015. Les banques dans la CEMAC ont dégagé un **excédent de capitaux permanents** de 451 milliards par rapport aux valeurs immobilisées, en baisse de 20,9 %. De même, l'**excédent de trésorerie** a régressé de 28,5 % à 2 200,0 milliards (16,8 % du total des bilans).

**Tableau 4 : Evolution des principaux postes des bilans des banques
(en millions de FCFA)**

	2014	2015	2016
Dépôts de la clientèle	10 134 165	9 857 711	9 426 115
Crédits bruts	7 332 527	8 097 761	8 503 793
Créances en souffrance	849 098	1 016 165	1 267 407
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	504 220	593 486	716 844
Crédits nets	6 828 307	7 504 275	7 786 949
Capitaux permanents	1 267 742	1 392 259	1 478 180
Valeurs immobilisées	734 270	822 902	1 027 706
Autres postes nets	110 491	170 342	110 399
Excédent / déficit de trésorerie	3 950 251	3 076 585	2 200 017
Total bilan	12 549 801	12 823 779	13 074 116

Source : COBAC

1.2. Evolution des ressources collectées

Les ressources collectées se sont élevées à 9 426,1 milliards (72,1 % du total du bilan), en régression de 4,4 % par rapport à 2015.

Les *ressources à vue* (y compris les comptes d'épargne sur livrets) sont en baisse par rapport à leur niveau de décembre 2015, pour s'établir à 6 989,4 milliards (-5,7 %), représentant 74,1 % des dépôts collectés, contre 75,2 % douze mois plus tôt. Cette diminution des ressources à vue est plus marquée au Congo (-254,2 milliards), découlant essentiellement de la baisse des dépôts privés, et en Guinée Équatoriale (-187,2 milliards), du fait du recul concomitant des dépôts publics et privés. De même, une baisse moins prononcée, de l'ordre de 23,1 milliards, a été observée au Tchad.

Les *ressources à terme* collectées auprès de la clientèle (constituées des comptes à terme et des comptes de dépôts à régime spécial notamment des bons de caisse) se sont

⁹ Créances impayées, créances immobilisées et créances douteuses

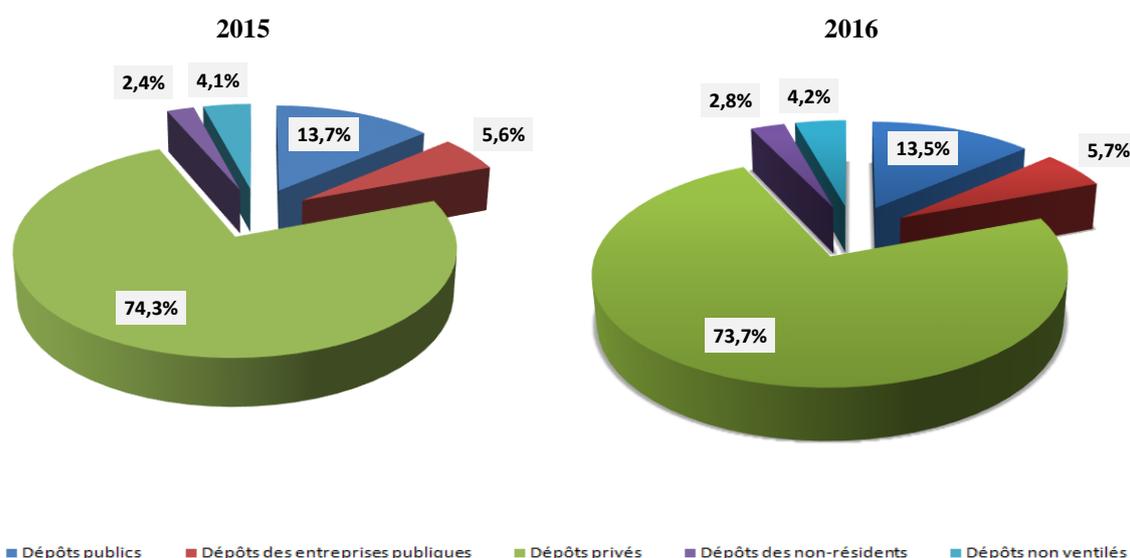
établies à 2 037,9 milliards, soit 21,6 % du total des dépôts, contre 20,7 % en 2015. Elles sont en baisse de 2,7 milliards.

**Tableau 5 : Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes
(en millions de FCFA)**

	2014	2015	2016
Comptes à vue	7 708 828	7 411 820	6 989 438
Comptes à terme	1 776 082	1 761 472	1 729 110
Comptes de dépôts à régime spécial	246 798	279 109	308 755
Autres comptes	378 905	380 194	370 045
Dettes rattachées	23 552	25 116	28 767
TOTAL	10 134 165	9 857 711	9 426 115

Source : COBAC

Graphique 11 : Structure des dépôts de la clientèle en 2015 et 2016

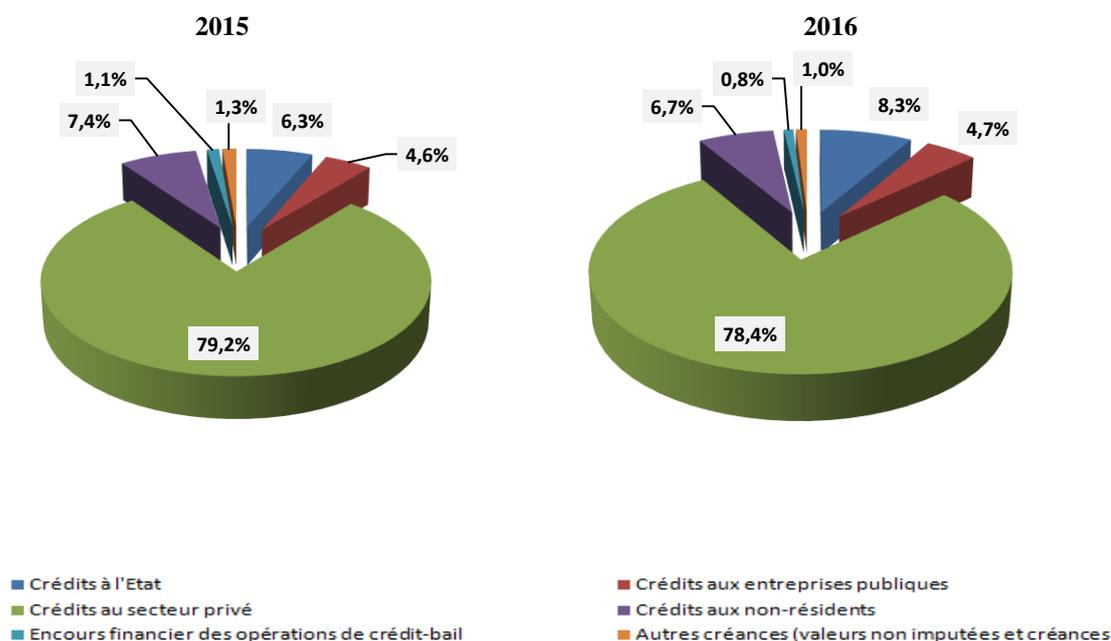


Source : COBAC

1.3. Evolution des crédits distribués

Après le ralentissement observé en 2015, les crédits distribués par les banques ont évolué à la hausse dans l'ensemble des pays de la sous-région de 9,8 % à 8 503,8 milliards. L'accroissement des concours à la clientèle est plus orientée vers les avances consenties à l'Etat (+20,2 % à 703,5 milliards), les crédits au secteur privé (10,7 % à 6 670,9 milliards). En revanche, cette tendance haussière a été atténuée par le recul des crédits aux non-résidents (-4,1 % à 572,3 milliards).

Graphique 12 : Structure des crédits bruts par type de bénéficiaires en 2015 et 2016



Source : COBAC

2. Respect des normes prudentielles

Sous l'angle prudentiel, les 52 banques suivies par le Secrétariat Général de la COBAC ont présenté à fin 2016, selon les états déclaratifs, les performances ci-après :

- 36 banques ont été en conformité avec les dispositions relatives à la *représentation du capital minimum*, contre 34 banques à fin 2015.
- Tout comme l'année précédente, 44 banques ont présenté en matière de solvabilité, un *ratio de couverture des risques* pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %.
- 45 banques, contre 44 l'année précédente, sont parvenues à respecter la *limite globale* de l'octuple des fonds propres nets pour la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres.
- 37 banques se sont conformées à la *limite individuelle* de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire pour un montant maximum de 45 % de leurs fonds propres nets (contre 38 banques en 2015).
- 38 banques ont présenté un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 %, contre 37 une année auparavant.

Tableau 6 : Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	2015	2016
Capital minimum	34	36
Couverture des risques	44	44
Plafond global des risques	44	45
Plafond individuel des risques	38	37
Couverture des immobilisations	37	38
Rapport de liquidité	42	40
Coefficient de transformation	40	41
Engagements sur les apparentés	35	41
Adéquation des fonds propres	23	25
Nombre total de banques	52	52

Source : COBAC

S'agissant de la *liquidité*, 40 banques ont affiché un *rapport de liquidité* supérieur ou égal au minimum réglementaire de 100 % contre 42 banques l'année précédente. Par ailleurs, comme en 2015, 41 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (coefficient de transformation).

Enfin, 41 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants, ainsi que sur leur personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (le nombre de banques en conformité était de 35 l'année précédente).

Au total, 25 banques ont disposé de fonds propres nets suffisants pour respecter l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (contre 23 en 2015). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements a été celle se rapportant au plafond global en matière de division des risques. La norme relative à la représentation du capital minimum a constitué celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction. Cette situation est à mettre en rapport avec le rehaussement à 10 milliards à fin juin 2014 du capital social minimum requis pour chaque banque de la CEMAC.

3- Principales réformes menées en 2016

L'année 2016 a été marquée par l'adoption, le 8 mars 2016, de deux principaux projets de texte initiés par la Commission Bancaire depuis 2014, lesquels entreront en vigueur en 2017. Il s'agit de la réforme des fonds propres et de celle du dispositif de contrôle interne.

S'agissant du **dispositif des fonds propres**, le projet de règlement, dont les prescriptions du Comité de Bâle constituent le noyau dur, prévoit :

- une exigence minimale en capital (capitaux propres sur risques pondérés nets) de 4,5 % ;

- un volant de conservation des fonds propres (2,5 % en sus des taux minima) qui entraîne la limitation de distribution de dividendes lorsque le niveau des fonds propres descend à l'intérieur de ce volant ;
- un volant complémentaire de fonds propres (qui ne peut excéder 3 % des risques pondérés) en fonction des évolutions du cycle macroéconomique ;
- une exigence supplémentaire de fonds propres qui peut être imposée aux établissements de crédit d'importance systémique, au sens du règlement N°02/14/CEMAC/UMAC/COBAC/CM relatif au traitement de établissements de crédit en difficulté.

Enfin, quelques obligations de communication financière relatives aux fonds propres ont été énoncées.

Concernant la **réforme du dispositif de contrôle interne**, les principales innovations et évolutions ont porté notamment sur :

- la définition des risques et des principes plus conforme aux dispositions internationales ;
- l'organisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques donnant un droit de regard plus important à la COBAC ;
- le renforcement du Comité d'audit qui devient obligatoire ;
- l'encadrement de l'externalisation des activités qui consacre une entière responsabilisation des organes délibérant et exécutif de l'établissement, et un meilleur contrôle de la COBAC ;
- l'instauration d'un contrôle de conformité ;
- le renforcement du contrôle comptable ;
- la définition de l'assistance technique ;
- la consolidation des systèmes de surveillance des risques ;
- l'implication renforcée des commissaires aux comptes dans la vérification des systèmes de contrôle interne ;
- la mise en place d'un cadre de surveillance prudentielle conforme aux prescriptions du pilier 2 de Bâle II.

B. SECTEUR DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

En 2016, la sous-région comptait 10 établissements financiers (7 au Cameroun et 3 au Gabon). Seuls 8 établissements ont procédé régulièrement aux déclarations réglementaires.

1. Situation d'ensemble

1.1 Evolution des principaux agrégats

D'une manière générale, l'activité des établissements financiers dans la CEMAC a été marquée par une augmentation du total des bilans de 7,6 milliards entre décembre 2015 et décembre 2016 (+ 1,6 %). La situation a été caractérisée par :

- une baisse des crédits bruts de 2,7 % à 343,5 milliards, tandis que les provisions pour dépréciation des comptes clientèle ont augmenté de 4,7 % à 78,9 milliards, impliquant un volume des crédits nets de 264,6 milliards ;
- une détérioration de la qualité apparente du portefeuille, se traduisant par un accroissement (+12,3 %) du niveau de créances en souffrance de 149,0 milliards à 167,4 milliards entre décembre 2015 et décembre 2016, représentant 48,7 % des crédits bruts en 2016 contre 42,2 % un an auparavant. Le taux de couverture de ces créances douteuses par les provisions constituées s'est établi à 48,4 %, contre 53,6 % l'année précédente ;
- un accroissement des dépôts de la clientèle de 26,3 % à 53,2 milliards, entraînant une amélioration du taux de couverture des crédits par les dépôts à 15,5 %, contre 11,9 % une année auparavant ;
- une augmentation de l'excédent de trésorerie (+47,4 %), du fait d'une baisse des crédits, qui s'accompagne de la hausse des dépôts ;
- une progression de l'excédent de capitaux permanents (+5,9 %), suite à une augmentation des fonds propres des établissements financiers.

Tableau 7 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016
Dépôts de la clientèle	49 541	42 080	53 163
Crédits bruts	391 792	352 936	343 496
Créances en souffrance	142 048	149 047	167394
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	69 613	75 353	78 936
Crédits nets	322 179	277 583	264 560
Capitaux permanents	286 503	320 187	328 194
Valeurs immobilisées	27 290	34 707	25 748
Autres postes nets	16 363	19 294	21 266
Excédent / déficit de trésorerie	11 604	73 519	108 356
Total bilan	480 895	475 919	483 557

Source : COBAC

1.2 Évolution des ressources et crédits distribués

Les *ressources de trésorerie* se sont fixées à 63,6 milliards, contre 70,8 milliards douze mois auparavant. Elles sont constituées de ressources à terme à concurrence de 91,3 % et de ressources à vue à hauteur de 7,9 %.

Les *emplois de trésorerie* se sont élevés à 172 milliards, dont 18,2 % d'emplois à terme et 81,2 % d'emplois à vue (y compris l'encaisse).

2. Respect des normes prudentielles

Sur la base des états réglementaires transmis par les établissements en activité dans la CEMAC, quatre parmi eux ont respecté toutes les normes. La situation prudentielle se décline comme suit :

- **4 établissements** ont été en conformité avec les dispositions relatives à la *représentation du capital minimum* ;
- **7 établissements** ont extériorisé un *ratio de couverture des risques* pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- **7 établissements** sont parvenus à respecter la *limite globale* de l'octuple des fonds propres nets pour la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres, ou encore la *norme de division des risques* ;
- **7 établissements** se sont conformés à la *limite individuelle* de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire pour un montant maximum de 45 % de leurs

fonds propres nets ;

- **7 établissements** ont présenté un ratio *couverture des immobilisations* par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 %.

S'agissant du rapport de liquidité, **8 établissements** ont constitué des disponibilités à vue ou à moins d'un mois, supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme.

Quant au respect du *coefficient de transformation à long terme*, **8 établissements** sont parvenus à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

Enfin, **7 établissements** ont maintenu la somme des *engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants, ainsi que sur leur personnel*, en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

Tableau 8 : Nombre d'Établissements financiers en conformité avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	2015	2016
Capital minimum	6	4
Couverture des risques	8	7
Plafond global des risques	8	7
Plafond individuel des risques	8	7
Couverture des immobilisations	8	7
Rapport de liquidité	8	8
Coefficient de transformation	8	8
Engagements sur les apparentés	8	7
Nombre total d'établissements financiers	8	8

Source : COBAC

C. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Au 31 décembre 2016, le secteur de la microfinance de la CEMAC comptait 829 établissements ayant reçu l'avis conforme de la COBAC.

Tableau 9 : Répartition du nombre d'EMF par catégorie et par pays au 31/12/2016

	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	TOTAL CEMAC
1^{ère} catégorie	470	21	55	5	1	193	745
-Indépendants	196	5	21	5	1	13	241
-Réseaux	274	16	34	-	-	180	504
2^{ème} catégorie	49	3	10	9	2	4	77
3^{ème} catégorie	4	-	2	1	-	-	7
TOTAL	523	24	67	15	3	197	829

Source : COBAC

1. Evolution des principaux agrégats

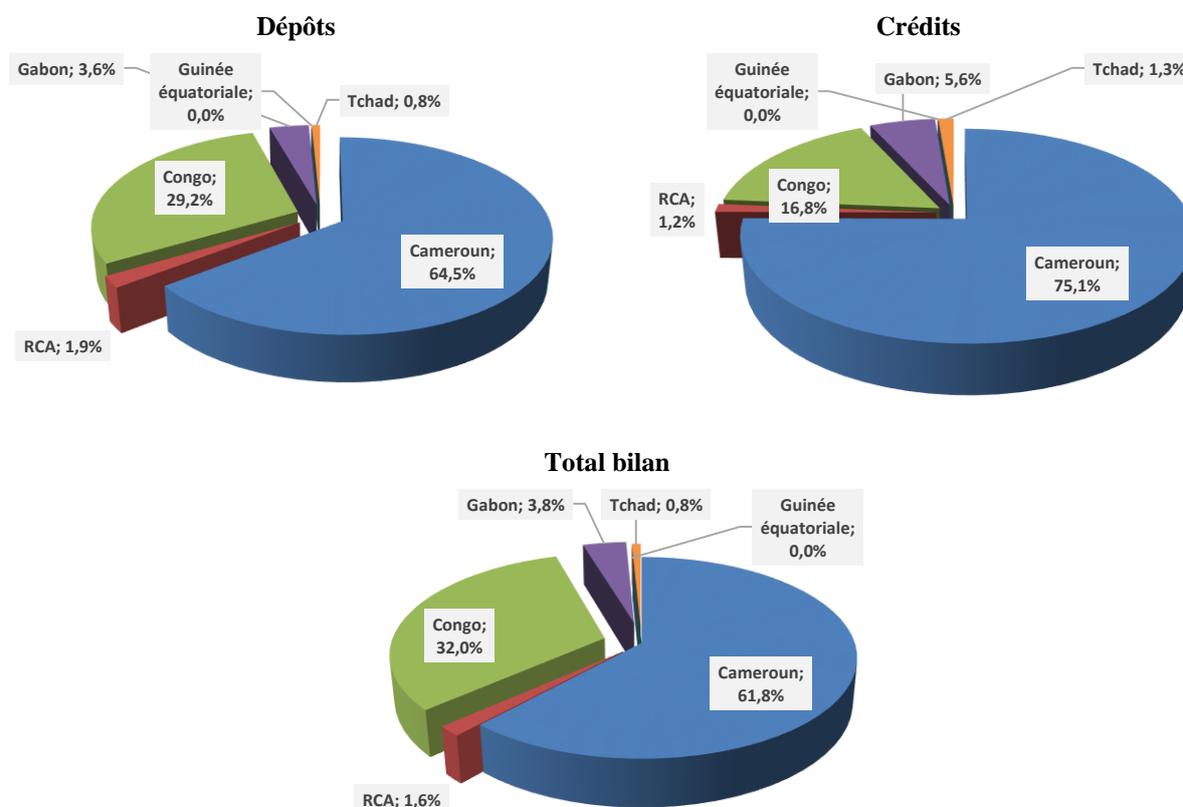
A fin décembre 2016, le total des bilans des EMF de la sous-région est ressorti à 1 069,6 milliards en baisse de 2,2 % par rapport à l'année dernière.

Tableau 10 : Evolution des principaux postes des bilans des EMF (en millions de FCFA)

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Dépôts de la clientèle	892 236	862 208	851 191
Crédits bruts	489 504	480 705	535 504
Créances en souffrance	65 262	62 868	71 743
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	52 027	53 517	65 062
Crédits nets	437 477	427 188	470 441
Capitaux permanents	122 750	107 580	129 900
Valeurs immobilisées	131 711	134 456	110 230
Excédent/déficit de trésorerie	475 801	461 180	402 979
Total bilan	1 163 738	1 093 796	1 069 561

Source : COBAC

Graphique 13 : Répartition par pays des dépôts de la clientèle, crédits et total bilan au 31 décembre 2016



Source : COBAC

Les *dépôts collectés* ont reculé de 1,3 % à 851,2 milliards, soit 79,6 % du total du bilan. Les *ressources à vue* se sont fixées à 818,6 milliards, soit 96,2 % des dépôts collectés. Elles ont enregistré une légère baisse par rapport à leur niveau atteint en 2015. En revanche, les *ressources à terme* collectées auprès de la clientèle, constituées des comptes à terme et des comptes de dépôts à régime spécial, se sont établies à 28,3 milliards, soit 3,3 % du total des dépôts collectés.

Les *crédits bruts* sont ressortis à 535,5 milliards à fin décembre 2016, dont les proportions les plus importantes ont été distribuées par les EMF du Cameroun (75 %), du Congo (17 %) et du Gabon (5,3 %).

Les *créances en souffrance* se sont élevées à 71,7 milliards, représentant environ 13,4 % des crédits bruts, et demeurent concentrées au Cameroun (79 %) et au Gabon (13 %).

Il y a lieu de relever que les montants des créances en souffrance déclarés par les EMF ne reflètent pas toujours leur niveau réel, eu égard au non-respect des règles de comptabilisation et de déclassement des créances en souffrance prévues par la réglementation.

Les *provisions pour dépréciation des comptes* se sont établies à 65,1 milliards, induisant un *taux de couverture des créances en souffrance par les provisions* de 90,7 % au 31 décembre 2016, contre 85,1 % sur la même période un an plus tôt.

De son côté, la *couverture des crédits par les dépôts* s'est fixée à 159,0 %. Elle a été mieux assurée en Centrafrique (264 %), au Congo (232 %) et au Cameroun (144 %).

Enfin, *l'excédent de trésorerie* a affiché une baisse significative de 12,6 % à 403,0 milliards, comparativement à 2015.

2. Evolution du secteur

Cette évolution s'apprécie à travers le nombre de clients et de membres, le nombre d'agences et de guichets, le nombre de compte de dépôts, et l'évolution des taux créditeurs et débiteurs moyens.

S'agissant du nombre de clients et de membres déclarés, il a augmenté de 33,7 % à 2 349 972 entre 2015 et 2016. Par ailleurs, le Cameroun et le Congo détiennent le plus grand nombre de clients et de membres, avec respectivement, 74,7 % et 13,8 % du total recensé à l'échelle de la CEMAC.

Le nombre d'agences et de guichets déclarés n'a pas enregistré de variation significative. Le Cameroun (82,4 %) et le Congo (9,6 %) ont détenu le plus grand nombre de points de vente déclarés. De même, le nombre de comptes de dépôts a progressé de 7,1 % à 2 816 350 à fin décembre 2016.

S'agissant des taux pratiqués sur les opérations d'intermédiation financière, le taux débiteur moyen a baissé de 2,5 points à 10,9 %. Les taux les plus importants ont été pratiqués au Gabon (15,1 %), au Congo (13,9 %) et au Cameroun (11,1 %).

3. Situation prudentielle

Marquée par le non-respect de plusieurs normes de solidité, la situation prudentielle des établissements de microfinance dans la sous-région est restée globalement fragile.

D'une manière générale, plusieurs établissements, du fait de fonds propres ou patrimoniaux nets négatifs ou insuffisants, n'ont pas systématiquement respecté les normes assises sur cet agrégat. De même, certains EMF ont extériorisé une situation d'illiquidité préoccupante.

Tableau 11 : Situation des EMF ayant procédé au reporting SESAME au 31 décembre 2016

Situation prudentielle des EMF de la CEMAC	EMF en conformité (en %)	EMF en non-conformité (en %)	Non déclaré
Fonds patrimoniaux nets / Fonds propres nets	79%	3%	18%
Besoin en fonds de solidarité (MFCFA)	14%	68%	18%
Ratio de couverture des risques (minimum 10%)	77%	5%	18%
Ratio de couverture des immobilisations (minimum 100%)	28%	54%	18%
Ratio de couverture des crédits par les ressources disponibles (minimum 70%)	57%	24%	18%
Engagements en faveur des apparentés (maximum indiv. 5%)	76%	5%	18%
Engagements en faveur des apparentés (maximum global 20% / 30%)	77%	4%	18%
Ratio de prise de participation (maximum indiv. 5%)	39%	43%	18%
Ratio de prise de participation (maximum global 15%)	41%	41%	18%
Ratio de la division des risques (maximum indiv. 15% / 25%)	79%	1%	20%
Ratio de la division des risques (maximum global 800%)	73%	0%	27%
Recours aux lignes de financement (maximum global 50%)	66%	2%	32%
Coefficient de la liquidité Minimum 100%	77%	5%	18%

Source : COBAC

4. Principales réformes menées en 2016

Compte tenu de l'évolution de l'environnement socio-économique et juridique ainsi que des diverses mutations enregistrées dans le secteur de la microfinance ces dernières années, la COBAC a décidé de faire évoluer le corpus réglementaire à la lumière des enjeux actuels du secteur. D'une manière générale, le nouveau dispositif introduira des changements portant sur :

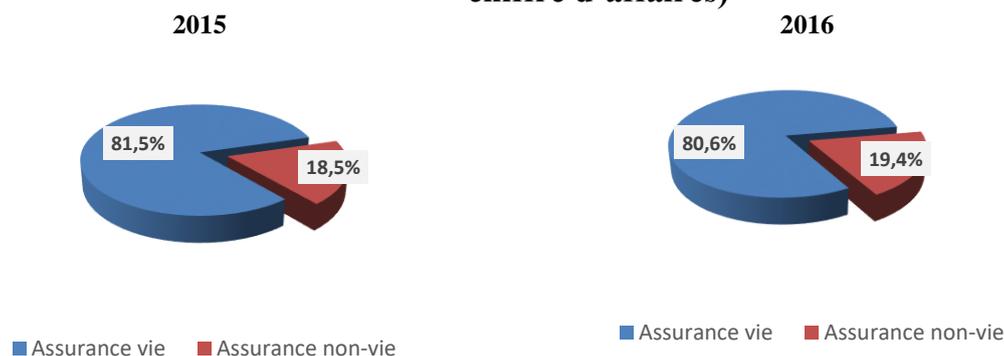
- l'organisation de l'activité des EMF par la migration des établissements indépendants de la 1^{ère} catégorie vers ceux organisés en réseau ;
- l'harmonisation des formes juridiques des EMF avec les règles du droit commun OHADA relatives aux sociétés coopératives ;
- l'évolution du régime des agréments, des autorisations et de l'information préalables vers ceux en vigueur pour les établissements de crédit ;

- le relèvement du capital social minimum des EMF ;
- l'interdiction d'ouverture de points de vente pour les établissements de 1^{ère} catégorie ;
- le réaménagement du dispositif de traitement des établissements de microfinance en difficulté. Celui-ci devra s'appuyer notamment sur le nouveau cadre établi pour les établissements de crédit.

D. SECTEUR DES ASSURANCES

L'effectif des sociétés d'assurance de la sous-région est passé de 52 à 55 entre 2015 et 2016. L'activité du secteur dans la CEMAC a été caractérisée par une faible progression des primes émises de 1,5 %. Dans l'ensemble, les émissions sont passées de 409,9 milliards en 2015 à 415,9 milliards en 2016. La croissance du secteur a été tirée par l'assurance vie, face à une quasi-stagnation de l'assurance non-vie.

Graphique 14 : Structure du secteur des assurances dans la CEMAC (en % du chiffre d'affaires)



Source : CIMA

1. Evolution des activités d'assurance non-vie

La dynamique des sociétés d'assurance non-vie est appréciée via le chiffre d'affaires, les arriérés de primes, les charges de sinistres, les produits financiers et les charges de gestion.

En 2016, les primes émises dans la branche des assurances non-vie ont enregistré une faible progression de 0,4 % à 335,3 milliards. À l'instar des années précédentes, la branche « assurance automobile » prédomine avec 28,1 % des émissions, suivie par les branches « autres risques directs dommages » (19,4 %), « accidents corporels et maladie » (19,0 %) et « assurance incendie et autres dommages aux biens » (12,9 %).

Les arriérés de primes ont régressé de 8,8 % à 55,6 milliards, traduisant les efforts des sociétés à recouvrer les primes impayées. Malgré les améliorations constatées, les contrôles sur place effectués par le Secrétariat Général de la CIMA ont permis de constater que les dispositions de l'article 13 du code des assurances¹⁰ et des circulaires associées n'ont pas été respectées.

S'agissant de la charge de sinistres, elle a diminué de 4,9 %. La sinistralité s'est située à 36 % dans l'ensemble de la CEMAC mais demeure encore faible par rapport à des marchés plus matures. Ce résultat pourrait traduire une bonne sélection des risques, mais il reflète surtout un faible retour aux assurés et bénéficiaires de contrats. Ce niveau de retour devrait être accru pour améliorer l'image de l'assurance et réduire le risque réputationnel du secteur.

¹⁰ Stipulant que « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur ».

Les placements ont généré des produits financiers nets estimés à 8,6 milliards en 2016, en baisse de 3,9 % par rapport à 2015.

Enfin, les commissions servies aux autres intermédiaires ont reculé de 6,8 % à 37,0 milliards, tandis que les frais généraux se sont accrus de 3,0 % à 74,9 milliards.

2. Evolution des activités d'assurance vie et capitalisation

L'évolution des activités des assureurs vie est principalement perçue à travers le chiffre d'affaires, les arriérés de primes, les charges de sinistres, les produits financiers et les charges de gestion. Ainsi, au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires en assurance vie a augmenté de 6,2 % à 80,6 milliards.

Le sous-secteur est dominé par les contrats épargne avec 41,8 % de l'ensemble du portefeuille vie (dont 26,9 % pour les contrats groupe et 14,9 % pour les contrats individuels). Ils sont suivis par les contrats décès groupe (25,6 %) et les contrats mixtes individuels (25,4 %).

Les arriérés de primes ont enregistré une baisse de 17,4 % à 6,8 milliards. Ils ont constitué 8,5 % du montant des primes émises à fin décembre 2016.

La charge de prestations s'est établie à 60,9 milliards à fin décembre 2016, en hausse de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent. Elle a représenté 75,6 % des primes émises de l'exercice. Ce niveau de retour aux assurés devrait être accru pour améliorer l'image de l'assurance et réduire le risque réputationnel du secteur.

Les produits financiers nets ont progressé de 40,6 % à 10,8 milliards, représentant 3,8 % des placements effectués en 2016. Ce taux mis en rapport avec le taux d'intérêt technique de 3,5 % permet de constater une faible marge pour une rémunération additionnelle des contrats d'assurances.

Enfin, les commissions servies aux autres intermédiaires et les frais généraux ont respectivement augmenté de 7,9 % et 10,2 %.

3. Investissements du secteur des assurances

Le volume des placements des sociétés d'assurance pour l'ensemble de la sous-région est ressorti à 581,0 milliards en 2016, contre 547,2 milliards en 2015, soit une hausse de 6,2 %.

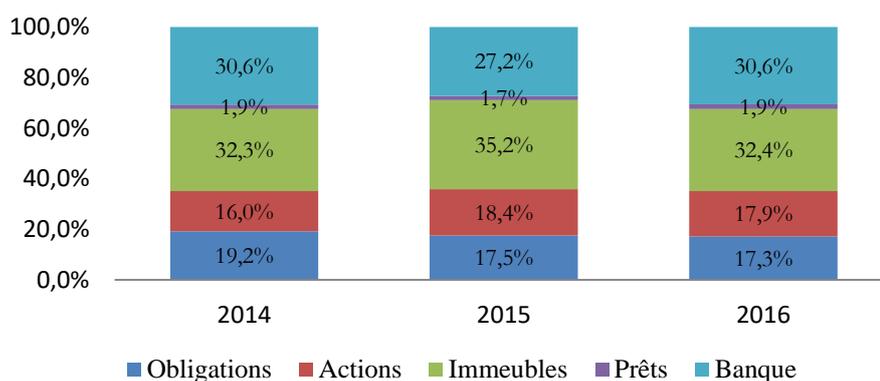
Tableau 12 : Répartition des investissements des sociétés d'assurance dans la CEMAC en 2016

ACTIFS REPRESENTATIFS	Valeur de couverture (en millions de FCFA)	Part (en %)
Obligations	123 568	21,3 %
Actions	76 020	13,1 %
Immeubles	120 874	20,8 %
Prêts	23 799	4,1 %
Banque	230 037	39,6 %
Avances sur contrats vie	6 745	1,2 %
Total	581 043	100,0 %

Source : CIMA

En assurance non-vie, sur un montant de placement global de 295,3 milliards, les actifs immobiliers et les dépôts bancaires ont représenté respectivement, des proportions de 32,4 % et 30,6 %.

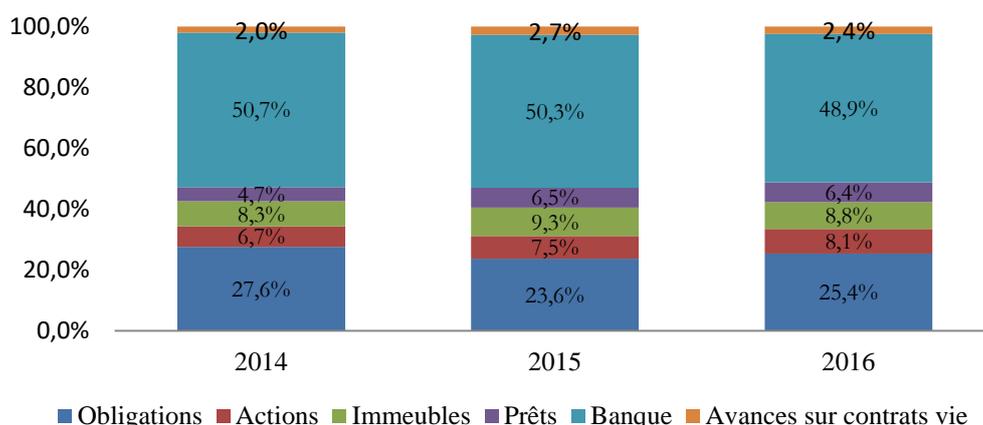
Graphique 15 : Structure des placements en assurance non-vie



Source : CIMA.

S'agissant des sociétés d'assurance vie et capitalisation, les investissements sont ressortis à 285,7 milliards, dont 48,9 % des dépôts bancaires et 25,4 % des obligations.

Graphique 16 : Structure des placements en assurance vie



Source : CIMA.

Par ailleurs, le manque de dynamisme des marchés financiers réduit la possibilité pour les assureurs de procéder à une meilleure diversification de leurs portefeuilles de placements.

4. Situation prudentielle

Au niveau prudentiel, la situation des sociétés d'assurance non-vie et vie dans la CEMAC s'est révélée dans l'ensemble satisfaisante.

En assurances non-vie, les *engagements réglementés* de 281,1 milliards ont été couverts à hauteur de 320,0 milliards par des actifs représentatifs, soit un taux de couverture de 113,8 % et un excédent de 38,9 milliards. En effet, la couverture des engagements réglementés mesure la capacité d'une société d'assurances à faire face à ses engagements à l'aide d'actifs de qualité prévus à l'article 335 du code des assurances.

L'excédent de *marge de solvabilité*¹¹ s'est établi à 61,4 milliards en 2016, contre 52,7 milliards un an plus tôt ; pour une exigence de marge de solvabilité de 47,3 milliards en 2016.

Concernant la branche vie et capitalisation, les *engagements réglementés* de 279,9 milliards ont été couverts à hauteur de 295,6 milliards par des actifs représentatifs, soit un taux de couverture de 105,6 % et un excédent de 15,7 milliards.

La *marge de solvabilité* a enregistré un surplus de 20,8 milliards en 2016, contre 9,7 milliards un an auparavant, pour une exigence de marge de solvabilité de 12,5 milliards en 2016.

¹¹ La marge de solvabilité permet de s'assurer que la compagnie dispose de fonds propres nécessaires pour faire face notamment à une dérive de la sinistralité.

La liquidité de l'ensemble du secteur s'est améliorée en 2016. Le *ratio de liquidité* est passé de 39,8 % à 41,0 % entre 2015 et 2016.

5. Principaux risques et difficultés

Les principaux risques et difficultés auxquels est exposé le secteur sont essentiellement liés au non-respect des textes réglementaires. Il s'agit :

- (i) de la faible participation au financement des économies des Etats membres par les réassureurs internationaux occupant encore une part prépondérante dans les traités des sociétés d'assurance de l'espace CIMA,
- (ii) de l'usage par les sociétés d'assurance des possibilités de dérogations prévues à l'article 308 du code des assurances pour des risques dont la nature et les capitaux n'exigent pas une cession à plus de 75 % à l'étranger,
- (iii) du placement par certaines sociétés des risques au-delà des taux légalement admis (fronting) et de la quasi inexistence de partage de risques sous forme de coassurance communautaire sans sollicitation préalable de l'avis de la tutelle,
- (iv) de l'absence d'avancées significatives en dépit de la Décision n°00012/D/PDT/SG d'avril 2010 portant exonération fiscale des primes cédées en réassurance dans les Etats membres de la CIMA.

6. Principales réformes

Eu égard aux problèmes sus-mentionnés, le Conseil des Ministres d'avril 2016 a procédé à la modification de l'article 308 du code des assurances portant sur l'assurance directe à l'étranger, revu la constitution du capital minimum et amendé le mécanisme de provision de gestion en assurance vie.

La révision de l'article 308 visait principalement à impacter le paysage de la réassurance au cours des prochaines années avec un accroissement des conservations et donc du risque de contrepartie au niveau des réassureurs installés dans la zone. Cette révision pourrait également inciter les réassureurs internationaux à installer des représentations dans la sous-région pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires.

Pour ce qui est de la modification du capital social minimum des entreprises d'assurances, le règlement n°007/CIMA/PCMA/CE/2016 a été adopté en vue principalement de renforcer la robustesse du secteur et réduire les probabilités de faillite. Ainsi, le capital social minimum a été porté de 1 à 5 milliards pour les sociétés anonymes, avec une 1^{ère} échéance dans 3 ans (2019) pour atteindre 3 milliards et une 2^{ème} échéance dans 5 ans (2021) pour atteindre 5 milliards.

De même, le fonds d'établissement a été relevé de 0,8 à 3 milliards pour les sociétés mutuelles avec une 1^{ère} échéance dans 3 ans (2019) pour atteindre 2 milliards de capital social et une 2^{ème} échéance dans 5 ans (2021) pour atteindre 3 milliards.

Par ailleurs, les fonds propres doivent respecter les contraintes suivantes :

- fonds propres \geq 80 % du capital social minimum soit 4 milliards pour les sociétés anonymes ;
- fonds propres \geq 80 % du fonds d'établissement minimum soit 2,4 milliards pour les mutuelles.

Quant à l'amendement du mécanisme de provision de gestion en assurance vie, il vise à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes. Des discussions ont été engagées avec la profession pour s'accorder sur ses modalités pratiques de calcul et son étalement dans le temps.

E. SECTEUR DE LA PREVOYANCE SOCIALE

A fin 2016, le nombre d'Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) de la zone CEMAC sous le contrôle de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est élevé à 8 contre 7 en 2015, à raison d'un OPS par pays, exception faite du Gabon qui en compte 3.

1. Evolution des activités

Sur la base des données financières provisoires au 31 décembre 2016, le total des bilans des OPS de la zone CEMAC s'est établi à 1 213,6 milliards, contre 1 155,3 milliards en 2015, en hausse de 5,0 %.

Les ressources de cotisations collectées (principales recettes) se sont élevées à 471,7 milliards, contre 469,7 milliards un an plus tôt, soit une progression de 0,4 %. En outre, les prestations servies, en hausse de 2,2 %, évaluées à 349,3 milliards à fin décembre 2016 sont principalement constituées des Pensions Vieillesse Invalidité Décès (PVID), Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP) et Prestations Familiales (PF).

Sur la même période, les OPS ont dégagé un résultat net d'exploitation de 52,0 milliards, contre 50,1 milliards en 2015, soit une amélioration de 3,8 %. Le rapport de ce résultat sur le total du bilan est équivalent à celui de 2015, soit 4,3 %. Le détail des ressources de cotisations, des prestations servies ainsi que des résultats nets par pays est présenté ci-dessous.

Tableau 13 : Détail des ressources collectées, des prestations servies et des résultats nets des OPS par pays (en millions FCFA)

PAYS	Ressources collectées		Prestations servies		Résultats nets	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
CAMEROUN	116 329,3	156 062,9	78 204,9	83 938,6	10 510,6	43 778,4
RCA	7 205,6	9 503,3	6 518,2	4 331,9	745,6	631,7
CONGO	70 730,5	70 730,5	49 912,2	49 912,2	622,7	600,7
GABON	245 822,1	219 375,7	200 563,1	203 170,9	20 993,3	10 512,1
GUINEE EQUATORIALE	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TCHAD	29 657,3	16 010,2	6 543,2	7 905,6	17 218,5	-3 552,5
TOTAL	469 744,9	471 682,7	341 741,6	349 259,3	50 090,7	51 970,5

Source : CIPRES

2. Structure des investissements

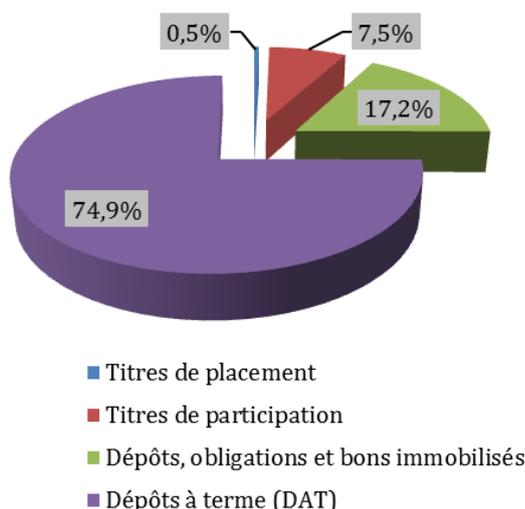
Le portefeuille de placements des organismes du secteur de la prévoyance sociale dans la CEMAC s'est accru de 21,3 % pour s'établir à 267,2 milliards à fin 2016. L'essentiel des placements effectués par les OPS est constitué par les dépôts à terme (74,9 %) dans les banques et établissements financiers, reflétant une faible diversification des investissements du secteur et une forte exposition sur les banques. La structure dudit portefeuille se présente par pays et par type de placement tel qu'il ressort dans le tableau ci-après :

Tableau 14 : Structure des investissements des OPS de la CEMAC par pays à fin 2016 (En millions de FCFA)

Type de placement*	Montant CEMAC	Cameroon	RCA	Congo	Gabon	Guinée EQ	Tchad
Titres de placement	1 240	0	0	0	1 240	ND	0
Titres de participation	19 917	10 139	50	40	4 547	ND	5 141
Dépôts, obligations et bons immobilisés	45 834	17 750	545	11 688	5 733	ND	10 119
Dépôts à terme (DAT)	200 223	118 420	582	2 000	47 095	ND	32 126
TOTAUX	267 214	146 309	1 176	13 728	58 616	ND	48 811
Part / pays (En %)	100,0	54,8	0,4	5,1	21,9	ND	17,7

Source : CIPRES

Graphique 17 : Structure des investissements dans la CEMAC



Source : CIPRES

Concernant les réserves réelles des organismes, elles sont ressorties à 548,3 milliards à fin décembre 2016, contre 505,2 milliards en 2015, en progression de 8,5 %.

3. Situation prudentielle

En 2016, la situation prudentielle des OPS de la sous-région n'a présenté aucune inquiétude majeure. Elle est demeurée globalement satisfaisante.

Appréciation de la liquidité

Les dépôts du secteur de la prévoyance sociale de la zone auprès des établissements financiers et assimilés se sont accrus de 19,6 %, passant de 255,7 milliards à fin décembre 2015 à 305,8 milliards à fin décembre 2016.

Pour une norme minimale de 100 %, le ratio de trésorerie immédiate (trésorerie du secteur de la prévoyance sociale/passif exigible du secteur de la prévoyance sociale) s'est renforcée pour se situer à 122 % en 2016, contre 106 % en 2015. Par conséquent, la liquidité de la zone dans son ensemble est apparue suffisante pour faire face aux engagements à court terme des OPS en 2016.

Tableau 15 : Evolutions du ratio de trésorerie immédiate (en %)

RISQUES	INDICATEURS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne	Seuil minimum
Liquidité	Trésorerie du secteur de la prévoyance sociale /Dettes à court terme du secteur de la prévoyance sociale	54	68	61	89	106	122	78	100

Source : CIPRES

4. Principales difficultés rencontrées

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2016, la situation des organismes de prévoyance sociale de la zone ne présentait aucun risque majeur.

Cependant, l'indisponibilité des données de certains organismes de prévoyance sociale n'a pas permis de déterminer les niveaux réels des ratios de la zone et d'évaluer efficacement à temps les risques. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que les délais de communication des états financiers et annexes à l'IRPS¹², ne sont pas respectés. De plus, aucune sanction n'est prévue par les textes pour obliger les organismes à se conformer à cette décision.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, les organismes constituent des réserves qu'ils placent sur le marché financier. L'essentiel des placements effectués par les organismes de la CEMAC est constitué des dépôts à terme (DAT). La concentration du portefeuille d'investissement sur une classe d'actifs soumet les OPS aux risques liés à la faible diversification des opportunités de placement et aux taux peu rémunérateurs (entre 1 et 3 % pour la CEMAC).

5. Principales réformes

¹² Conformément à la décision n°65/CM/CIPRES du 08 février 2001, les OPS sont tenus de faire leurs déclarations au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant,

Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de la CIPRES, afin qu'elle puisse accomplir efficacement ses missions et mieux répondre aux attentes des Etats membres, les réformes ci-après ont été poursuivies :

- l'harmonisation de la liste des maladies professionnelles et du barème ;
- la finalisation du projet de cartographie des risques ;
- l'extension de la couverture sociale aux actifs du secteur informel ;
- l'élaboration d'un cadre juridique commun aux OPS pour la retraite complémentaire ;
- la mutualisation des systèmes d'information des OPS ;
- l'institution d'un code de sécurité sociale harmonisé qui servira de socle juridique commun en matière de protection sociale.

II. INTERRELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS FINANCIERES

L'analyse des interrelations entre les institutions financières permet d'identifier le caractère croisé de leurs activités, afin d'apprécier les risques susceptibles de compromettre le bon fonctionnement du système financier.

Cette partie passe en revue les liens existants entre, d'un côté, les banques, les sociétés d'assurance et les Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) et, de l'autre côté, entre les banques et les établissements de microfinance.

A. INTERDEPENDANCE ENTRE LES BANQUES, LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ET LES OPS

1. Interrelations entre les banques et les sociétés d'assurance

Ces liens s'apprécient à travers les expositions des banques sur les sociétés d'assurances, notamment en termes de créances et engagements, et la proportion des dépôts et placements effectués par les entreprises d'assurances dans les établissements bancaires par rapport au volume de leurs actifs.

Ainsi, en 2016, les expositions du secteur bancaire sur les sociétés d'assurance ont représenté 0,3 % des crédits bruts octroyés et 2,5 % des dépôts collectés.

Par ailleurs, les dépôts et placements des assurances auprès du secteur bancaire se sont élevés à 230 milliards, représentant 39,6 % du volume de leurs actifs. Ceci démontre que les compagnies d'assurances dans la CEMAC sont sensibles à d'éventuels risques susceptibles d'affecter la liquidité des banques.

2. Interrelation entre les banques et les Organismes de Prévoyance Sociale

En fonction de l'information disponible au 31 décembre 2016, le lien entre les deux groupes d'institutions financières s'analyse en termes d'exposition des OPS sur les banques.

Ainsi, les dépôts et placements des OPS auprès des banques ont atteint 305,8 milliards, soit 25,2 % du total de leurs actifs. Ces dépôts et placements ont représenté 64,8 % des ressources collectées et 87,5 % des prestations servies par les organismes. Au vu de ces chiffres, un choc affectant les banques se ferait ressentir sur le secteur de la prévoyance sociale.

B. LIEN ENTRE LES BANQUES, LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

1. Interrelation entre les banques et les établissements financiers

En 2016, les banques ont collecté 43,9 milliards auprès des établissements financiers représentant 0,5 % de l'ensemble de leurs dépôts et 82,7 % des dépôts collectés par les établissements financiers. Aussi, les ressources collectées au 31 décembre 2016 par les établissements financiers auprès des banques se sont établies à 9,7 milliards soit 18,2 % des dépôts collectés et 0,1 % des dépôts collectés par les banques. Ainsi, un choc affectant le secteur bancaire, aurait des effets sur les établissements financiers.

2. Interrelation entre les banques et les établissements de microfinance

Les EMF dans la CEMAC sont liés aux établissements bancaires à travers, entre autres, les dépôts et placements ainsi que les emprunts effectués sur les guichets de ces derniers. D'après les chiffres disponibles au 30 septembre 2016, les banques ont collecté 247,3 milliards de ressources auprès des EMF et n'ont accordé que 12 milliards de crédits en retour (soit 0,1 % de l'ensemble des concours consentis). Les dépôts et placements dans les banques ont représenté 41,6 % du volume total de dépôts collectés par le secteur des EMF.

III. SITUATION DES MARCHES DES CAPITAUX

Dans un contexte sous-régional caractérisé par une contraction de la liquidité bancaire, l'Institut d'Émission a augmenté ses interventions en faveur des banques commerciales sur le marché monétaire. Pour leur part, les Trésors nationaux ont accru leurs émissions sur le marché des titres publics par adjudication organisé par la BEAC. Enfin, les opérations sur l'ensemble des marchés financiers se sont déroulées sans incidents compromettants.

A. MARCHE MONETAIRE SOUS-REGIONAL

Encadré 2 : Présentation du marché monétaire de la CEMAC

Le marché monétaire de la CEMAC est organisé en deux compartiments, à savoir : le compartiment interbancaire (niveau 1) et le compartiment des interventions de la Banque Centrale (niveau 2).

Sur le compartiment interbancaire, les établissements de crédit (banques et établissements financiers) et les institutions financières publiques échangent les liquidités en compte à la Banque Centrale, à des conditions de montant, de taux, de durée et éventuellement de garantie librement débattues.

Sur le second compartiment du marché monétaire, la BEAC intervient pour injecter ou ponctionner des liquidités à travers le guichet A. Ce compartiment est réservé aux établissements de crédit éligibles et à certains organismes financiers. Les interventions de la BEAC se font sous forme d'appels d'offres (positifs et négatifs), de prise en pension et de concours ponctuels. Les procédures d'appels d'offres positifs sont utilisées pour les injections de liquidités, alors que les procédures d'appels d'offres négatifs sont utilisées pour les ponctions de liquidités.

La BEAC dispose également d'un guichet B destiné au refinancement des investissements productifs pour une durée de 2 à 7 ans, notamment de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), organisme sous-régional de financement du développement des Etats membres de la CEMAC.

Les avances de la BEAC aux établissements de crédit sont garanties par des effets primaires déposés à ses guichets ou des actifs négociables (publics et privés). La liste des effets éligibles en garantie des opérations de refinancement de la BEAC est établie par le Comité de Politique Monétaire (CPM) qui, conformément à l'article 38 des statuts de la BEAC, fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale.

1. Activités du marché monétaire

1.1 Evolution du compartiment interbancaire

En 2016, le compartiment interbancaire sous-régional est resté timide. Les transactions réalisées ont reculé de 3,0 % à 26,2 milliards, contre 27 milliards un an plus tôt. Ces opérations, de nature nationale et sous-régionale, ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 2,50 % et 5,00 %, pour des durées allant d'un jour à un an.

Tableau 16 : Comparaison des taux d'intérêt interbancaires dans la CEMAC, l'UEMOA et la Zone Euro (En moyenne annuelle)

	2012	2013	2014	2015	2016
TIMP (CEMAC)	2,66	4,42	5,00	4,12	5,00
Taux à un jour (BCEAO)	4,20	3,93	3,92	3,72	4,42
Taux à 3 mois (BCEAO)	5,10	5,66	5,15	4,72	4,68
EONIA ¹³ (au jour le jour)	0,07	0,091	0,094	-0,108	-0,320
EURIBOR à 3 mois ¹⁴	0,19	0,221	0,209	-0,020	-0,265

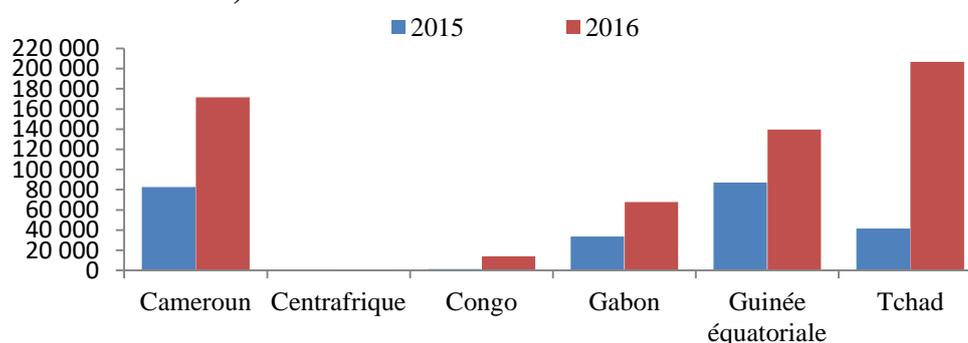
Sources : BEAC, BCEAO et BDF

1.2 Compartiment des interventions de la Banque Centrale

En corrélation avec l'augmentation des besoins de liquidité bancaire, l'encours moyen des avances de l'Institut d'Emission aux établissements de crédit a plus que doublé, s'élevant à 647,4 milliards au 31 décembre 2016, contre 280,8 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 130,5 %. Cette évolution a résulté essentiellement du recul du rythme d'accroissement des ressources bancaires dans un contexte global de resserrement des dépôts publics lié à la chute des recettes budgétaires d'origine pétrolière.

Sur le principal guichet d'intervention de la BEAC (guichet A), le volume moyen des concours octroyés aux établissements de crédit s'est fortement accru de 144 %, s'établissant à 600 milliards contre 246 milliards en 2015. Cette progression est due au quadruplement des concours de la BEAC au système bancaire du Tchad et à leur doublement en faveur des banques du Cameroun. Ces avances ont été effectuées à 96,2 % par le canal principal des interventions de la BEAC, en l'occurrence les appels d'offres positifs.

Graphique 18 : Répartition par pays des volumes moyens de concours consentis aux établissements de crédit sur le guichet A (en millions de FCFA)



Source : BEAC

¹³ EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

¹⁴ EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois.

Par ailleurs, l'encours moyen des prises en pension a plus que doublé, s'établissant à 0,7 milliard en décembre 2016, contre 0,3 milliard un an plus tôt, avec des pointes de 8,8 milliards en mars 2016 et 7,6 milliards en juin 2016. Les banques du Gabon, du Tchad, et dans une moindre mesure celles du Cameroun, ont eu recours à cette facilité pour faire l'appoint de leur trésorerie entre deux appels d'offres.

S'agissant des interventions ponctuelles, suite à la situation de liquidité tendue au Tchad, il a été procédé à l'octroi de concours ponctuels exceptionnels au système bancaire tchadien, dont l'encours se situe à 13,8 milliards au 31 décembre 2016. Ces concours ont été attribués après l'atteinte de la limite des créances de la Banque Centrale adossées à des effets et valeurs émis ou garantis par les Trésors publics (créances directes et concours aux établissements de crédit sur la base des effets publics déposés en garantie), fixée à 35,0 % des recettes budgétaires de l'exercice écoulé.

En outre, des avances s'élevant à 8,5 milliards au 31 décembre 2016, consenties aux établissements de crédit implantés au Tchad, ont été transformées en avances au taux de pénalité, en raison de l'insuffisance de leurs facultés d'avances ou de l'absence de provisions au moment du remboursement.

Le volume moyen des facilités de la Banque Centrale octroyées par le biais du guichet B s'est également accru, passant de 34,8 milliards au 31 décembre 2015 à 47,4 milliards au 31 décembre 2016. La totalité de ces concours a été accordée à la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

1.3 Taux directeurs

Dans un environnement économique assez difficile, le Comité de Politique Monétaire a décidé de poursuivre sa politique monétaire accommodante et de maintenir inchangé les taux d'intérêt à leurs niveaux du 9 juillet 2015:

- le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 2,45 % ;
- le taux des avances aux Trésors nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires, indexé au TIAO : 2,45 % ;
- le taux des prises en pension (TIPP) : 4,20 % ;
- le taux créditeur minimum : 2,45 %.

2. Principales difficultés rencontrées

L'accroissement des demandes de refinancement des établissements de crédit est le signe du resserrement de leurs ressources disponibles, ce qui fragilise de facto leur capacité à faire face aux engagements à court terme et les expose au risque de liquidité. En effet, certaines banques ont rencontré des difficultés à rembourser les avances de la Banque Centrale.

3. Principales réformes

Deux volets importants du projet de réforme de la politique monétaire, relatifs au cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC, ont été concrétisés en 2016, avec notamment l'adoption de deux textes par le Comité de Politique Monétaire.

Le premier volet a concerné la Décision N° 02/CPM/2016 du 15 juin 2016 sur le dispositif de gestion des réserves obligatoires dans la CEMAC. Cette réforme offre une plus grande flexibilité dans la gestion de la liquidité bancaire par la BEAC. Elle uniformise les coefficients des réserves obligatoires, avec des seuils de constitution n'affectant pas les établissements de crédit collectant un volume faible de dépôts. Enfin, elle élargit les éléments de l'assiette des réserves obligatoires aux titres de créances négociables (TCN).

Le second volet se rapporte la Décision N°03/CPM/2016 du 15 juin 2016 qui réorganise et modernise les instruments, règles et modalités d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire afin d'arrimer l'Institut d'Emission aux meilleures pratiques internationales. Les principales innovations apportées par ledit texte portent sur :

- la simplification des modalités et conditions d'admission au compartiment des interventions de la BEAC sur le marché monétaire, en distinguant les entités éligibles en qualité d'offres de ressources et celles éligibles en qualité de demandeurs de ressources ;
- le caractère régional des appels d'offres pour les interventions de la BEAC sur le marché monétaire qui permet de consacrer l'aspect régional de la politique monétaire de la BEAC ;
- l'instauration des procédures bilatérales dans le cadre des opérations à l'initiative de la Banque centrale pour permettre, en cas de besoin, à la BEAC d'orienter son action sur des établissements de crédit bien précis ;
- l'introduction de la technique d'adjudication à taux multiples (les banques sont servies aux taux qu'elles auront proposé) qui permet d'inciter les établissements de crédit à dynamiser leur gestion de trésorerie et à développer des comportements d'anticipation, au risque de ne pas être servis lors des adjudications ;
- la détermination des volumes et du sens d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire sur la base des prévisions des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) qui permet à la BEAC de se doter d'un cadre de gestion active de la liquidité bancaire ;

- la possibilité d'achat et vente ferme de titres éligibles au refinancement de la BEAC, dont les titres publics, pour résoudre les problèmes structurels de liquidité.

B. MARCHE DES TITRES PUBLICS EMIS PAR ADJUDICATION

Encadré 3 : Présentation du marché des titres publics émis par adjudication

Le marché des titres publics émis par adjudication de la CEMAC est segmenté en deux compartiments : le marché primaire et le marché secondaire.

Le marché primaire correspond au compartiment où sont placés les titres publics nouvellement émis. Il est réservé exclusivement aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). En contrepartie, ces derniers ont l'obligation de placer tout ou partie des acquis auprès de leur clientèle. Les émissions de titres s'effectuent par voie d'adjudication selon un calendrier bien défini.

Le marché secondaire est le segment où s'échangent les titres après leur émission. Il s'agit d'un marché de gré à gré tenu par les SVT. Ces derniers sont, en effet, tenus d'afficher à leurs guichets les cours d'achat et de vente des valeurs du Trésor, et de vendre ou d'acheter aux prix affichés, à la demande de tout investisseur potentiel, conformément à la réglementation.

Deux catégories de titres publics par adjudication sont offertes sur ce marché. Il s'agit :

- des Bons du Trésor Assimilables (BTA), lesquels sont émis pour des durées de 13, 26 et 52 semaines, avec une valeur nominale fixée à 1 000 000 FCFA et les intérêts précomptés ;
- des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) émis pour des durées supérieures ou égales à deux ans, pour une valeur nominale de 10 000 FCFA et dont les intérêts sont payables annuellement.

Selon les dispositions statutaires, les titres publics émis par adjudication sont dématérialisés et directement admis comme collatéral au refinancement auprès de la BEAC.

Les principaux acteurs qui animent le marché des titres publics sont : *i*) les Trésors nationaux, comme émetteurs ; *ii*) les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT), généralement des établissements de crédit agréés comme teneurs du marché ; *iii*) les Directions Nationales de la BEAC, en charge de l'organisation matérielle des adjudications ; *iv*) les investisseurs : personnes physiques et morales résidentes et non résidentes et ; *v*) la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT), en qualité de Dépositaire Central, est en charge de la codification, de la conservation, de l'administration des titres et du règlement/livraison.

Les Spécialistes en Valeurs du Trésor sont les contreparties privilégiées des Trésors nationaux pour l'ensemble de leurs activités sur les marchés. Ils ont le rôle de conseiller et d'assister les Trésors sur leur politique d'émission et de gestion de la dette, et plus généralement sur toute question intéressant le bon fonctionnement des marchés. En outre, ils apportent des informations adéquates aux investisseurs sur les économies de la CEMAC.

1. Evolution du marché primaire

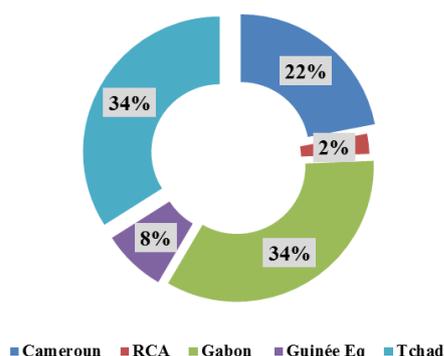
Durant l'année 2016, le marché des titres publics émis par adjudication a été caractérisé par une forte sollicitation de fonds (essentiellement des BTA) par les Trésors publics des six Etats de la CEMAC, comparativement à l'année 2015.

Sur l'ensemble de l'année, 110 appels d'offres sur bons et obligations du Trésor ont été lancés (dont 103 fructueux ayant permis de lever 987,4 milliards), contre 77 un an plus tôt.

- **Bons du Trésor Assimilables**

La valeur totale des émissions de BTA s'est établie à 792,8 milliards en 2016, contre 430,1 milliards en 2015, résultant d'une mobilisation de ressources de 174,2 milliards pour le Cameroun, 19 milliards pour la République Centrafricaine, 269,9 milliards pour le Gabon, 60 milliards pour la Guinée Equatoriale et 269,7 milliards pour le Tchad.

Graphique 19 : volume des émissions des BTA en 2016 (en millions de FCFA)



Source : BEAC

Les coûts des ressources mobilisées sur le compartiment des BTA ont gardé une tendance haussière en 2016 et se sont situés, pour l'essentiel, au-dessus du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) fixé à 2,45 %. Ainsi, les intervalles de variation du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) sur l'ensemble des BTA émis se sont présentés comme suit :

Tableau 17 : Fourchette du TIMP sur l'ensemble des BTA (en %)

	2015	2016
Cameroun	1,73 – 3,2	1,54 - 2,86
R.C.A.	5,12 – 5,5	5,00 - 5,35
Gabon	2,16 – 4,21	3,10 - 4,93
Guinée Equatoriale	1,36 – 2,36	1,58 - 5,71
Tchad	2,69 – 3,50	3,10 - 4,50

Source : BEAC

Par ailleurs, les taux de couverture moyens des montants émis par adjudication ont évolué de la manière ci-après :

Tableau 18 : Taux de couverture moyen des émissions (en %)

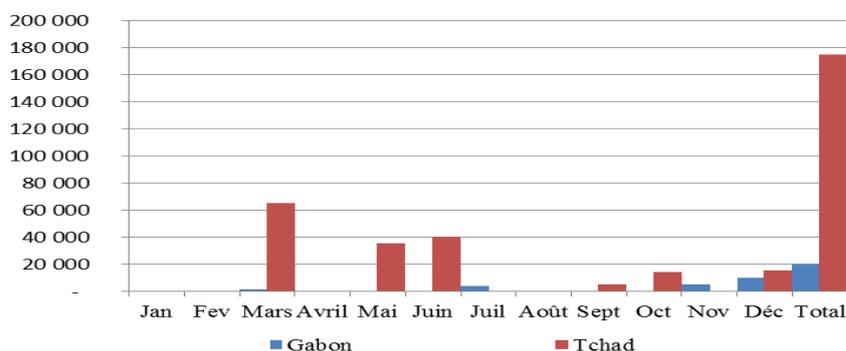
	2015	2016
Cameroun	70,40 – 425,98	80 – 432,86
R.CA.	100,00 – 120,00	100,00
Gabon	62,50 – 371,00	50,00 – 310,75
Guinée Equatoriale	130,00 – 300,00	80,00 – 165,00
Tchad	33,33 – 195,00	8,00 – 100,00

Source : BEAC

- *Obligations du Trésor Assimilables*

Sur ce compartiment, les Trésors nationaux gabonais et tchadien ont été les plus actifs. Ils ont globalement collecté 194,7 milliards, soit 20,3 milliards pour le Gabon et 174,4 milliards pour le Tchad. En 2015, ils ont réussi à lever 156,8 milliards (dont 17,5 milliards pour le Gabon et 139,3 milliards pour le Tchad).

Graphique 20 : Volume des émissions des OTA dans la CEMAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

Le taux de couverture pour cet instrument s'est situé entre 18,3 % et 250,0 % pour les émissions du Gabon et entre 60 % et 102 % pour celles du Tchad. En 2015, ils oscillaient entre 83,3 % et 100 %, et 66,7 % et 100 %, respectivement.

Les Trésors publics ont honoré l'ensemble de leurs engagements envers les souscripteurs pour un montant total de 599,2 milliards réparti comme suit : 160,4 milliards par le Cameroun, 17,5 milliards par la République centrafricaine, 194,2 milliards par le Gabon, 15 milliards par la Guinée équatoriale et 212,2 milliards par le Tchad.

S'agissant du paiement d'intérêts sur le compartiment des OTA, un montant total de 7,9 milliards a été payé par les Trésors nationaux (Cameroun 0,3 milliard, Gabon 3,9 milliards et Tchad 3,5 milliards).

2. Evolution du marché secondaire

Sur la période sous revue, le marché secondaire des titres publics a été marqué par une atonie des transactions et un accroissement des opérations de nantissement sur titres. Au total, deux échanges d'une valeur de 2 085 millions portant sur les bons de Trésor assimilables ont été enregistrés. Ces opérations d'achats/ventes ont fait intervenir une banque camerounaise en qualité d'acheteur et deux autres banques, l'une du Congo et l'autre de la République centrafricaine, en qualité de vendeur. Le prix de cession de 1500 BTA par la banque congolaise à la banque camerounaise s'est situé à 1 446 millions. Pour sa part, la banque centrafricaine a cédé 585 BTA à la même banque camerounaise à 585 millions.

Les titres nantis par les banques de la CEMAC au profit de la Banque Centrale sont ressortis à 222 135 BTA et 31 825 700 OTA, évalués à 222,1 milliards et 315 milliards respectivement. De même, 24 070 000 obligations du Trésor (OT) ont été nanties pour une valeur nominale de 240,7 milliards.

3. Principales difficultés rencontrées

De nombreuses contraintes opérationnelles (capacités de prévision et de gestion de la trésorerie publique, préparation et coordination des émissions) ont pesé sur le développement des marchés de titres publics émis par adjudication. En outre, du fait de la baisse des cours du pétrole, les Etats sont devenus plus vulnérables et le risque de non-remboursement plus élevé. Au cours de l'année 2016, certains acteurs ont fait défaut lors du paiement des intérêts ou du règlement des émissions.

C. MARCHES FINANCIERS

1. Marché financier sous-régional

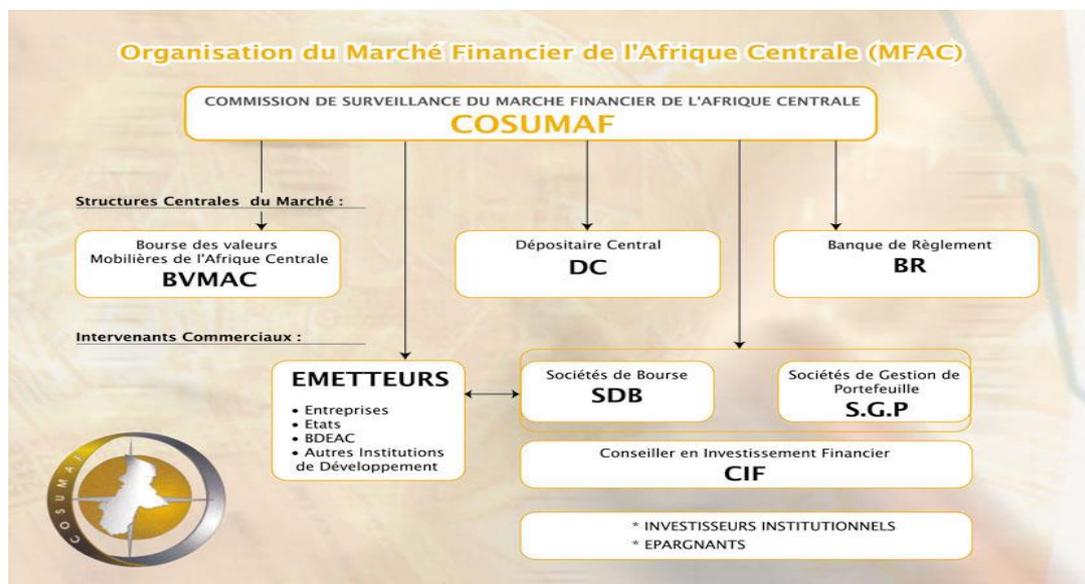
Encadré 4 : Présentation du marché financier sous-régional

Conformément à l'Acte Additionnel n° 03/01-CEMAC-CE 03 en sa date du 8 décembre 2001 portant création de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et le Règlement 06/03/CEMAC/UMAC du 12 novembre 2003 portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale, le marché financier de l'Afrique Centrale est organisé autour d'un certain nombre d'Institutions aux prérogatives bien encadrées. Il s'agit de :

- la COSUMAF, investie de la mission de surveillance du marché ;
- la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC), en charge de gestion du marché, et dotée des infrastructures techniques de cotation ;
- le Dépositaire Central qui est un département autonome de la BVMAC intervenant dans la conservation des titres ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale qui officie en qualité de Banque de Règlement.

En plus des Institutions sus mentionnées, interviennent également les faiseurs de marché, notamment les émetteurs qui sont les entreprises du secteur public et privé, les Etats, la BDEAC, les autres institutions de développement, interagissant avec les sociétés de bourse et les sociétés de Gestion de Portefeuille ; et les investisseurs (investisseurs institutionnels et épargnants).

Schéma 1 : Architecture du marché financier de l'Afrique Centrale



Source : COSUMAF

Au 31 décembre 2016, la COSUMAF a enregistré 11 intermédiaires de marchés agréés (7 sociétés de bourse, 1 établissement de crédit en qualité d'intermédiaire de marché, 2 sociétés de gestion de portefeuille et 1 conseiller en investissements

financiers) et a diligenté une mission de contrôle sur place dans une société de bourse installée au Congo.

1.1 Evolution du marché primaire

Le premier compartiment du marché financier a enregistré trois opérations par appel public à l'épargne dont deux emprunts obligataires émis par deux Etats. Il s'agit de l'emprunt obligataire de l'Etat du Congo « EOCG 6,5% Net 2016-2021 » d'un montant de 192,3 milliards, de l'emprunt de l'Etat du Gabon « EOG 6,50 % Net 2016-2021 » d'une valeur de 134,9 milliards, et de l'emprunt obligataire de la société ECAIR « ECAIR 6 % Brut 2016-2021 » d'un montant de 60 milliards. Toutefois, en raison de l'échec lors de la phase de souscriptions, l'emprunt ECAIR a été annulé par la COSUMAF.

Tableau 19 : Obligations cotées sur le marché financier sous-régional au 31 décembre 2016

Désignation	Montant (mds Fcfa)	Prix émission (Fcfa)	Taux	Maturité
Etat Gabonais 6,00% net 2015-2020	84,6	10 000	6,00%	5 ans
Etat du Tchad 6% net 2013-2018	56,4	10 000	6,00%	5 ans
BGFI Holding 5% Brut 2013-2020	69,0	100 000	5,00%	7 ans
Alios finance Gabon 6,25% Brut 2014 – 2021	6,4	10 000	6,25%	7 ans
FAGACE 5,25 % net 2014-2019	3,7	10 000	5,25%	5 ans
BDEAC 5,5% net 2010-2017	18,2	10 000	5,50%	7 ans
Petro Gabon 6% net 2010-2017	7,0	10 000	6,00%	7 ans
CDK émergence 5,25 Brut 2012-2017	8,0	50 000 000	5,25%	5 ans
*ECAIR 6% Brut 2016-2021	0,04	10 000	6,00%	5 ans
Etat Gabonais 6,50 Net 2016-2021	134,9	10 000	6,50%	5 ans
**Etat du Congo 6,5% Net 2016-2021	192,3	10 000	6,50%	5 ans
TOTAL	573,3			

*Au 31 décembre 2016, l'opération Ecair 6% Brut 2016- 2021 n'était pas enregistrée auprès du Dépositaire Central

**L'emprunt du Congo 6,5 % net 2016-2021, émis à fin 2016 n'a pas été enregistré sur cette date auprès du dépositaire central

Source : COSUMAF

1.2 Evolution du marché secondaire

Sur ce compartiment organisé, animé et géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), les transactions dénouées ont porté aussi bien sur les actions que les obligations.

A fin 2016, la cote officielle de la BVMAC comptait une seule société listée sur le compartiment actions (SIAT Gabon), représentant une capitalisation boursière au 30 juin 2016 de 113,1 milliards pour un flottant¹⁵ de 5,8 milliards. En revanche, le

¹⁵ Partie des actions susceptibles d'être échangée.

compartiment obligataire a affiché un encours de 483,8 milliards pour 10 valeurs en conservation.

Enfin, 4 valeurs obligataires (« Etat Gabonais 5,5% net 2007-2013 », « IFC 4,25 % net 2009-2014 », « Prix – import 7 % 2009 -2014 » et « Etat du Tchad 6 % net 2011-2016 ») arrivées à échéance entre 2013 et 2016, ont été retirées de la cote officielle de la BVMAC.

1.3 Principaux risques et difficultés

Le niveau de capitalisation de la BVMAC reste très insuffisant pour stimuler la rentabilité de la bourse régionale. Il a été relevé, lors des récentes opérations d'appel public à l'épargne initiées par des émetteurs non- étatiques, que les levées de fonds n'ont pas atteint les montants sollicités sur le marché financier. Cette situation pourrait s'expliquer par une conjonction d'éléments, notamment la qualité de signature des émetteurs, une faible participation des investisseurs et la qualité des intermédiaires de marché.

Par ailleurs, le marché financier sous-régional a été exposé au risque de défaut de paiement d'un Etat membre, en lien avec la dégradation de sa situation financière. En outre, des sources potentielles de risques ont été relevées, du fait de la présence sur le marché d'acteurs indépendants n'appartenant pas à des groupes bancaires de la sous-région.

1.4 Principales réformes menées

Sur la période sous-revue, la COSUMAF a poursuivi la réforme de son cadre réglementaire entamée en 2015, notamment la modification de son Règlement Général et de ses diverses Instructions.

Ensuite, le forum organisé en février 2016 à Malabo a été consacré à la restitution de l'étude prospective sur le potentiel et la profondeur du Marché Financier de l'Afrique Centrale, ainsi qu'à la validation d'un plan d'actions de développement qui a servi de base pour des négociations auprès des bailleurs de fonds.

2. Marché financier du Cameroun

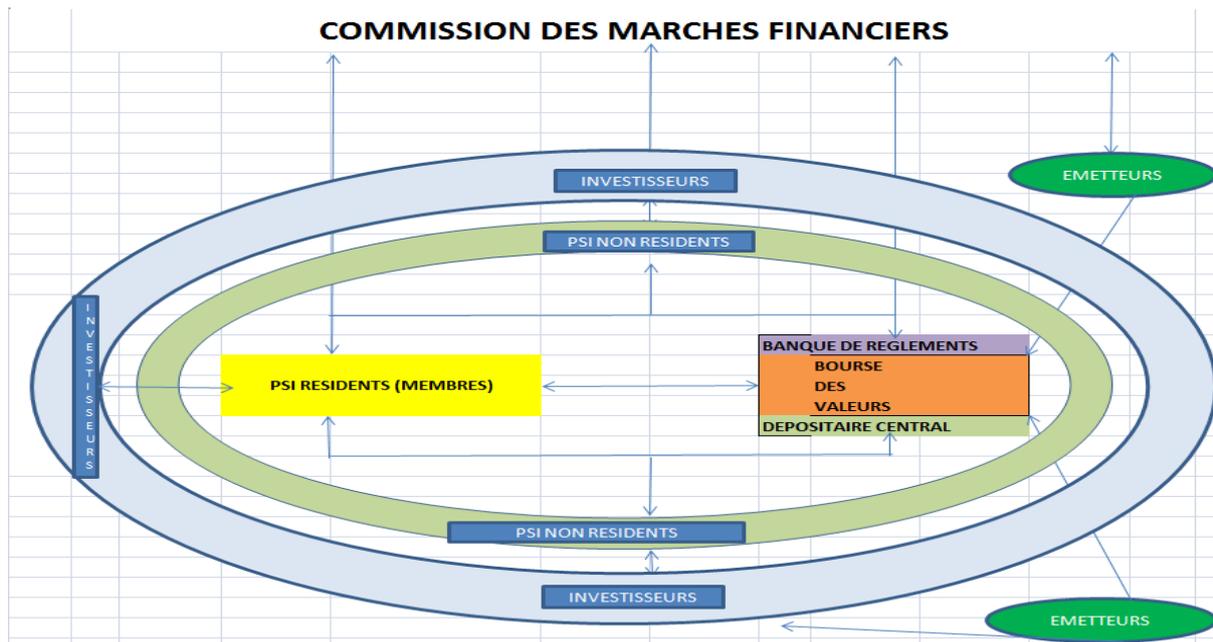
Encadré 5 : Présentation du marché financier du Cameroun

L'organisation du marché financier camerounais, telle qu'arrêtée par la Loi 99/015 du 22 décembre 1999 portant création d'un marché financier ainsi que le décret N° 2001/213 du 31 Juillet 2001 du Président de la République du Cameroun fixant son organisation et son fonctionnement, a établi une distribution des tâches et des pouvoirs. Elle repose sur un certain nombre d'institutions dont les rôles sont clairement établis par la Loi :

- un organisme de régulation, de contrôle, de surveillance et de supervision : la Commission des Marchés Financiers (CMF) ;
- un organisme chargé de la gestion du marché : la Douala Stock Exchange (DSX) ;
- un organisme du dépôt des Valeurs Mobilières (Dépositaire Central) : la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Un organisme de compensation (la Banque de règlement) : Société Générale Cameroun.

Outre les quatre catégories d'intervenants sus citées, on distingue : *i*) les émetteurs (Etats, collectivités territoriales, entreprises du secteur privé et public) ; *ii*) les investisseurs, dont les institutionnels et les individuels ; et *iii*) les prestataires de services d'investissement (négociateurs, conseillers en investissement, etc.).

Schéma 2 : architecture du marché financier camerounais



Source : CMF.

2.1 Evolution du marché primaire

Contrairement à 2015, où le marché primaire n'a enregistré aucun appel à l'épargne, la Commission des Marchés Financiers a autorisé en 2016 deux émissions : l'emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun pour un montant effectif levé de 165 milliards et l'emprunt privé d'Afriland First Bank d'un montant de 15 milliards.

La CMF a aussi encadré la mise en vente des obligations du Trésor à coupon zéro (OTZ) émises antérieurement par l'Etat du Cameroun. Ainsi, le compartiment hors cote de la Douala Stock Exchange (DSX) a connu un léger frémissement avec la mise en vente des Obligations du Trésor à coupon zéro de l'Etat du Cameroun détenues par la Société Nationale de Raffinerie (SONARA) pour un montant de 58 milliards. Cette vente est assimilée à des opérations de marché primaire, parce que ces valeurs n'ont jamais fait l'objet de transactions depuis leur création.

3.2 Evolution du marché secondaire

Ce compartiment dont les transactions sont organisées par la DSX, n'a pas enregistré des mutations majeures en 2016. Son activité a consisté essentiellement à assurer les transactions sur les 3 actions cotées et les lignes d'obligations émises par les Etats de la zone CEMAC et certains organismes sous régionaux et régionaux.

- **Marché des actions**

L'activité sur le compartiment actions est restée concentrée sur trois valeurs dont la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM), et la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM). La capitalisation boursière a baissé de 10,7 %, revenant de 166,3 milliards à 148,5 milliards entre 2015 et 2016. Ce recul est essentiellement imputable aux contreperformances des actions SAFACAM et SOCAPALM qui ont perdu respectivement 20,9 % et 6,8 % en capitalisation. En revanche, la valeur SEMC a réalisé une progression de 2,4 %.

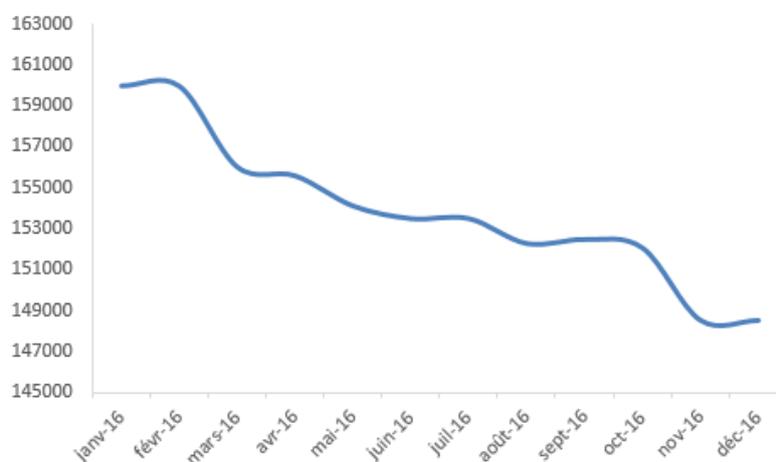
Tableau 20 : Capitalisation boursière sur trois ans (en FCFA)

	2014	2015	2016	Variation (en %)
	I	II	III	III/II
SEMC	11 905 609 888	12 221 650 554	12 510 745 000	2,37%
SOCAPALM	62 100 000 000	53 403 516 000	42 225 516 000	-20,93%
SAFACAM	84 679 551 234	100 667 358 000	93 803 674 500	-6,82%
	158 685 161 122	166 292 524 554	148 539 935 500	-10,68%

Source : CMF

Le nombre global des titres échangés est revenu de 13 607 à fin 2015 à 10 794 un an plus tard, représentant une baisse de 20,7 %.

Graphique 21 : Capitalisation boursière au cours de l'année 2016 (en millions de FCFA)



Source : CMF

- **Marché des obligations**

A fin 2015, le compartiment obligataire de la DSX comptait 5 valeurs. Ce nombre a été porté à 6 à fin 2016 avec l'entrée dans la cote de la valeur « ECMR 5,5% net 2016-2021 ».

Tableau 21 : Obligations cotées à la DSX à fin 2016

Dénomination	Pays	Montant (millions de FCFA)	Maturité
ECMR 5,5% net 2016-2021	Cameroun	165 000	5 ans
ECMR 5,9% net 2013-2018	Cameroun	80 000	5 ans
ECMR 5,5% net 2014-2019	Cameroun	150 000	5 ans
BDEAC 5,5% net 2010-2017	Congo Brazzaville	11 835	7 ans
TCHAD 6% 2013-2018	Tchad	58 307	5 ans
FAGACE 5,25% net 2014-2019	Benin	3 510	5 ans

Source : CMF

Au terme de l'exercice 2016, la capitalisation du marché obligataire de DSX s'est repliée de 28,5 % à 182,0 milliards, en raison de l'amortissement partiel de l'ensemble des titres de créance cotés.

Au titre des transactions, 465 336 obligations ont été échangées au terme de l'exercice 2016, contre 2 562 900 obligations en 2015. La valeur des transactions s'est chiffrée à 3,6 milliards à fin 2016, contre 15,3 milliards en 2015, soit une baisse de 68,6 %.

- **Marché hors cote**

S'agissant du marché hors cote, celui-ci a connu une nouvelle impulsion de son activité notamment due à la mise en vente par la SONARA, d'une partie de son portefeuille d'obligations du Trésor à coupon zéro (OTZ) de l'Etat du Cameroun. Ces

OTZ ont été émises dans le cadre de la titrisation de la dette de l'Etat du Cameroun vis à vis des entreprises. Sur l'opération de vente de 2016, 57 729 OTZ ont été échangées par adjudication pour une valeur de transactions de 58,0 milliards.

3.3 Principales difficultés rencontrées

Au cours de l'année 2016, les principales entraves observées sur le marché financier du Cameroun ont eu trait : *i*) à la méconnaissance des textes réglementaires ; *ii*) à la difficulté des acteurs du marché financier à assimiler les bonnes pratiques du métier ; *iii*) au cadre règlementaire et institutionnel qui peine à s'arrimer aux standards internationaux ; *iv*) à l'inadéquation des ressources humaines pour l'exercice des métiers complexes ; *v*) à l'absence de diversification des produits de placement ; et, *vi*) à l'illiquidité du marché secondaire des actions et des obligations.

3.4 Principales réformes menées

Les principales réformes en cours portent sur l'évolution de la réglementation et la modernisation du dispositif technique du marché financier, ainsi que sur des actions de communication auprès des acteurs. Plus concrètement, la CMF a procédé à :

- l'élaboration du cadre d'application de la loi portant sur les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) promulguée en 2016 ;
- l'élaboration d'un plan comptable pour les OPCVM ;
- la mise en œuvre de la loi sur la dématérialisation des valeurs mobilières ;
- la participation de la CMF aux travaux du Conseil National de Crédit ;
- la modernisation des infrastructures du marché financier (acquisition d'un système de gestion de l'information financière, d'un système de supervision et de contrôle à temps réel ou différé des activités du marché et d'une infrastructure moderne de cotation) avec la recherche d'une interconnexion des acteurs ;
- l'évolution du cadre règlementaire pour le hisser aux standards internationaux édictés par l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ;
- l'élaboration d'un cadre règlementaire pour le développement du capital investissement (Private Equity) au Cameroun ;
- la sensibilisation des entreprises publiques et privées pour une introduction sur le marché financier ;
- la promotion de la culture boursière à travers les programmes de formation et stages pratiques.

IV. INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

Les infrastructures de marché ont permis au système financier d'exercer ses fonctions traditionnelles. Ainsi, les transactions sur les gros montants et les paiements de masse se sont dénouées sans heurt. Par ailleurs, la monétique interbancaire et la monnaie électronique ont poursuivi leur expansion. Enfin, les 3 Dépositaires Centraux de la sous-région ont assuré leur rôle dans les opérations post-marché.

A. SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT

Les Systèmes et Moyens de Paiement gérés par la BEAC sont le Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) et le Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC). Au 31 décembre 2016, SYGMA et SYSTAC comptaient respectivement 69 et 67 participants, incluant les six Directions Nationales de la BEAC et cinq Trésors Nationaux (Cameroun, Gabon, Congo, Guinée Equatoriale et Tchad).

Encadré 6 : Présentation de SYGMA et de SYSTAC

Le **Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA)** est un système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR), où les transferts de liquidité sont exécutés, en monnaie centrale, à l'unité de manière irrévocable et finalisée si la provision au Compte de Règlement du donneur d'ordre est disponible et suffisante.

SYGMA est installé au Siège de la BEAC à Yaoundé. Sa structure centralisée permet de desservir l'ensemble des participants des six pays de la CEMAC à partir de ce site.

SYGMA traite uniquement :

- les opérations de virement à débiter aux Comptes de Règlement des donneurs d'ordre ;
- les règlements des soldes multilatéraux des systèmes nets (SYSTAC, GIMAC, BVMAC, DSX et CRCT) ;
- les opérations de politique monétaire (réserves obligatoires, placements, avances et remboursements d'avances, ...) ;
- les opérations fiduciaires ;
- les règlements de la contrepartie en FCFA des transferts hors zone ;
- les opérations interbancaires et les opérations de la clientèle de plus de 100 millions de F CFA, mais également les opérations urgentes quel que soit leur montant.

Le **Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC)**, est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est strictement inférieur à 100 millions de FCFA. Les délais moyens de règlement sont de 24 heures pour un virement et de 48 heures pour un chèque. Le délai de rejet est réduit à 24 heures.

SYSTAC est constitué d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale de la BEAC, pour la télé compensation des flux domestiques et d'un Centre de Compensation Régional (CCR) installé aux Services Centraux de la BEAC, dédié aux flux régionaux.

1. Evolution des opérations sur SYGMA et SYSTAC

En 2016, les échanges se sont déroulés avec succès sur l'ensemble de la zone d'émission. Sur la plateforme SYGMA, le nombre des opérations est passé de 192 187 à 192 918 entre 2015 et 2016, soit une faible augmentation de 0,4 %.

Tableau 22 : Evolution du nombre des opérations sur SYGMA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	55 739	74 802	72 675	75 321	70 528	68 705
Tchad	18 699	16 560	19 850	21 547	28 109	28 683
RCA	4 821	5 274	3 394	4 233	5 329	6 149
Congo	22 378	24 799	29 478	33 698	33 476	45 476
Gabon	41 926	43 040	37 173	36 030	39 378	30 660
Guinée Equatoriale	14 672	13 972	14 170	14 752	15 367	13 245
CEMAC	158 235	178 447	176 740	185 581	192 187	192 918

Source : BEAC

En revanche, ces opérations ont représenté en valeur 98 671,5 milliards, contre 87 997,4 milliards en 2015, en hausse de 12,1 %.

Tableau 23 : Evolution des transactions en valeur sur SYGMA (en millions de FCFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	21 935 571,4	17 751 164,5	19 025 550,2	21 858 677,0	29 054 568,2	33 699 051,2
Tchad	4 513 237,4	4 421 088,7	6 238 553,4	8 808 973,0	10 491 899,8	23 104 207,6
RCA	715 336,9	695 753,8	411 605,9	507 590,0	764 859,1	869 823,8
Congo	17 678 917,7	13 478 576,3	17 106 058,0	14 417 165,0	15 299 074,5	12 653 904,5
Gabon	17 489 230,9	13 864 913,2	14 767 597,3	13 803 216,8	15 922 037,5	15 652 453,9
Guinée Eq.	11 152 901,2	9 390 191,9	12 026 055,3	13 236 367,1	16 464 943,5	12 692 108,0
CEMAC	73 485 195,4	59 601 688,5	69 575 420,1	72 631 988,9	87 997 382,5	98 671 549,1

Source : BEAC

Pour ce qui est de SYSTAC, le nombre d'opérations s'est accru de 9,4 % à 7 581 451 en 2016.

Tableau 24 : Evolution du nombre de transactions sur SYSTAC

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	1 514 334	1 691 250	1 829 722	2 125 542	2 441 904	2 651 510
Tchad	103 379	128 141	137 443	727 171	841 980	767 803
RCA	40 847	37 086	24 945	25 132	31 504	34 629
Congo	317 284	360 005	418 145	453 040	1 425 733	1 815 452
Gabon	697 192	747 943	1 378 419	1 624 710	2 004 124	2 211 036
Guinée Eq.	109 812	71 799	86 724	104 723	187 294	101 021
CEMAC	2 782 848	3 036 224	3 875 398	5 060 318	6 932 539	7 581 451

Source : BEAC

Par ailleurs, la valeur des transactions pour l'ensemble des pays de la CEMAC s'est contractée de 6,0 % à 11 780,3 milliards.

Tableau 25 : Evolution des transactions en valeur sur SYSTAC (en millions de FCFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	3 958 100,3	4 258 672,6	4 396 687,1	9 836 431,5	5 428 299,5	5 767 964,8
Tchad	467 902,9	509 385,0	539 586,8	730 359,4	759 299,3	574 970,1
RCA	94 115,5	95 907,4	51 156,8	64 866,0	84 418,9	88 563,1
Congo	1 321 190,3	1 649 420,4	1 915 612,9	2 022 838,8	2 278 189,5	1 855 421,1
Gabon	2 285 379,5	2 339 672,1	3 862 397,0	3 259 767,2	3 436 782,7	3 127 304,9
Guinée Eq.	356 633,2	416 481,7	483 085,7	583 251,9	549 302,7	366 092,4
CEMAC	8 483 321,8	9 269 539,3	11 248 526,3	16 497 514,7	12 536 292,7	11 780 316,7

Source : BEAC

2. Principales difficultés rencontrées

Au cours de l'exercice 2016, les principales entraves au bon fonctionnement des Systèmes et Moyens de Paiement sont :

- l'instabilité des réseaux de télécommunication ;
- l'obsolescence des équipements ;
- le manque de formation du personnel dédié lié à un taux élevé de rotation chez les participants.

3. Principales réformes menées

Les principales réformes réalisées et en cours de réalisation s'inscrivent dans la politique de modernisation des Systèmes et Moyens de Paiement, avec pour objectif le

renforcement du secteur financier et l'appui au développement économique de la sous-région. Il s'agit notamment de :

- l'acquisition par la BEAC d'une nouvelle version de SYGMA conforme aux nouveaux standards financiers. Cette solution sera mise en production en 2017 à la suite de toutes les phases de développement spécifique et de migration ;
- l'entrée dans la phase de pré-production du projet de Centrale des Incidents de Paiement (CIP). Le démarrage réel est conditionné par l'adoption du Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 4 avril 2003 révisé et interviendra après la campagne de sensibilisation des acteurs de ce système.

B. MONETIQUE INTERBANCAIRE

1- Evolution des activités

En 2016, les activités menées par le Groupement Interbancaire Monétique d'Afrique Centrale (GIMAC) ont porté essentiellement sur (i) l'intégration des nouveaux membres sur la plateforme monétique et, (ii) le routage et le traitement des transactions monétiques.

S'agissant de l'intégration des membres, le GIMAC a continué d'associer les banques dans le Système Monétique Interbancaire (SMI). Ainsi, le nombre de banques en production est passé de 10 en décembre 2015 à 18 en décembre 2016. Par ailleurs, 18 autres banques sont en cours d'intégration dans la plateforme.

Tableau 26 : Etat d'avancement de l'intégration des Banques au SMI

Phase d'intégration	Nombre de banques
Membres du GIMAC	Cinquante-quatre (54)
Signature du protocole d'intégration au GIMAC	Quarante-sept (47), dont trente-trois (33) en interconnexion et quatorze (14) en délégataire
Production (18)	NFC BANK, ECOBANK CAMEROUN, CBT, ECOBANK CONGO, ECOBANK RCA, ECOBANK GABON, ECOBANK TCHAD, ECOBANK GE, BCC, BSIC TCHAD, BANGE, BSIC RCA, BC-PME, CBCA, BICEC, BCH, UBC, CBC

Source : GIMAC

Concernant le traitement des transactions, le GIMAC a dénoué 128 000 opérations pour le compte de 9 banques hébergées sur la plateforme pour une valeur de 6,9 milliards. Par ailleurs, il a assuré le switching (service de routage et de compensation des transactions monétiques) pour 6 045 transactions d'une valeur de 133 millions.

2- Principales difficultés rencontrées

Au cours de l'année 2016, les difficultés identifiées ont concerné essentiellement :

- le manque de formation des personnels des banques en charge des questions monétiques ;
- la non-conformité des plateformes informatiques des membres ;
- l'hétérogénéité des technologies présentes sur le marché qui sont susceptibles de freiner l'interopérabilité ;
- la fraude et la falsification, en raison du nombre élevé de cartes à pistes magnétiques encore en circulation ;
- la poursuite de l'émission des cartes privatives à piste magnétique au dépend de la carte GIMAC ;
- les coûts élevés d'acquisition de l'interface monétique auprès des éditeurs monétiques et de Core Banking ;
- l'intégration des banques appartenant à des groupes dont la plateforme monétique est située hors de la CEMAC, ce qui entraîne des problèmes de communications et d'interlocuteurs dans la mise en œuvre des projets ;
- la faible promotion de la carte GIMAC par les banques, d'où un volume non significatif des transactions interbancaires.

3- Principales réformes menées

A l'initiative du GIMAC, le Gouverneur de la BEAC a signé le 30 décembre 2016, une Instruction rendant obligatoire le raccordement des établissements de crédit de la CEMAC à la plateforme monétique du GIMAC.

De plus, pour répondre aux exigences de continuité de service, le GIMAC a entrepris la construction d'un site de secours dont le démarrage effectif est prévu en 2017.

Par ailleurs, en vue de l'utilisation à l'international de la carte de la sous-région, le GIMAC a conduit des échanges avec les principaux émetteurs internationaux (VISA, Mastercard et China Union Pay).

C. MONNAIE ELECTRONIQUE

Encadré 7: Présentation de la monnaie électronique

Les conditions d'exercice et de régulation de l'activité d'émission de la monnaie électronique sont encadrées par le Règlement N°01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, définissant la monnaie électronique comme une valeur monétaire stockée sur un support sous forme électronique contre remise de fonds de valeur égale, qui peut être utilisée pour effectuer des paiements à des personnes autres que l'émetteur sans faire intervenir des comptes bancaires dans la transaction ; et l'Instruction n°01_GR du 31 octobre 2011 du Gouverneur de la BEAC, portant sur la surveillance de systèmes de paiement par monnaie électronique. L'Instruction est annexée d'un cadre référentiel recensant les éléments permettant à la BEAC d'assurer sa mission de surveillance de l'activité. La monnaie électronique circule à travers le mobile money et les cartes prépayées.

1- Principales activités

Dans la CEMAC, 18 établissements de crédit ont reçu l'autorisation d'émission de la monnaie électronique en 2016, dont 6 au Cameroun, 1 en Centrafrique, 3 au Congo, 5 au Gabon et 3 au Tchad.

Au 31 décembre 2016, la monnaie électronique a enregistré 97 836 317 transactions contre 40 877 985 en 2015, soit une hausse de 139,3 %. Les opérations effectuées via mobile money ont représenté 99 % du total de ces transactions.

En valeur, les transactions sont passées de 574,3 milliards en 2015 à 1 63,71 milliards en 2016, dont 94 % pour le mobile money.

L'encours de la monnaie électronique ou les sommes détenues par les utilisateurs dans les porte-monnaies électroniques a augmenté de 90,5 % à 43,1 milliards en 2016.

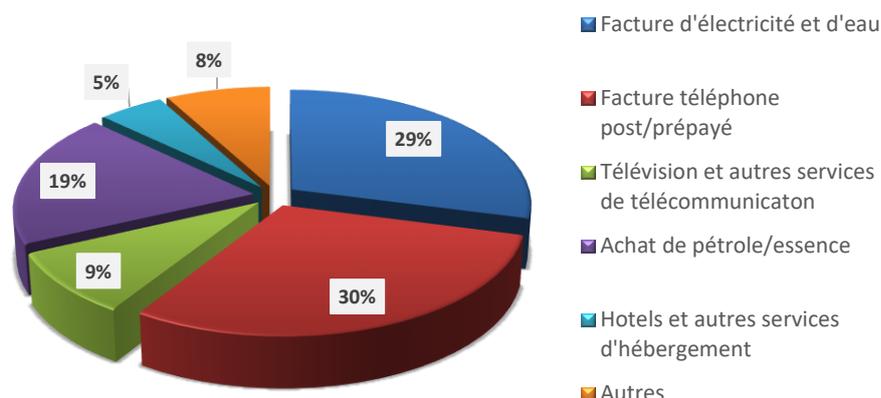
Le nombre de porteurs s'est établi à 12,7 millions en 2016, contre 8,9 millions un an plus tôt.

En 2016, 32 551 points de services ont été dénombrés, contre 23 867 un an plus tôt, soit une augmentation de 36,4 %.

Les recharges des porte-monnaies électroniques (dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente) ont atteint 735 milliards en 2016, dont 663 milliards pour le Mobile Money. Cet instrument est également le moyen par excellence des transferts d'argent par monnaie électronique (99 %).

Les paiements en monnaie électronique ont dépassé 121 milliards en 2016 dont 95 % avec le Mobile Money et se repartissent suivant le type de commerce tel qu'illustré ci-après :

Graphique 22 : Répartition des paiements par type de commerce



Source : BEAC

Les cartes prépayées ont servi essentiellement aux transactions hors de la zone CEMAC (65%). En revanche, seules les cartes dites « salaires » ou privées sont utilisées localement.

2. Principales difficultés rencontrées

Au-delà des bénéfices attendus de l'activité d'émission de la monnaie électronique, celle-ci comporte des risques inhérents à tout moyen de paiement, mais aussi des risques spécifiques découlant de sa nature. Il s'agit, entre autres :

- du problème de liquidité de certains points de service Mobile Money ;
- de l'émission des cartes prépayées par certaines banques de la sous-région sans autorisation préalable du Gouverneur de la BEAC ;
- de l'émission par certaines entreprises de téléphonie mobile de la monnaie électronique, alors qu'en leur qualité de partenaires techniques des banques, leur mission se limite à la mise à disposition de la plateforme technique et à la distribution du produit ;
- de l'absence d'un dispositif de contrôle interne efficace dans plusieurs banques, engendrant la non maîtrise du risque opérationnel inhérent à cette activité.

3. Principales réformes

Tenant compte des évolutions de cette activité, la BEAC a initié le projet de révision de la réglementation encadrant l'exercice d'émission de la monnaie électronique.

Cette révision des textes permettra de réglementer certains services (transferts d'argent à l'international, microcrédit, microépargne, crowdfunding, etc.) et de résoudre certains problèmes liés aux modalités d'identification de la clientèle.

D. DEPOSITAIRES CENTRAUX

La CEMAC compte trois dépositaires centraux : la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT), la Caisse Régionale de Dépôt des Valeurs (CRDV) et la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

1. Activités de la CRCT

Encadré 8: Présentation de la CRCT

La Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) a été créée le 23 décembre 2010 à Yaoundé. Elle fait partie intégrante de la BEAC. Elle remplit, sous la responsabilité d'un gestionnaire, le rôle de dépositaire central pour le marché des titres publics émis par adjudication de la CEMAC. A ce titre, elle assure la codification des valeurs du Trésor, la conservation, la circulation et l'administration des titres.

La codification des titres consiste à attribuer un Code d'Identification Unique pour chaque ligne de titres.

La conservation signifie l'organisation comptable du système de détention des titres. A cet égard, elle ouvre des comptes courants de valeurs mobilières au nom des émetteurs pour les titres nominatifs purs et au nom des affiliés pour les titres au porteur et les titres nominatifs administrés.

La circulation s'effectue dans les comptes courants des affiliés chez le dépositaire central au moyen de mouvements de titres franco espèces ou de mouvements de règlement/livraison.

L'administration des valeurs signifie gérer les échéanciers de paiement et affecter le décompte des intérêts ainsi que les remboursements à recevoir par chaque SVT.

Enfin, la CRCT est placée sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance et est présidée par le Gouverneur de la BEAC. Le Conseil de Surveillance définit notamment le barème de participation aux frais de fonctionnement du marché, les règles de tenue des comptes titres ouverts aux SVT et les règles relatives à la régulation du marché des valeurs du Trésor. En outre, il prend des sanctions à l'encontre des affiliés de la CRCT qui ne respectent pas les dispositifs réglementaire et conventionnel relatifs aux titres publics émis par adjudication.

En 2016, la CRCT a conservé dans ses livres des titres pour une valeur de 916,1 milliards à raison de 527,7 milliards pour les BTA et 388,5 milliards des OTA. En outre, elle a affilié 24 Spécialistes en Valeurs du Trésor.

2. Activités de la CRDV

Encadré 9: Présentation de la CRDV (BVMAC)

Les fonctions du dépositaire central pour le marché financier sous-régional seront assurées par la **Caisse Régionale de Dépôt des Valeurs (CRDV)**, lorsque cette société sera constituée. A titre transitoire, elles sont assumées dans le cadre d'un **département autonome de la BVMAC**. Pour cette raison, il est considéré comme :

- le conservateur des titres de valeurs mobilières admises à la Cote de la Bourse Régionale ;
- le teneur de compte à raison des valeurs mobilières inscrites en compte dans ses registres par suite des dépôts effectués par un de ses adhérents pour son propre compte ou pour le compte de ses clients ;
- le tiers gagiste des valeurs mobilières faisant l'objet d'un nantissement ;
- l'agent de règlement/livraison des valeurs mobilières admises à la Cote de la Bourse Régionale.

Au 31 décembre 2016, le nombre de valeurs actives en conservation s'est élevé à dix, reparté en neuf obligations et une action. De même des nouvelles adhésions ont été enregistrées, se traduisant par l'entrée des trois intermédiaires agréés par la COSUMAF au capital de la BVMAC pour un montant de 140 millions.

En marge des transactions consécutives aux séances de cotation, le Dépositaire Central a enregistré en 2016, 14 opérations de nantissement de titres initiées par 4 sociétés de bourse et portant sur 2 valeurs émises par l'Etat gabonais. L'augmentation sensible de ces opérations en 2016 a été consécutive au dynamisme du marché monétaire, d'une part, et aux nouvelles dispositions tarifaires harmonisées favorables aux opérations de nantissement adoptées par les trois dépositaires centraux de la CEMAC, d'autre part. En plus, le dépositaire a supervisé 19 Opérations Sur Titres (OST), relatives à 11 paiements d'intérêt d'un montant total de 11,6 milliards et à 8 remboursements de capital d'un montant total de 40,0 milliards.

Encadré 10: Présentation de la CAA

Le marché financier camerounais compte un Dépositaire central des valeurs mobilières qui est la **Caisse Autonome d'Amortissement**, organisme public en charge de la gestion de la dette publique.

Les principales activités du Dépositaire Central en rapport avec les marchés financiers portent essentiellement sur :

- l'émission et de la gestion des effets publics négociables définis comme des titres de créances sur l'État, conformément aux dispositions du décret n°94/611/PM du 30 décembre 1994, portant réglementation de l'émission et de la gestion des effets publics négociables (EPN) ;
- la fonction de Dépositaire Central des valeurs mobilières dont elle reçoit l'agrément de la Commission des Marchés Financiers (CMF) par décision N° 08/006/CMF/03 du 06 Août 2003 ;
- la conservation, la coordination, le contrôle et la supervision des opérations de dématérialisation de l'ensemble des valeurs mobilières au Cameroun conformément à la Loi n°2014/007 du 23 avril 2014 fixant les modalités de dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun et son Décret d'Application n°2014/3763/PM du 17 novembre 2014.

ANNEXES

Annexe 1. Cadre réglementaire de la stabilité financière en Afrique Centrale

1. Le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC)

Le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) a été créé par le Règlement N°4/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012, afin de promouvoir la stabilité financière et prévenir les risques systémiques, et partant les crises. Il exerce ses missions dans le respect des principes et standards internationaux et, sans préjudice des compétences propres de ses membres.

Le Comité est composé des Autorités nationales et régionales exerçant un rôle de surveillance, de régulation et de normalisation, dans les domaines en rapport avec la stabilité financière. Il s'agit :

- des Ministères en charge des finances de chacun des six Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- de la Commission de la CEMAC ;
- de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) ;
- de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
- du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) ;
- du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC).

En outre, il pourra être élargi à toute autre entité nationale ou sous-régionale dont les missions s'inscrivent dans le cadre de la régulation et de la supervision du secteur financier. L'admission de tout nouveau membre n'est prononcée que par décision du CSF-AC.

Dans la limite de ces prérogatives, le Comité émet des alertes à l'endroit de ses membres sur les risques identifiés ainsi que des avis, fait des recommandations ou propositions sur les questions ayant trait à la stabilité financière, et notamment sur les normes applicables et sur leur mise en œuvre. Il peut également formuler des directives à l'endroit de ses membres. Sa présidence est assurée par le Gouverneur de la BEAC et en cas d'absence ou d'empêchement le Vice-Gouverneur. Le Comité se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son président. Le secrétariat du CSF-AC est dévolu à la BEAC.

2. Présentation des Institutions membres du CSF-AC

- Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Régie par la Convention instituant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, la Convention de Coopération Monétaire signée entre la France et les Etats membres de cette Union et les Statuts, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est un établissement public international africain jouissant de la pleine personnalité juridique et, en particulier, de la capacité de contacter, d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers et d'en disposer et d'ester en justice.

Selon l'article 1 des Statuts, « la Banque Centrale émet la monnaie de l'Union Monétaire et en garantit la stabilité. Sans préjudice à cet objectif, elle apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans l'Union ».

Dans cet élan, elle est investie de six (6) missions statutaires à savoir :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;
- émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union.

Au plan institutionnel, la BEAC est organisée autour des organes de décision, d'une part, et des organes de contrôle, d'autre part.

Les Organes de décision de la Banque comprennent le Conseil d'Administration, le Comité de Politique Monétaire, le Gouvernement de la BEAC et, dans chaque Etat membre, le Comité Monétaire et Financier National.

Les Organes de contrôle de la Banque sont composés du Collège des Censeurs et du Comité d'Audit.

- **Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)**

Les Etats membres de la CEMAC ont signé, le 16 octobre 1990, la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Par la suite, ils ont signé le 17 janvier 1992, la Convention portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale.

Afin de mener à bien sa mission de réglementation et d'organisation de l'activité bancaire, la COBAC est investie des pouvoirs suivants :

- *pouvoir administratif* : la COBAC est chargée de délivrer des avis conformes. Les procédures d'agrément et d'autorisation individuelles restent la prérogative des autorités monétaires nationales ;
- *pouvoir réglementaire* : la COBAC dispose de toutes les compétences pour définir le plan et les procédures comptables applicables aux établissements de crédit, et les normes prudentielles de gestion ;
- *pouvoir de contrôle* : la COBAC veille à ce que la réglementation bancaire soit respectée par les établissements de crédit ;
- *pouvoir de sanction* : la COBAC est également un organe juridictionnel et peut intervenir à titre disciplinaire, sans préjudice des sanctions que pourront prendre les Autorités judiciaires nationales.

La COBAC est également en charge de la supervision, de la réglementation et de l'agrément des établissements de microfinance (EMF).

La COBAC est présidée par le Gouverneur de la BEAC assisté par le Vice-Gouverneur. Le Secrétariat Général, dirigé par un Secrétaire Général secondé par un Adjoint, assure la permanence administrative. Outre le Président, la Commission compte onze membres: *i)* sept membres ou leurs suppléants désignés ès qualité, à raison d'un commissaire par Etat, le septième membre étant tournant entre les Etats de la CEMAC. Ils sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable deux fois, sur proposition du Gouverneur de la BEAC, par le Conseil d'Administration de la BEAC, *ii)* trois commissaires ou leurs suppléants nommés ès qualité de censeur de la BEAC, *iii)* un commissaire ou son suppléant représentant la Commission Bancaire française, désignés par le Gouverneur de la Banque de France. Enfin, la Commission se réunit au moins deux fois par an, et autant que nécessaire, à l'initiative du président.

- **Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)**

La CIPRES a été instituée le 21 septembre 1993, par un Traité entré en vigueur le 10 octobre 1995, à l'initiative des Ministres de tutelle de la Prévoyance Sociale et leurs homologues des finances des pays de la Zone Franc.

Organisation régionale, dotée de la personnalité juridique et regroupant seize (16) Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo et Union des Comores) au sein desquels l'on compte 25 Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), la CIPRES est située à Lomé en République togolaise. Elle bénéficie, dans tous les États membres, des droits, immunités et privilèges accordés aux Organisations Internationales.

Organisme de contrôle et d'appui technique, la CIPRES est chargée, d'une part, d'établir et de consolider les liens d'intégration sociale entre les Etats membres et, d'autre part de remédier aux déficiences de la gestion des organismes et de procéder à la rationalisation du fonctionnement des systèmes nationaux de prévoyance sociale. Dans cet esprit, les objectifs principaux qui lui ont été assignés sont déclinés, entre autres, comme suit :

- promouvoir la prévoyance sociale et soutenir les actions visant à son extension dans les États membres ;
- fixer les règles communes de gestion applicables aux Organismes de Prévoyance Sociale ;
- instituer un contrôle permanent de la gestion des Organismes de Prévoyance Sociale en vue de rationaliser leur fonctionnement pour mieux garantir les intérêts des assurés sociaux y compris ceux des travailleurs migrants ;
- instituer un système d'appui-conseil et d'assistance aux OPS des États membres ;
- réaliser des études et élaborer des propositions tendant à l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur de la Prévoyance Sociale.

La CIPRES s'est dotée d'un organe d'orientation et de décision, le *Conseil des Ministres de tutelle de la Prévoyance Sociale*, de la *Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale* chargée de veiller à la bonne gestion des OPS dans les Etats membres et de participer à la régulation du secteur de la prévoyance sociale, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Traité et d'un *Secrétariat Exécutif* pour préparer, exécuter et suivre les actes des Ministres et de la Commission. Enfin, le budget annuel de la Conférence est financé par les contributions des Etats-membres à raison de 75 % répartis équitablement entre les Etats et 25 % variant selon le pays.

- **Conférence Interafricaine des Marché d'Assurances (CIMA)**

Le secteur des assurances dans la CEMAC est organisé et encadré par le Traité de la CIMA signé le 10 juillet 1992 par tous les pays de la CEMAC et de l'UEMOA. Le Traité comporte deux annexes : la première renvoie au code des assurances des Etats membres de la CIMA appelé « code CIMA » et la seconde porte sur la création des Directions Nationales des Assurances dans les Etats membres.

Dans son titre 1, le Traité fixe les objectifs assignés à la CIMA, cette dernière a principalement pour mission d'unifier les dispositions législatives et réglementaires relatives aux opérations d'assurances et de réassurance, de pourvoir en ressources financières, matérielles et humaines les institutions communes, de favoriser l'investissement local et de développer le secteur des assurances dans les Etats membres. Il prévoit des Institutions autonomes à l'instar de l'Institut International des Assurances (IIA) et la Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la CIMA (CICA-RE). Il crée et réorganise les structures chargées de mettre en œuvre les objectifs du Traité que sont le Conseil des Ministres, la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) et le Secrétariat Général de la CIMA.

Au titre 2, le Traité organise le système institutionnel en définissant notamment les organes et les pouvoirs, ainsi que l'ordonnancement juridique qui permet à ces organes de mener à bien leurs missions. Il en ressort que le Conseil des Ministres, organe suprême de la Conférence, adopte et modifie la réglementation unique, examine les recours des sociétés d'assurances et nomme les responsables de la CIMA. La CRCA est l'organe régulateur de la Conférence. Elle est chargée du contrôle sur place et sur pièces des sociétés d'assurance, de l'organisation et de la surveillance générale des marchés nationaux d'assurance. Elle est dotée des pouvoirs de sanction. Le Secrétariat Général concourt à la réalisation des objectifs du Traité. A ce titre, il prépare, exécute et assure le suivi des travaux du Conseil des Ministres et de la CRCA.

Afin de permettre aux organes de mener à bien leurs missions, l'ordonnancement juridique prévoit des règlements qui ont un caractère obligatoire, des décisions, des recommandations et des avis moins contraignants.

Les dispositions financières faisant l'objet du titre 3, précisent les conditions suivant lesquelles sont arrêtés les budgets des organes de la Conférence (excepté celui de la CICA-RE) et indiquent les sources de financement. Le titre 4 consacré aux dispositions diverses et transitoires, précise par ailleurs l'immunité et les privilèges octroyés aux organisations internationales et aux institutions de la Conférence.

- **Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC)**

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) est organisé sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dont sont membres d'office la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et les Etablissements de crédit de premier ordre de la zone CEMAC. Toutefois, les Etablissements Postaux, les Trésors publics nationaux et les établissements de microfinance peuvent y adhérer à la demande.

Le GIMAC a pour objectif la vulgarisation de la monétique, l'amélioration du taux de bancarisation, l'inclusion financière à travers les produits prépayés et mobiles, la baisse des coûts des transactions en vue de rendre ce moyen de paiement accessible aux personnes à bas revenus. Le siège du GIMAC se trouve aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en République du Cameroun.

Au titre de ses missions, le GIMAC est chargé de :

- la définition et le suivi de la Réglementation ;
- la définition des normes de sécurité du SMI en rapport avec le Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI);
- l'élaboration de la tarification interbancaire ;
- la veille technologique ;
- l'application des normes techniques, des règles et des formats de traitement édictés aux niveaux régional et international ;
- la promotion de l'interbancaire ;
- la formation de ses membres ;
- calcul de statistiques, gestion des paiements, retraits, cash advance, etc. ;
- l'assistance technique aux membres dans le domaine de la monétique ;
- l'homologation des membres aux fins de leur arrimage au SMI ;
- la mise en place du commerce électronique ;
- la mise en place d'une Autorité de Certification ;
- la mise en place d'une plate-forme d'interopérabilité pour la monnaie électronique ;
- l'acquisition et l'exploitation d'équipements et matériels monétiques ;
- la certification des équipements monétiques (matériels et logiciels) ;
- la fourniture des services interbancaires ;
- l'offre d'un service bureau interbancaire.

Du point de vue organisationnel, le GIMAC comprend deux organes de décision que sont le Comité de Direction, présidé par le Gouverneur de la BEAC, et l'Assemblée Générale.

- **Groupe d'Actions Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)**

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) a été créé le 14 Décembre 2000 en vue de coordonner, dynamiser et évaluer les actions entreprises au sein des Etats membres de la CEMAC dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A cet effet, la CEMAC avait, en 2003, adopté le règlement N°01/03-CEMAC-UMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et financement du terrorisme en Afrique Centrale.

Ce règlement visait, d'une part, à renforcer les mesures de protection de l'intégrité et de la réputation du système financier de la Communauté, et d'autre part, à préserver l'ordre public et la paix dans la sous-région.

Le GABAC a pour missions :

- la lutte contre le blanchiment de l'argent et des produits du crime ;
- la mise en place harmonisée et concertée des mesures appropriées à cette lutte dans la CEMAC ;
- l'évaluation des résultats de l'action et de l'efficacité des mesures adoptées ;
- l'assistance des Etats membres dans leur politique anti-blanchiment ;
- la collaboration avec les structures existant en Afrique et au niveau international.

- **Commission de la CEMAC**

Le fonctionnement de la Commission de la CEMAC est régi par le Traité révisé et la Convention de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC).

S'agissant du Traité, l'article 4 énonce que « les Etats membres apportent leurs concours à la réalisation des objectifs de la Communauté en adoptant toutes mesures générales ou particulières propres à assurer l'exécution des obligations découlant dudit Traité... ». Le deuxième alinéa dudit article indique qu'en cas de manquement par un Etat aux obligations qui lui incombent en vertu du droit communautaire, la Cour de Justice peut être saisie en vue de prononcer les sanctions.

L'article 35 précise que la Commission de la CEMAC :

- fait à la Conférence des Chefs d'Etat et au Conseil des Ministres des propositions qui leur permettent de se prononcer sur les grandes orientations de politiques économiques des Etats membres ;
- attire l'attention des Etats membres, institutions, organes, et institutions spécialisées de la Communauté sur les conséquences du non-respect des politiques communautaires ;
- veille à la mise en œuvre du Traité, des Conventions et des Décisions de la Communauté.

Pour ce qui concerne la Convention de l'UEAC, elle énonce en son article 2 les objectifs assignés à la Commission de la CEMAC à savoir :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières en harmonisant les règles contribuant à l'amélioration de l'environnement des affaires et qui régissent leur fonctionnement ;
- assurer la convergence vers les performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune.

L'article 11 de la même Convention énonce que les Etats membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et veillent à leur coordination au sein du Conseil des Ministres, en vue de la réalisation des objectifs définis à l'article 2 paragraphe b de la Convention. Enfin, le Titre III, dans ses articles 51 à 63, présente le dispositif de surveillance multilatérale en vue d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques.

- **Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF)**

La COSUMAF en sa qualité d'Autorité de tutelle, de régulation et de contrôle du marché, assume trois missions : *i*) la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et autres instruments financiers émis dans le cadre d'un appel public à l'épargne, *ii*) l'information des investisseurs, et *iii*) le bon fonctionnement du Marché.

A ce titre, elle exerce sa tutelle sur :

- les émetteurs faisant appel public à l'épargne ;
- les opérations d'appel public à l'épargne ;
- les organismes de marché (la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale et le Dépositaire Central) ;
- les intermédiaires de marché (les sociétés de Bourse et leurs Représentants agréés, les Banques fournissant des services réglementés par la COSUMAF, les conseillers en Investissement Financier, les démarcheurs) ;
- les investisseurs intervenant dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne ;
- toute personne impliquée dans le fonctionnement du marché financier régional ;
- les Offres publiques et les organismes de placement collectif et leurs sociétés de gestion.

Dans le but d'assurer une régulation efficace du marché, la COSUMAF s'est vue conférer le pouvoir :

- d'édicter des règlements et adopter des instructions, circulaires, avis, recommandations et communiqués ;
- de délivrer des autorisations, des agréments aux acteurs et opérations admis sur le marché et de prendre diverses mesures à caractère individuel ;
- de s'assurer du bon fonctionnement du marché ;
- de contrôler les acteurs du marché ;
- de sanctionner toute personne placée sous sa tutelle et son contrôle.

La COSUMAF est composée d'un collège de 12 membres : un Président, nommé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC et 11 membres nommés par le Comité Ministériel de l'UMAC eu égard à leur expertise reconnue en matière comptable, financière ou juridique. Enfin, chaque membre nommé par le Comité Ministériel de l'UMAC a un suppléant désigné pour la durée de son mandat.

- **Commission des Marchés Financiers (CMF) du Cameroun**

La Commission des Marchés Financiers (CMF) du Cameroun est un organisme indépendant créé par la Loi N° 99/015 du 22 décembre 1999. Son organisation et son mode de fonctionnement sont précisés par Décret N°2001/213 du 31 juillet 2001 du Président de la République du Cameroun. Elle est chargée d'une mission de service public visant à assurer une protection adéquate de l'épargne investie en valeurs mobilières, ainsi que le bon fonctionnement des marchés financiers. Son Président et les membres sont nommés par Décret du Président de la République pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une fois. Ceux-ci prêtent serment avant d'entrer en fonction.

Les décisions de la Commission sont immédiatement exécutoires et doivent être communiquées au Ministre chargé des Finances pour information. La Commission est administrée par deux organes qui sont le Collège des membres et le Présidence de la Commission, tous assistés d'un Secrétariat Général pour l'accomplissement de leur mission.

La Commission est investie des pouvoirs les plus étendus pour la régulation, le contrôle et la surveillance du marché et de ses intervenants. Ses missions comportent trois volets qui sont :

- la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, ainsi que de tout autre placement donnant lieu à Appel Public à l'Epargne ;
- l'information des investisseurs ;
- le contrôle et la supervision du marché et de ses acteurs, et la supervision de l'Entreprise de Marché.

En vertu de ces missions, la Commission doit :

- agréer l'ensemble des acteurs et participants du marché avant leur entrée en fonction ;
- viser toute information destinée au marché ;
- approuver les programmes d'activités des Prestataires de Services d'Investissement (PSI) dans le cadre de leurs activités liées au marché financier ;
- surveiller et contrôler l'ensemble des opérations de la Bourse et du marché en général, ainsi que celles des participants qui sont les PSI;
- sanctionner tout manquement constaté dans le cadre du fonctionnement du marché.

Annexe 2. Annexes statistiques

Liste des tableaux

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIER	115
A1. Principaux indicateurs économiques.....	117
A2. Statistiques monétaires.....	118
A3. Liquidité bancaire.....	119
II. SITUATION DU SYSTÈME FINANCIER	121
II-1. SECTEUR BANCAIRE	123
A4. Actifs du secteur bancaire (en millions de FCFA).....	123
A5. Volume des dépôts collectés (en millions de F CFA).....	123
A6. Volume des crédits bruts (en millions de F CFA).....	123
A7. Volume des crédits sains à court terme (en millions de F CFA).....	123
A8. Volume des crédits sains à moyen terme (en millions de F CFA).....	124
A9. Volume des crédits sains à long terme (en millions de F CFA).....	124
A10. Volume des créances douteuses (en millions de F CFA).....	124
A11. Produit net bancaire (en millions de F CFA).....	124
A12. Indicateurs de risques bancaires.....	125
II-2. SECTEUR DE LA MICROFINANCE	127
A13. Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes dans la CEMAC (en millions de FCFA).....	127
A14. Evolution des crédits nets dans la CEMAC (en millions de FCFA).....	127
A15. Evolution du nombre des clients et membres.....	127
A16. Evolution du nombre d'agences et guichets.....	127
A17. Evolution du nombre de comptes de dépôt.....	128
A18. Evolution du taux débiteur moyen.....	128
A19. Evolution du taux créditeur moyen.....	128
II-3. SECTEUR DES ASSURANCES	129
A20. Chiffre d'affaires (en millions de F CFA).....	129
A21. Volume des actifs détenus par les sociétés d'assurance (en millions de F CFA).....	129
A22. Volume des primes brutes souscrites (en millions de F CFA).....	129
A23. Dépôts et placements auprès du système bancaire** (en millions de F CFA).....	129
A24. Rendement des placements *.....	129
II-4. SECTEUR DE LA PREVOYANCE SOCIALE	130
A25. Volume des actifs détenus par les organismes de prévoyance sociale (en millions de F CFA).....	130
A26. Réserves techniques (en millions de F CFA).....	130
A27. Dépôts et placements auprès du système bancaire* (en millions de F CFA).....	130
III. MARCHÉ DES CAPITAUX	131
III-1. MARCHÉ MONÉTAIRE SOUS REGIONAL	133
A28. Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché.....	133
III-2. SYSTÈMES ET MOYENS DE PAIEMENT	134
A29. Monétique.....	135

I. Environnement économique, monétaire et financier

A1. Principaux indicateurs économiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de croissance réelle						
Cameroun	4,1	4,5	5,4	5,9	5,7	4,5
République Centrafricaine	3,2	4,0	-37,8	0,8	4,9	5,1
Congo	3,4	3,8	4,6	6,8	2,6	-2,8
Gabon	7,0	5,0	6,3	4,3	2,9	2,4
Guinée Equatoriale	4,6	8,3	-3,9	0,2	-9,5	-8,5
Tchad	0,9	7,8	4,8	6,8	2,5	-4,4
CEMAC	4,1	5,7	2,5	4,8	1,7	-0,2
Taux d'inflation en moyenne annuelle						
Cameroun	2,9	2,4	2,1	1,8	2,7	0,9
République Centrafricaine	1,2	5,9	4,0	17,8	2,0	2,7
Congo	2,2	5,0	4,7	0,9	2,7	4,6
Gabon	1,3	2,7	0,5	4,7	-0,3	2,1
Guinée Equatoriale	4,8	3,6	3,0	4,3	1,7	1,4
Tchad	2,0	7,5	0,2	1,7	3,7	-1,6
CEMAC	2,7	3,9	2,1	2,9	2,2	1,2
Solde budgétaire, base engagement hors dons (en % du PIB)						
Cameroun	-1,1	-0,8	-3,5	-3,5	-1,8	-6,3
République Centrafricaine	-3,9	-2,4	-8,4	-7,3	-7,7	-4,5
Congo	15,4	6,1	5,5	-7,9	-19,1	-11,8
Gabon	1,5	2,0	1,6	2,4	-1,0	-5,2
Guinée Equatoriale	0,9	-8,0	-6,5	-5,2	-3,7	-4,4
Tchad	-0,9	-3,6	-4,2	-2,1	-1,8	-4,2
CEMAC	2,2	-1,2	-2,0	-3,2	-4,1	-6,1
Solde courant (en % du PIB)						
Cameroun	-2,1	-2,5	-1,8	-3,7	-3,3	-3,2
République Centrafricaine	-4,9	-4,9	-2,2	-5,7	-6,7	-1,5
Congo	13,8	17,5	13,6	4,7	-50,3	-82,8
Gabon	13,9	11,9	12,1	7,4	-0,5	-6,5
Guinée Equatoriale	-6,1	-1,2	-2,8	-4,7	-18,2	-12,2
Tchad	-5,3	8,4	-3,5	-20,6	-16,9	-17,6
CEMAC	2,1	4,7	1,4	-4,0	-13,4	-15,6
Dettes publiques extérieures sur PIB						
Cameroun	7,1	7,4	9,5	14,8	18,7	19,7
République Centrafricaine	21,4	19,8	38,7	34,5	32,8	31,3
Congo	22,2	24,9	31,3	38,9	64,3	77,4
Gabon	15,7	15,7	21,8	26,1	33,4	36,3
Guinée Equatoriale	7,3	8,0	6,8	6,7	7,8	11,1
Tchad	14,8	14,3	17,0	22,6	17,8	18,7
CEMAC	12,5	12,8	15,9	20,1	25,0	27,6

Sources: Administrations nationales et services de la BEAC

A2. Statistiques monétaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Masse monétaire (en millions de F CFA)						
Cameroun	2 897 238,0	2 940 576,0	3 279 812,0	3 645 154,0	3 957 918,0	4 163 056,0
République Centrafricaine	206 219,0	209 573,0	213 835,0	245 684,0	257 082,0	273 686,0
Congo	1 901 433,0	2 304 376,0	2 321 981,0	2 624 912,0	2 330 125,0	1 971 832,0
Gabon	1 822 734,0	2 107 074,0	2 243 343,0	2 226 157,0	2 259 931,0	2 084 523,0
Guinée Equatoriale	1 098 314,0	1 708 871,0	1 826 931,0	1 577 778,0	1 407 204,0	1 181 613,0
Tchad	676 765,0	774 908,0	832 705,0	1 042 891,0	1 002 376,0	922 225,0
CEMAC	8 633 453,0	10 082 877,0	10 751 144,0	11 395 139,0	11 250 235,0	10 615 591,0
Crédits à l'économie (en millions de F CFA)						
Cameroun	1 943 291,0	1 987 956,0	2 273 842,0	2 477 067,0	2 825 925,0	3 031 908,0
République Centrafricaine	105 220,0	135 485,0	112 074,0	119 327,0	119 665,0	135 899,0
Congo	472 829,0	677 801,0	789 953,0	1 008 233,0	1 140 076,0	1 238 751,0
Gabon	904 002,0	1 176 985,0	1 478 853,0	1 391 085,0	1 304 043,0	1 172 488,0
Guinée Equatoriale	732 964,0	620 714,0	829 113,0	972 902,0	1 109 174,0	1 150 292,0
Tchad	291 197,0	367 726,0	463 595,0	551 798,0	603 012,0	634 144,0
CEMAC	4 608 632,0	5 119 254,0	6 329 599,0	6 860 677,0	7 525 517,0	7 934 221,0
Créances nettes sur les Etats (en millions de F CFA)						
Cameroun	-502 342,0	-287 343,0	-272 477,0	-203 385,0	-593 229,9	57 300,6
République Centrafricaine	120 483,0	116 954,0	128 178,0	128 034,0	148 078,0	131 991,0
Congo	-1 686 749,0	-1 347 946,0	-1 330 422,0	-984 388,0	-142 196,0	505 566,0
Gabon	75 000,0	50 740,0	-382 904,0	-228 260,0	55 765,0	607 614,0
Guinée Equatoriale	-1 022 210,0	-935 186,0	-1 103 958,0	-618 905,0	-176 022,0	224 263,0
Tchad	-10 608,0	-93 934,0	-103 267,0	71 378,0	323 971,0	534 552,0
CEMAC	-3 026 438,0	-2 494 828,0	-3 044 415,0	-1 798 114,0	-175 389,0	2 418 331,6
Avoirs extérieurs nets (en millions de F CFA)						
Cameroun	1 627 286,0	1 527 796,0	1 551 173,0	1 668 554,0	2 283 246,0	1 705 469,9
République Centrafricaine	13 316,0	-11 481,0	8 565,0	51 698,0	42 225,0	54 566,0
Congo	3 056 241,0	3 097 362,0	3 000 389,0	2 767 644,0	1 545 728,0	461 445,0
Gabon	1 046 464,0	1 100 581,0	1 420 122,0	1 303 754,0	1 119 060,0	459 581,0
Guinée Equatoriale	1 588 307,0	2 273 412,0	2 382 216,0	1 629 105,0	854 095,0	162 716,0
Tchad	455 713,0	557 867,0	532 768,0	522 728,0	88 599,0	-303 680,0
CEMAC	7 964 654,0	8 743 869,0	8 710 695,0	7 878 859,0	5 668 098,0	2 416 450,9
Réserves extérieures en mois d'importation (biens et services)						
Cameroun	5,1	4,9	4,7	4,3	5,6	4,1
République Centrafricaine	4,3	3,8	6,5	5,7	5,2	6,5
Congo	9,2	9,4	8,5	7,2	2,9	1,1
Gabon	4,5	4,7	6,0	5,4	4,9	2,2
Guinée Equatoriale	4,3	5,6	5,7	4,2	2,5	0,2
Tchad	2,5	3,2	3,3	2,0	1,0	0,1
CEMAC	5,8	6,2	6,3	5,0	3,9	2,2

Source : BEAC

A3. Liquidité bancaire

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Réserves des banques						
Cameroun	791 943,8	899 437,1	810 119,7	872 600,6	811 969,4	611 618,5
République Centrafricaine	11 652,8	9 296,4	12 958,1	26 349,1	26 824,7	18 274,7
Congo	638 179,1	777 511,4	541 567,7	1 002 381,9	535 555,4	296 620,8
Gabon	599 913,1	639 511,1	496 599,9	487 838,6	572 475,8	320 943,5
Guinée Equatoriale	469 664,0	1 184 077,1	981 570,7	1 175 746,7	756 225,9	383 179,2
Tchad	136 168,9	155 036,9	166 817,8	207 473,5	200 352,5	71 705,6
CEMAC	2 647 521,7	3 664 870,0	3 009 633,9	3 772 390,3	2 903 403,7	1 702 342,3
Réserves/dépôts						
Cameroun	33,6%	38,3%	30,4%	29,2%	25,8%	18,9%
République Centrafricaine	11,6%	8,9%	13,8%	24,5%	21,9%	14,0%
Congo	46,7%	46,4%	32,9%	52,5%	32,3%	20,8%
Gabon	40,2%	36,9%	27,5%	27,3%	32,0%	19,3%
Guinée Equatoriale	53,8%	81,5%	63,2%	90,7%	63,9%	38,1%
Tchad	42,5%	39,2%	38,5%	36,7%	34,6%	12,2%
CEMAC	40,5%	47,3%	36,6%	43,4%	34,1%	21,0%
Crédits à l'économie/dépôts						
Cameroun	76,4%	78,1%	80,3%	79,8%	86,5%	89,9%
République Centrafricaine	104,5%	129,2%	119,5%	110,9%	97,8%	104,4%
Congo	34,6%	40,4%	48,0%	52,8%	68,8%	86,9%
Gabon	56,6%	62,4%	76,1%	73,0%	69,2%	67,0%
Guinée Equatoriale	84,0%	42,7%	53,3%	75,0%	93,7%	114,3%
Tchad	90,9%	93,1%	107,1%	97,6%	104,2%	107,8%
CEMAC	67,3%	62,8%	73,9%	76,6%	86,0%	93,5%
Réserves/total bilan						
Cameroun	23,3%	26,3%	20,6%	20,1%	17,3%	12,1%
République Centrafricaine	6,2%	4,5%	7,2%	13,6%	13,1%	8,2%
Congo	39,6%	40,0%	26,3%	41,9%	23,6%	13,6%
Gabon	29,0%	25,8%	19,8%	19,6%	21,4%	11,8%
Guinée Equatoriale	34,0%	59,1%	46,4%	53,0%	37,5%	21,1%
Tchad	23,4%	22,5%	19,6%	21,1%	18,9%	5,9%
CEMAC	28,7%	34,1%	25,8%	29,9%	22,5%	12,9%
Réserves libres/réserves obligatoires						
Cameroun	209,8%	240,2%	174,3%	176,5%	135,8%	222,2%
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-
Congo	228,5%	229,3%	112,0%	274,1%	115,2%	256,8%
Gabon	257,8%	220,5%	125,7%	134,5%	174,4%	219,2%
Guinée Equatoriale	158,3%	479,3%	344,7%	334,7%	250,6%	417,3%
Tchad	282,8%	292,9%	249,0%	292,1%	274,5%	-
CEMAC	217,0%	288,3%	189,6%	238,3%	171,1%	280,4%
Réserves libres/crédits à l'économie						
Cameroun	29,8%	34,6%	24,0%	23,3%	17,2%	14,5%
République Centrafricaine	11,1%	6,9%	11,6%	22,1%	22,4%	13,4%
Congo	93,9%	79,9%	36,2%	72,8%	25,1%	17,2%
Gabon	51,1%	40,7%	20,2%	21,5%	29,3%	19,8%
Guinée Equatoriale	39,3%	157,8%	91,8%	93,0%	48,7%	26,9%
Tchad	34,5%	31,4%	25,7%	28,0%	24,4%	11,3%
CEMAC	41,2%	55,9%	32,4%	39,9%	25,0%	16,6%

Source : BEAC

II. Situation du système financier

II-1. SECTEUR BANCAIRE

A4. Actifs du secteur bancaire (en millions de FCFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	3 268 494,0	3 274 248,0	3 846 281,0	4 198 995,0	4 601 043,0	4 934 284,0
République Centrafricaine	182 295,0	195 149,0	171 931,0	188 891,0	197 985,0	214 905,0
Congo	1 607 080,0	1 932 796,0	2 037 619,0	2 361 962,0	2 224 084,0	2 145 154,0
Gabon	2 147 123,0	2 604 335,0	2 758 075,0	2 621 544,0	2 751 417,0	2 783 635,0
Guinée Equatoriale	1 376 991,0	2 003 826,0	2 111 771,0	2 219 738,0	2 015 197,0	1 809 995,0
Tchad	569 403,0	677 946,0	829 216,0	958 671,0	1 034 053,0	1 186 143,0
CEMAC	9 151 386,0	10 688 300,0	11 754 893,0	12 549 801,0	12 823 779,0	13 074 116,0

Source: COBAC

A5. Volume des dépôts collectés (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	2 690 743,0	2 660 930,0	3 069 633,0	3 339 076,0	3 537 216,0	3 674 974,0
République Centrafricaine	116 805,0	119 668,0	102 716,0	120 876,0	139 041,0	146 079,0
Congo	1 389 427,0	1 701 689,0	1 734 851,0	1 990 412,0	1 730 614,0	1 480 796,0
Gabon	1 645 323,0	1 927 681,0	2 055 190,0	2 107 709,0	2 103 560,0	2 073 768,0
Guinée Equatoriale	1 099 828,0	1 727 364,0	1 837 151,0	1 838 891,0	1 611 019,0	1 329 039,0
Tchad	435 827,0	537 404,0	644 767,0	737 201,0	736 261,0	721 459,0
CEMAC	7 377 953,0	8 674 736,0	9 444 308,0	10 134 165,0	9 857 711,0	9 426 115,0

Source: COBAC

A6. Volume des crédits bruts (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	1 870 819	1 967 567	2 381 554	2 658 573	3 078 827	3 249 385,0
République Centrafricaine	125 969	156 276	130 330	148 256	146 011	161 520,0
Congo	544 280	740 553	1 050 849	1 114 489	1 334 253	1 376 777,0
Gabon	1 161 108	1 462 814	1 742 714	1 760 183	1 681 370	1 792 565,0
Guinée Equatoriale	790 513	668 964	887 625	1 020 811	1 203 048	1 220 383,0
Tchad	327 784	428 046	546 241	630 215	663 279	703 163,0
CEMAC	4 820 473	5 424 220	6 739 313	7 332 527	8 106 788	8 503 793,0

Source: COBAC

A7. Volume des crédits sains à court terme (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	904 690	882 435	1 122 617	1 336 410	1 480 078	1 405 900,0
République Centrafricaine	65 234	79 157	49 592	60 332	48 625	49 844,0
Congo	270 720	348 896	566 117	520 310	534 087	502 251,0
Gabon	442 203	518 919	677 554	709 293	634 050	741 889,0
Guinée Equatoriale	582 216	463 194	488 400	627 148	791 580	690 796,0
Tchad	176 333	241 181	308 831	370 357	369 035	364 625,0
CEMAC	2 441 396	2 533 782	3 213 111	3 623 850	3 857 455	3 755 305,0

Source: COBAC

A8. Volume des crédits sains à moyen terme (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	631 605	718 077	863 878	921 824	1 092 901	1 298 189
République Centrafricaine	38 085	52 046	31 137	37 689	35 070	62 758
Congo	237 830	343 817	436 863	521 678	674 826	722 421
Gabon	642 318	796 421	848 180	930 971	885 666	864 230
Guinée Equatoriale	150 738	139 379	179 218	163 156	179 381	193 855
Tchad	102 777	131 182	159 731	155 896	139 879	148 473
CEMAC	1 803 353	2 180 922	2 519 007	2 731 214	3 007 723	3 289 926

Source: COBAC

A9. Volume des crédits sains à long terme (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	56 863	51 341	56 986	98 816	75 131	90 984
République Centrafricaine	2 692	6 373	7 510	5 661	14 924	5 195
Congo	16 405	20 609	16 084	18 404	25 188	23 973
Gabon	78 773	146 036	146 693	37 178	36 520	33 579
Guinée Equatoriale	12 333	18 065	23 764	16 900	16 266	17 053
Tchad	14 169	15 916	16 619	18 712	26 833	20 307
CEMAC	181 235	258 340	267 656	195 671	194 862	191 091

Source: COBAC

A10. Volume des créances douteuses (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	317 402	326 940	371 616	268 917	300 467	363 176
République Centrafricaine	15 774	15 169	38 069	42 217	38 518	35 169
Congo	6 094	13 567	13 408	29 315	69 008	63 061
Gabon	45 385	50 953	62 279	64 422	92 790	116 287
Guinée Equatoriale	33 467	38 266	92 665	112 646	135 185	134 287
Tchad	26 406	24 000	48 575	69 060	87 435	117 998
CEMAC	444 528	468 895	626 612	586 577	723 403	829 978

Source: COBAC

A11. Produit net bancaire (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	210 891	228 252	260 442	296 021	323 235	344 529
République Centrafricaine	20 305	22 895	15 597	15 326	17 782	19 650
Congo	75 345	108 478	129 831	138 777	155 354	231 094
Gabon	150 926	176 135	202 306	194 445	193 019	205 032
Guinée Equatoriale	109 534	101 494	118 950	128 581	109 376	109 514
Tchad	49 633	57 271	69 182	76 424	83 447	83 566
CEMAC	616 634	694 525	796 308	849 574	882 213	993 385

Source: COBAC

A12. Indicateurs de risques bancaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de créances douteuses						
Cameroun	15,3%	14,9%	14,1%	10,1%	9,8%	11,2%
République Centrafricaine	12,5%	9,7%	29,2%	28,5%	26,4%	21,8%
Congo	1,1%	1,8%	1,3%	2,6%	5,2%	4,6%
Gabon	3,5%	3,2%	3,3%	3,7%	5,5%	6,5%
Guinée Equatoriale	4,2%	5,7%	10,4%	11,0%	11,2%	11,0%
Tchad	8,1%	5,6%	8,9%	11,0%	13,2%	16,8%
CEMAC	8,6%	8,1%	8,8%	8,0%	8,9%	9,8%
Taux de créances en souffrance						
Cameroun	17,7%	18,8%	17,1%	12,1%	12,3%	13,9%
République Centrafricaine	14,7%	11,3%	31,7%	29,4%	31,9%	26,9%
Congo	1,5%	2,8%	2,2%	4,0%	6,8%	8,5%
Gabon	4,6%	4,2%	5,2%	8,1%	9,6%	9,7%
Guinée Equatoriale	5,5%	7,1%	22,0%	20,8%	17,9%	26,1%
Tchad	9,8%	8,7%	10,8%	13,3%	18,9%	23,4%
CEMAC	10,3%	10,4%	12,2%	11,6%	12,5%	14,9%
Provisions/créances douteuses						
Cameroun	86,8%	91,9%	66,2%	87,3%	89,5%	88,7%
République Centrafricaine	91,5%	95,4%	46,8%	56,5%	81,7%	98,6%
Congo	103,1%	92,7%	103,2%	65,6%	53,7%	71,7%
Gabon	116,5%	109,0%	100,5%	118,9%	82,2%	89,9%
Guinée Equatoriale	133,1%	149,2%	86,1%	86,0%	82,0%	92,3%
Tchad	91,6%	88,8%	73,5%	76,5%	78,6%	73,0%
CEMAC	94,0%	98,4%	72,7%	86,0%	82,0%	86,4%
Rendement des actifs (ROA)						
Cameroun	1,9%	1,9%	2,7%	0,9%	1,3%	0,4%
République Centrafricaine	4,2%	4,1%	2,5%	-0,2%	0,1%	0,6%
Congo	1,6%	2,1%	2,3%	1,6%	1,7%	3,3%
Gabon	2,0%	1,7%	1,8%	1,7%	1,3%	1,4%
Guinée Equatoriale	1,8%	1,3%	1,3%	1,4%	1,1%	1,3%
Tchad	3,1%	3,1%	2,6%	2,0%	2,1%	1,4%
CEMAC	2,0%	1,9%	2,2%	1,3%	1,4%	1,3%
Rendement des fonds propres (ROE)						
Cameroun	26,4%	27,1%	37,4%	15,6%	21,9%	7,5%
République Centrafricaine	30,6%	28,2%	12,9%	-1,1%	0,6%	3,3%
Congo	38,3%	48,6%	42,3%	24,7%	19,6%	31,0%
Gabon	27,3%	26,4%	24,9%	30,8%	29,8%	29,0%
Guinée Equatoriale	18,0%	16,4%	15,3%	15,0%	10,4%	10,7%
Tchad	33,7%	33,0%	26,5%	25,6%	24,7%	17,9%
CEMAC	26,8%	27,6%	29,0%	19,9%	19,1%	17,5%
Marge des opérations avec la clientèle/PNB						
Cameroun	51,7%	52,4%	50,4%	53,7%	53,8%	51,9%
République Centrafricaine	61,4%	65,4%	67,6%	64,6%	55,9%	53,6%
Congo	42,3%	47,0%	52,0%	55,5%	53,0%	52,9%
Gabon	59,1%	60,2%	58,2%	60,3%	58,6%	60,2%
Guinée Equatoriale	68,2%	65,7%	63,1%	64,9%	58,7%	66,9%
Tchad	60,1%	62,6%	62,6%	69,7%	65,9%	61,7%
CEMAC	56,3%	56,8%	55,9%	58,9%	56,5%	56,4%

Source: COBAC

Suite

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Frais généraux/PNB						
Cameroun	68,9%	59,2%	57,7%	54,4%	54,6%	55,6%
République Centrafricaine	48,0%	51,3%	65,0%	67,9%	63,9%	60,4%
Congo	51,3%	51,1%	54,1%	54,9%	47,3%	51,6%
Gabon	61,9%	52,9%	54,8%	62,7%	58,2%	56,1%
Guinée Equatoriale	24,4%	32,0%	37,5%	37,7%	49,8%	58,7%
Tchad	54,6%	52,8%	50,6%	49,3%	49,7%	51,8%
CEMAC	55,3%	51,6%	52,9%	53,6%	53,2%	54,9%
Ratio de couverture des risques						
Cameroun	5,2%	5,6%	7,6%	10,2%	10,1%	9,0%
République Centrafricaine	25,0%	22,7%	39,1%	41,9%	37,4%	32,0%
Congo	9,9%	12,7%	11,9%	16,0%	17,6%	18,9%
Gabon	11,7%	10,7%	12,0%	8,8%	7,8%	7,7%
Guinée Equatoriale	18,2%	24,5%	22,1%	25,5%	23,8%	27,3%
Tchad	19,7%	18,1%	22,0%	13,2%	14,6%	13,2%
CEMAC	10,8%	12,1%	13,0%	13,4%	13,5%	13,3%
Ratio de fonds propre de base						
Cameroun	5,3%	5,7%	6,7%	9,1%	9,3%	7,6%
République Centrafricaine	24,0%	21,5%	37,4%	40,3%	36,7%	30,8%
Congo	9,7%	11,8%	10,3%	13,7%	17,7%	17,1%
Gabon	12,4%	10,1%	12,0%	8,8%	8,0%	7,7%
Guinée Equatoriale	18,2%	24,5%	22,5%	26,2%	24,4%	27,9%
Tchad	16,6%	15,3%	20,0%	12,0%	13,2%	11,8%
CEMAC	10,7%	11,6%	12,3%	12,6%	13,2%	12,4%
Ratio de liquidité au sens strict						
Cameroun	164,1%	161,8%	127,6%	139,5%	147,5%	148,7%
République Centrafricaine	160,7%	114,5%	149,1%	203,1%	276,1%	219,6%
Congo	196,4%	172,3%	142,7%	182,9%	116,1%	104,4%
Gabon	129,5%	143,2%	118,3%	112,9%	148,3%	134,0%
Guinée Equatoriale	185,7%	283,1%	220,2%	194,0%	200,7%	158,4%
Tchad	149,3%	146,6%	139,3%	152,9%	142,1%	155,0%
CEMAC	165,2%	182,5%	149,6%	156,3%	151,9%	141,3%
Ratio de liquidité au sens large						
Cameroun	34,3%	31,8%	41,8%	49,6%	62,7%	68,9%
République Centrafricaine	298,6%	396,0%	95,7%	113,5%	129,7%	160,1%
Congo	159,9%	114,9%	102,2%	88,4%	111,4%	107,9%
Gabon	123,0%	99,3%	65,3%	71,8%	94,8%	49,7%
Guinée Equatoriale	238,1%	601,0%	101,1%	121,3%	132,5%	86,0%
Tchad	144,0%	118,0%	102,4%	97,6%	84,3%	67,9%
CEMAC	94,6%	91,4%	69,6%	75,2%	90,7%	77,1%
Ratio crédits/dépôts						
Cameroun	76,1%	80,7%	83,7%	85,6%	90,2%	88,4%
République Centrafricaine	107,8%	130,6%	126,9%	122,7%	115,8%	110,6%
Congo	39,2%	43,5%	60,6%	56,0%	60,6%	93,0%
Gabon	77,9%	82,6%	91,6%	90,3%	87,3%	86,4%
Guinée Equatoriale	71,9%	38,7%	48,3%	55,5%	68,7%	91,8%
Tchad	75,2%	79,7%	84,7%	85,5%	110,8%	97,5%
CEMAC	69,4%	66,2%	74,9%	75,8%	81,9%	90,2%

Source: COBAC

II-2. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

A13. Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes dans la CEMAC (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016
Comptes à vue	851 353	830 662	818 583
Comptes à terme	34 042	26 820	28 285
Autres comptes	6 841	4 726	4 323
Dettes rattachées	-	-	-
Total des dépôts	892 236	862 208	851 191

Source : COBAC

A14. Evolution des crédits nets dans la CEMAC (en millions de FCFA)

	2014	2015	2016
Crédits bruts	489 504	480 705	535 504
Créances en souffrances	65 262	62 863	71 743
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	52027	53 517	65 062
Crédits nets	437477	427188	470441

Source : COBAC

A15. Evolution du nombre des clients et membres

	2014	2015	2016
Cameroun	1 356 676	1 235 674	1 754 758
Centrafrique	18 717	29 350	40 078
Congo	366 206	305 059	325 359
Gabon	94 353	121 077	145 654
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND
Tchad	62 137	66 916	84 123
Total CEMAC	1 897 789	1 758 076	2 349 972

Source : COBAC

A16. Evolution du nombre d'agences et guichets

	2014	2015	2016
Cameroun	1 328	1 411	1 411
Centrafrique	4	4	8
Congo	201	166	168
Gabon	47	48	53
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND
Tchad	80	77	79
Total CEMAC	1 660	1 706	1749

Source : COBAC

A17. Evolution du nombre de comptes de dépôt

	2014	2015	2016
Cameroun	1 435 528	1 850 256	1 927 598
Centrafrique	24 147	32 539	40 173
Congo	587 197	586 688	629 153
Gabon	108 438	115 311	140 788
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND
Tchad	52 350	45 140	78 638
Total CEMAC	2 207 660	2 629 934	2 816 350

Source : COBAC

A18. Evolution du taux débiteur moyen

	2014	2015	2016
Cameroun	12,3	11,3	11
Centrafrique	4,5	16,6	6,0
Congo	13	13,7	14
Gabon	16,5	15,2	15
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND
Tchad	12	10,0	9
Total CEMAC	11,6	13,4	10,9

Source : COBAC

A19. Evolution du taux créditeur moyen

	2014	2015	2016
Cameroun	2,4	3,1	3,1
Centrafrique	0,6	2,6	3
Congo	5	1	1
Gabon	2,8	4	3
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND
Tchad	3,3	5	4
Total CEMAC	2,8	3,1	2,9

Source : COBAC

II-3. SECTEUR DES ASSURANCES

A20. Chiffre d'affaires (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	141 143,7	154 264,0	161 376,0	161 656,0	182 079,0	186 882,8
République Centrafricaine	3 590,6	4 026,0	2 618,0	2 338,0	3 157,0	2 379,1
Congo	38 805,9	57 991,0	72 874,0	73 848,0	75 753,0	90 779,8
Gabon	92 572,1	99 545,0	114 924,0	121 449,0	118 846,0	131 802,8
Guinée Equatoriale	11 837,8	14 044,0	17 179,0	16 349,0	15 570,0	17 926,5
Tchad	8 302,3	10 200,0	12 472,0	13 645,0	14 448,0	16 534,1
CEMAC	296 252,4	379 171,0	388 112,0	409 050,0	409 852,0	446 305,0

Source: CIMA

A21. Volume des actifs détenus par les sociétés d'assurance (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	241 649,0	263 568,9	280 127,1	294 500	318 058	345 709
République Centrafricaine	6 134,6	6 993,9	6 575,1	6 946	7 744	7 848
Congo	33 613,4	40 912,8	47 190,5	52 876	57 333	60 178
Gabon	111 508,6	125 437,6	148 755,4	141 312	138 629	143 044
Guinée Equatoriale	6 139,3	9 087,8	12 744,4	11 326	11 423	11 029
Tchad	8 099,0	10 283,8	13 383,4	13 310	14 055	13 236
CEMAC	407 143,9	456 284,7	508 775,9	520 270	547 242	581 043

Source: CIMA

A22. Volume des primes brutes souscrites (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	141 143,7	154 263,6	161 375,8	161 656,0	182 079,3	187 815
République Centrafricaine	3 590,6	4 026,4	2 618,3	2 338,1	3 156,5	4 432
Congo	38 805,9	57 990,7	72 873,9	73 847,5	75 753,4	95 272
Gabon	92 572,1	99 544,6	114 924,5	121 448,8	118 846,1	102 431
Guinée Equatoriale	11 837,8	14 043,9	17 178,8	16 349,1	15 569,6	13 491
Tchad	8 302,3	10 200,1	12 471,9	13 645,3	14 447,5	12 437
CEMAC	296 252,4	340 069,3	381 443,1	389 284,8	409 852,4	415 879

Source: CIMA

A23. Dépôts et placements auprès du système bancaire** (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	85 877,2	98 737,0	114 688,3	118 283,5	132 331,4	141 332
République Centrafricaine	4 106,2	4 821,5	4 607,4	5 273,2	6 461,2	6 472
Congo	12 238,1	13 216,3	16 720,0	18 555,2	18 040,2	21 064
Gabon	51 515,0	61 154,2	67 873,6	60 382,2	47 643,2	53 750
Guinée Equatoriale	2 676,6	3 092,6	3 755,4	2 724,3	2 120,9	2 942
Tchad	1 850,1	1 817,2	2 674,1	2 847,6	3 854,4	4 477
CEMAC	158 263,2	182 838,7	210 318,7	208 066,0	210 451,2	230 037

Source: CIMA

** Banques de la sous-région

A24. Rendement des placements *

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	2,95%	3,10%	3,18%	2,94%	2,85%	3,98%
République Centrafricaine	4,41%	5,20%	3,69%	5,05%	5,76%	6,06%
Congo	4,29%	0,65%	2,91%	-0,21%	-0,38%	-0,29%
Gabon	5,00%	4,43%	4,78%	4,62%	4,85%	3,73%
Guinée Equatoriale	1,13%	0,59%	1,11%	0,56%	2,34%	2,29%
Tchad	4,32%	2,21%	1,14%	2,88%	4,48%	2,70%
CEMAC	3,64%	3,27%	3,54%	3,08%	3,12%	3,44%

Source: CIMA

* Rendements des placements $\text{année N} = (\text{Produits financiers Nets année N}) / [(\text{Moyenne} (\text{Placement}_{\text{année N}} + \text{Placement}_{\text{année N-1}}))]$

II-4. SECTEUR DE LA PREVOYANCE SOCIALE

A25. Volume des actifs détenus par les organismes de prévoyance sociale (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	435 655,5	424 293,3	435 252,4	455 878,0	485 586,2	534 562,6
République Centrafricaine	38 177,5	39 170,1	40 342,1	40 342,1	55 373,3	56 339,6
Congo	176 205,0	81 898,8	81 491,3	108 721,3	117 874,9	117 874,9
Gabon	289 129,1	317 616,3	312 828,9	357 392,9	363 639,8	361 892,4
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	62 399,8	79 422,0	100 260,5	122 342,8	132 852,1	142 920,8
CEMAC	1 001 566,9	942 400,4	970 175,1	1 084 677,1	1 155 326,3	1 213 590,3

Source: CIPRES

A26. Réserves techniques (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	ND	ND	159 925,9	332 920,6	345 207,9	355 718,5
République Centrafricaine	ND	ND	ND	5 602,8	1 013,4	1 759,0
Congo	ND	ND	ND	-11 501,3	9 240,4	9 240,4
Gabon	ND	ND	140 007,9	121 252,7	52 221,1	66 851,5
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	ND	ND	5 148,4	80 385,6	97 497,7	114 716,2
CEMAC	-	-	305 082,2	528 660,4	505 180,5	548 285,6

Source: CIPRES

A27. Dépôts et placements auprès du système bancaire* (en millions de F CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cameroun	65 374,1	66 386,0	76 114,0	79 509,9	91 135,2	135 734,3
République Centrafricaine	3 137,8	3 850,8	3 708,4	4 484,9	876,5	1 862,8
Congo	4 699,5	12 026,1	5 191,6	6 857,3	16 897,9	16 897,9
Gabon	39 651,2	47 968,2	49 206,1	76 438,1	87 382,1	111 228,3
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	16 975,4	25 797,6	29 412,2	44 247,5	59 436,3	40 078,3
CEMAC	129 838,0	156 028,7	163 632,4	211 537,7	255 727,9	305 801,6

Source: CIPRES

* Banque de la sous-région

III. Marché des capitaux

III-4. MARCHE MONETAIRE SOUS REGIONAL

A28. Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
Interventions sur le Guichet "A"												
Appels d'offre de 7 jours												
Cameroun	71 698,8	36 445,4	41 680,6	51 718,0	35 578,0	85 342,0	68 340,0	83 354,0	110 901,8	129 841,5	119 343,1	171 622,7
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 450,0	2 484,0	0,0	560,0	3 211,0	1 813,0	225,8
Congo	1 161,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14 032,3
Gabon	27 498,1	20 327,0	13 112,9	8 802,9	6 260,5	1 460,0	7 435,0	19 706,0	29 843,0	33 445,2	50 583,3	67 787,1
Guinée Equatoriale	115 806,5	120 000,0	120 000,0	55 333,3	19 032,3	2 067,0	31 613,0	72 258,0	41 500,0	62 258,1	110 000,0	139 532,3
Tchad	52 387,1	88 544,8	130 916,1	145 608,0	154 844,0	183 714,0	220 734,0	203 834,0	201 889,0	191 606,4	172 942,6	183 799,0
CEMAC	268 551,7	265 317,2	305 709,6	261 462,3	215 714,8	275 033,0	330 606,0	379 152,0	384 693,8	420 362,0	454 682,1	576 999,2
Pension de 2 à 7 jours												
Cameroun	6,3	0,0	5,4	10,0	5,0	0,0	0,0	0,0	13,3	14,0	0,0	3,0
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	3 258,1	4 103,4	8 774,2	291,0	2 629,0	6 167,0	0,0	0,0	0,0	0,0	188,0	682,6
CEMAC	3 264,4	4 103,4	8 779,6	301,0	2 634,0	6 167,0	0,0	0,0	13,3	14,0	188,0	685,6
Intervention Ponctuelle (IP)												
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guinée Equatoriale	0,0	12 857,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 023,0	2 667,0	4 258,0	17 467,0	13 795,0
CEMAC	0,0	12 857,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 023,0	2 667,0	4 258,0	17 467,0	13 795,0
Avances au taux de pénalité												
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 519,0	219,0	0,0	13 983,0	9 695,8	8 558,2
CEMAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 519,0	219,0	0,0	13 984,0	9 695,8	8 558,2
Total des interventions sur le guichet "A"												
Cameroun	71 705,1	36 445,4	41 686,0	51 728,0	35 583,0	85 342,0	68 340,0	83 354,0	110 915,0	129 856,5	119 343,1	171 625,7
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 450,0	2 484,0	0,0	560,0	3 211,0	1 813,0	225,8
Congo	1 161,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14 032,3
Gabon	27 498,1	20 327,0	13 112,9	8 802,9	6 260,5	1 460,0	7 435,0	19 706,0	29 843,0	33 445,2	50 583,3	67 787,1
Guinée Equatoriale	115 806,5	132 857,0	120 000,0	55 333,3	19 032,3	2 067,0	31 613,0	72 258,0	41 500,0	62 258,1	110 000,0	139 532,3
Tchad	55 645,2	92 648,3	139 690,3	145 899,0	157 473,0	189 881,0	223 253,0	210 076,0	204 556,0	209 847,4	200 293,4	206 834,8
CEMAC	271 816,1	282 277,7	314 489,2	261 763,3	218 348,8	281 200,0	333 125,0	385 394,0	387 374,0	438 618,0	482 032,9	600 038,0

A28. Evolution des concours de la BEAC aux établissements de crédit et des placements des banques et CCP sur le marché monétaire (suite)

(Moyennes mensuelles en millions de FCFA)

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
Interventions sur le Guichet "B" : Crédits à MT irrévocables												
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congo	34 824,0	34 824,0	34 824,0	34 824,0	34 700,0	34 696,0	30 987,0	49 510,0	50 787,0	50 787,0	46 016,0	47 370,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CEMAC	34 824,0	34 824,0	34 824,0	34 824,0	34 700,0	34 696,0	30 987,0	49 510,0	50 787,0	50 787,0	46 016,0	47 370,0
Total des interventions												
Cameroun	71 705,1	36 445,4	41 686,0	51 728,0	35 583,0	85 342,0	68 340,0	83 354,0	110 915,0	129 856,5	119 343,1	171 625,7
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 450,0	2 484,0	0,0	560,0	3 211,0	1 813,0	225,8
Congo	35 985,3	34 824,0	34 824,0	34 824,0	34 700,0	34 696,0	30 987,0	49 510,0	50 787,0	50 787,0	46 016,0	61 402,3
Gabon	27 498,1	20 327,0	13 112,9	8 802,9	6 260,5	1 460,0	7 435,0	19 706,0	29 843,0	33 445,2	50 583,3	67 787,1
Guinée Equatoriale	115 806,5	132 857,0	120 000,0	55 333,3	19 032,3	2 067,0	31 613,0	72 258,0	41 500,0	62 258,1	110 000,0	139 532,3
Tchad	55 645,2	92 648,3	139 690,3	145 899,0	157 473,0	189 881,0	223 253,0	210 076,0	204 556,0	209 847,4	200 293,4	206 834,8
CEMAC	306 640,1	317 101,7	349 313,2	296 587,3	253 048,8	315 896,0	364 112,0	434 904,0	438 161,0	489 405,0	528 048,9	647 408,0
Volume des transactions interbancaires												
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11 000,0	8 358,0	0,0	0,0	0,0
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	800,0	0,0	1 000,0
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 000,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CEMAC	0,0	11 000,0	8 358,0	800,0	5 000,0	1 000,0						
Placements des Banques et CCP auprès de la BEAC												
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CEMAC	0,0											

Source: BEAC

III-2. SYSTÈMES ET MOYENS DE PAIEMENT
A29. Monétique

	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
Nombre de cartes bancaires émises												
Cameroun	996 782	956 744	1 025 103	1 024 678	1 039 460	1 045 085	1 014 849	1 019 388	1 025 029	1 031 952	1 036 489	1 044 676
République Centrafricaine	21 435	21 525	21 976	22 587	23 153	23 286	23 289	23 361	23 417	23 463	23 466	23 467
Congo	542 559	561 694	548 362	512 779	511 559	516 313	515 636	518 558	518 086	519 794	519 454	520 569
Gabon	176 345	178 755	184 016	176 876	166 290	166 588	152 207	149 843	150 295	150 796	151 668	148 088
Guinée équatoriale	14 597	15 339	15 976	16 479	17 016	18 107	17 344	17 492	17 636	17 771	17 886	18 045
Tchad	84 752	91 746	91 179	92 112	90 763	87 734	87 734	87 734	87 734	87 734	87 734	87 734
CEMAC	1 836 470	1 825 803	1 886 612	1 845 511	1 848 241	1 857 113	1 811 059	1 816 376	1 822 197	1 831 510	1 836 697	1 842 579
Nombre de GAB												
Cameroun	556	559	562	564	569	580	580	587	589	590	594	593
République Centrafricaine	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Congo	216	217	219	219	221	223	223	223	223	229	230	230
Gabon	164	165	162	164	166	169	161	161	161	161	161	161
Guinée équatoriale	25	26	27	27	27	27	28	29	30	31	32	33
Tchad	82	82	82	82	82	87	87	87	87	87	87	87
CEMAC	1 068	1 074	1 077	1 081	1 090	1 111	1 104	1 112	1 115	1 123	1 129	1 129
Nombre de TPE												
Cameroun	1 262	1 279	1 285	1 300	1 311	1 346	1 205	1 241	1 215	1 211	1 210	1 240
République Centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	110	160	163	185	183	149	145	148	151	155	160	166
Gabon	377	403	408	422	429	445	414	415	415	415	418	429
Guinée équatoriale	58	60	62	63	64	65	65	65	67	68	70	70
Tchad	126	166	166	166	167	168	168	168	168	168	168	168
CEMAC	1 933	2 068	2 084	2 136	2 154	2 173	1 997	2 037	2 016	2 017	2 026	2 073
Nombre d'opérations de retrait GAB												
Cameroun	1 349 563	1 323 256	1 329 936	1 337 958	1 302 086	1 432 095	1 319 957	1 311 786	1 289 268	1 287 276	1 286 992	1 412 827
République Centrafricaine	36 687	37 538	42 313	36 599	45 810	41 517	32 356	32 956	32 706	32 596	33 233	34 181
Congo	324 658	322 190	332 542	302 535	320 677	347 499	354 321	353 980	357 896	351 038	351 754	374 407
Gabon	438 678	430 072	420 781	427 907	382 661	450 258	389 208	413 247	364 742	382 665	382 787	387 840
Guinée équatoriale	44 745	52 545	53 863	34 026	34 791	33 407	35 067	33 985	33 050	36 588	31 815	40 901
Tchad	108 274	116 616	110 789	114 387	141 893	146 578	146 578	146 578	146 578	146 578	146 578	146 578
CEMAC	2 302 605	2 282 217	2 290 224	2 253 412	2 227 918	2 451 354	2 277 487	2 292 532	2 224 240	2 236 741	2 233 159	2 396 734
Valeur des opérations de retrait GAB (en millions de FCFA)												
Cameroun	116 341	111 770	124 751	120 147	119 657	126 130	118 828	121 984	119 320	120 283	123 970	139 672
République Centrafricaine	3 119	4 014	5 507	4 036	5 032	4 076	3 514	3 542	3 547	3 515	3 582	3 707
Congo	28 143	30 372	30 895	26 707	27 346	30 964	36 281	36 257	36 571	32 123	35 467	38 661
Gabon	56 150	55 097	56 212	55 716	50 435	62 466	53 862	57 681	51 844	49 823	53 725	54 596
Guinée équatoriale	5 658	7 114	7 179	3 868	3 893	3 758	3 802	3 606	3 536	3 707	3 301	4 278
Tchad	10 999	9 783	13 835	10 356	10 633	12 980	12 980	12 980	12 980	12 980	12 980	12 980
CEMAC	220 410	218 150	238 379	220 830	216 996	240 374	229 267	236 050	227 798	222 431	233 025	253 894

Source: GIMAC

Données récoltées sur 21 banques hors microfinance

TPE : terminaux de paiements électroniques

GAB : Guichets automatiques de banques

